

rapport

L'Île-de-France et les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien

4 février 2015

Rapport présenté au nom de la commission
Aménagement du territoire par **Sylviane Delmas**

SOMMAIRE

Prolégomènes	4
Introduction	6
Chapitre premier - Les coopérations existantes : l'état des lieux	8
1. Le Bassin parisien une identité à géométrie variable issue de la géographie et de l'Histoire	8
1.1 Une réalité géographique	8
1.2 Une réalité économique	9
1.3 Une réalité démographique	10
1.4 Le Bassin parisien : un périmètre à géométrie variable	10
2. L'Ile-de-France au cœur du Bassin parisien	13
2.1 La spécificité francilienne : la présence de la capitale	14
2.2 Paris et l'Ile-de-France	14
2.3 L'Ile-de-France : un poids démographique, économique et culturel sans équivalent au sein de l'Hexagone	16
3. Les acteurs institutionnels des coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien .	18
3.1 L'Etat	18
3.2 Les Régions.....	20
La conférence permanente des présidents de Région du Grand Bassin parisien.....	20
Une coopération intensifiée avec la « C8 » à partir de 2006	20
3.3 Les Ceser	21
3.4 L'Europe.....	22
4. Les démarches de coopération interrégionale au sein du Bassin parisien	24
4.1 Le CPIER 1994-1999.....	24
4.2 Les volets interrégionaux des CPER 2000-2006 et 2007-2013	24
4.3 Les conférences des « huit » : P8 et C8, un cadre de référence stratégique	25
La conférence administrative du Bassin parisien	25
La C8.....	25
Un travail commun : la Charte du Bassin parisien	27
4.4 SDRIF et SRADT	27
4.5 Le Plan Seine	28
4.6 Le Grand Paris et Vallée de la Seine	29

4.7 Les réseaux d'influence (Pôle Sud Paris, AVGBP, La Seine en partage, filières pro et interpro, ...)	31
L'Association des villes du Grand Bassin parisien (AGVBP)	31
La Seine en partage	31
Les « Synapses » de l'association Pôle Sud Paris	32
Les filières professionnelles et interprofessionnelles : l'exemple de l'agriculture et l'interrégionalisation	33
5. Les tendances	35
5.1 Dynamiques et déséquilibres territoriaux	35
5.2 Effet « ombre portée » ou synergie ?	36
5.3 De la concurrence à la collaboration	37
5.4 L'impact de la réforme territoriale	38
5.4.1 Pour le développement de la coopération interrégionale	38
5.4.2 Une géographie institutionnelle décalée	38
En conclusion	40
Des enjeux interrégionaux toujours plus prégnants	40
Une concrétisation insuffisante des politiques interrégionales des institutionnels	40
Une coopération à réanimer et à rendre plus productive et durable	41
Second chapitre - Les coopérations à développer	42
1. Les coopérations favorisées par la continuité territoriale	42
1.1 L'axe Seine et la continuité environnementale	42
1.1.1 Les enjeux et leur inscription territoriale	42
1.1.2 Les partenaires et les outils d'intervention	44
1.2 Le développement des territoires interrégionaux	46
1.2.1 Les enjeux et leur inscription territoriale	46
1.2.2 Les espaces de coopération interrégionale	49
2. Les domaines de coopération à fort potentiel	51
2.1 Le développement économique	51
2.1.1 Des pôles de compétitivité en Ile de France associent d'autres régions du Bassin Parisien	52
2.1.1.1 Description des pôles de compétitivité multi-régions du Bassin Parisien	52
Cosmetic Valley	52
Elastopôle	53
Mov'eo	54
Vitagora	54

Nov@log.....	55
ASTech.....	55
2.1.1.2 Exemples de bonnes pratiques des pôles de compétitivité financées par la Région Ile-de-France	55
Pôle FINANCE&INNOVATION	55
Pôle CAP DIGITAL	56
Pôle SYSTEMATIC.....	57
Pôle Mov'eo.....	57
2.1.2 Effets macro-économiques des pôles de compétitivité inscrits dans plusieurs régions	57
2.1.2.1 Les recommandations formulées par Bearing Point en 2012 sur les territoires couverts par les pôles.....	58
2.1.2.2 Les conclusions de l'étude de la DGCIS sur les effets de la politique des pôles..	58
2.1.2.3 Une gouvernance partenariale entre l'Etat et les collectivités territoriales	59
2.1.3 Potentiel de développement économique avec les autres régions du Bassin Parisien	59
2.1.3.1 Les attentes de coopération économique des autres régions du Bassin Parisien	59
2.1.3.2 Les potentialités offertes par la réforme territoriale et la création de la MGP	60
2.2 Les transports	61
2.2.1 Les transports ferroviaires.....	62
2.2.1.1 Les lignes ferroviaires en projet.....	62
2.2.1.2 Des accords tarifaires entre le STIF et les régions limitrophes à mettre en place	63
2.2.2 Le transport routiers public et le réseau viaire	63
2.2.3 Les transports fluviaux	64
2.2.4 Le transport aérien.....	65
2.3 Logistique et fret.....	66
2.3.1 L'aménagement foncier logistique.....	66
2.3.2 Les enjeux fret de l'Ile-de-France.....	67
2.4 Enseignement supérieur et recherche	68
2.5 Le tourisme.....	70
Conclusion	72
GLOSSAIRE	74
BIBLIOGRAPHIE.....	76

Prolégomènes

Depuis de très nombreuses années, le Ceser Ile-de-France considère que la réflexion sur l'avenir de la région doit prendre en compte un large espace géographique qui dépasse les frontières franciliennes, et s'élargir à l'ensemble du Bassin parisien, voire à l'Europe du Nord Ouest.

Cette conviction s'est naturellement renforcée au fil des années avec l'élargissement de l'Union européenne, puis avec la mondialisation.

Les travaux engagés au sein du Ceser dès le début des années 2000 en prévision de la révision du schéma directeur de 1994 ont montré l'importance des grandes infrastructures transrégionales dans l'aménagement du territoire francilien. La Seine est apparue, au travers du concept d'unité séquanaise, utilisé dans le bilan à mi-parcours du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, comme un élément fédérateur essentiel des « territoires prioritaires » bordant le fleuve, y compris au-delà des limites régionales. Dès cette époque, à partir du fleuve qui constitue sa colonne vertébrale, le Bassin parisien a donné lieu à de nombreuses approches sous différentes formes (avec l'association des villes du Grand Bassin parisien, « la Seine en partage », les travaux de l'IAU).

Progressivement s'est installée l'idée que l'Ile-de-France devait élargir sa vision stratégique en prenant en compte dans la révision du SDRIF son environnement géographique.

Dès 2008, dans l'avis et le rapport consacré à « la contribution de l'intercommunalité à l'action régionale », la question des intercommunalités transfrontalières est abordée pour celles dont les bassins de vie transcendent les limites régionales.

En 2011, le Ceser examine dans un rapport et un avis du 13 janvier la question des « territoires interrégionaux et ruraux franciliens » présentés comme des territoires de contact entre la zone agglomérée (la métropole parisienne) et les régions limitrophes du Bassin parisien.

En avril 2012, un rapport et un avis consacrent « la Seine territoire stratégique » à part entière du SDRIF alors que l'idée d'un Grand Paris jusqu'à la mer est reprise dans les travaux en cours sur le Grand Paris.

Alors que le Ceser diffuse inlassablement son message sur la nécessité d'élargir en permanence et de plus en plus l'action publique à un espace plurirégional au sein du Bassin parisien, il a le sentiment que l'action interrégionale ne constitue pas une ardente obligation pour les acteurs et décideurs publics ; les grands dossiers nécessitant l'accord de l'Etat, des Régions, des collectivités territoriales prennent souvent du retard, buttant à la fois sur des questions de financement et de répartition des coûts entre collectivités d'intérêts différents, voire divergents, entre territoires.

C'est naturellement sur les grandes infrastructures de transport et communication que se concentrent les débats : interconnexions TGV, contournement routier et ferroviaire de l'Ile-de-France, desserte aéroportuaire, canal Seine Nord Europe...

Mais la géographie est une réalité physique et en matière d'environnement, les frontières administratives ont peu de sens ! C'est peut-être dans ce domaine que le Bassin parisien s'exprime le mieux au travers des travaux de l'Agence de bassin Seine Normandie et du SDAGE.

Aussi, après l'approbation du SDRIF révisé en fin 2013, le moment nous est apparu opportun de relancer le thème de « l'Ile-de-France et les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien ».

L'objectif est d'inciter les acteurs à systématiser leur approche interrégionale, à échanger avec les régions voisines sur les sujets d'intérêt commun, pour accélérer l'avancement de dossiers majeurs structurants permettant aux régions du bassin parisien, autour et avec,

demain, la Métropole du Grand Paris, de « booster » le développement de la vallée de la Seine et par capillarité le développement du bassin tout entier.

La réforme territoriale en cours ne peut que renforcer l'intérêt du sujet car fusion de régions et coopérations interrégionales doivent être les facettes complémentaires d'une même volonté de renforcer l'efficacité publique. Demain, l'Ile-de-France aura à développer de nouvelles relations et de nouveaux équilibres avec des régions limitrophes plus grandes, débordant largement le cadre du seul Bassin parisien. Ce sera pour le Ceser une nouvelle étape dans sa réflexion sur l'aménagement du territoire national.

Pierre MOULIE,
Président de la commission de l'Aménagement du Territoire

Introduction

L'inscription de l'Ile-de-France dans le cadre du Bassin parisien est une préoccupation constante du Ceser. Elle se manifeste dès la mandature 1989-1995. Une note interne de 1996 en indique la raison essentielle : « L'Ile-de-France et le Bassin parisien, à l'échelle européenne, ont un avenir commun... Le desserrement de l'Ile-de-France au-delà des limites administratives apparaissant inévitable, la nécessité d'une vision d'aménagement élargie au Bassin parisien s'impose. Pour être pertinente, elle doit toucher tous les domaines : démographie et logement, développement économique dans un but de mixité urbaine et d'équilibre habitat/emploi, limitation des migrations alternantes, transport, environnement, enseignement supérieur ».

Au-delà de la question du desserrement résidentiel de l'agglomération parisienne, l'espace régional s'avère trop étroit pour certains sujets, tels que l'environnement ou les transports, à fortiori pour l'Ile-de-France dont le territoire – dont elle ne recherche pas l'extension -, ne correspond pas à l'aire d'influence.

Par ailleurs, comme en attestent une fois de plus les discussions actuelles sur la carte régionale, il n'existe pas de carte administrative idéale, c'est à dire pertinente pour l'ensemble des politiques publiques. La coopération entre les collectivités territoriales, par laquelle elles font de leurs relations contractualisées un moteur de leur action, est une façon de répondre à cette nécessité d'adapter la carte administrative aux évolutions économiques et sociopolitiques.

Les coopérations interterritoriales constituent un phénomène d'autant plus complexe qu'il est multiscale. Les coopérations interrégionales, qui n'en représentent qu'une partie sont donc un moyen de dépasser les lacunes du découpage régional, quel que soit celui-ci et permettent aux frontières régionales de jouer un rôle de membrane plus qu'un rôle de limite.

Ces coopérations intéressent le Ceser en sa qualité de seconde assemblée régionale pour les raisons suivantes :

- Il est persuadé, en premier lieu, que les relations instaurées entre les régions ont un rôle important à jouer, entre l'action de l'Etat, qui s'exerce au niveau suprarégional et celle du bloc communal, qui s'exerce au niveau infrarégional,
- Ensuite, parce qu'au sein du Bassin parisien, ces coopérations visent à engager des échanges et projets communs de développement et d'aménagement, dont il faut s'assurer qu'ils bénéficient d'un cadre équilibré et équitable,
- Parce que le processus de décentralisation renforce les compétences des régions en matière de transport et d'aménagement du territoire (via les SRADDT¹ notamment) et leur montée en puissance comme espaces pertinents de localisation des activités économiques et comme responsables du développement économique,
- Parallèlement, les incitations de l'Union européenne tendent, sur le plan économique, en particulier, à développer le modèle d'Etat-Régions au détriment de celui de l'Etat-Nation. L'échelon interrégional donne aux régions nationales plus de visibilité et plus de poids dans l'espace européen. D'autre part, la coopération interrégionale est aussi un des fers de lance de l'aménagement du territoire tel qu'il est promu par l'Union européenne,

¹ Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, prescriptif, prévu à l'article 6 du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

- Enfin, le retrait progressif de l'Etat, la mondialisation et la raréfaction des finances publiques ont fait émerger l'idée que la coopération pouvait participer à la réduction des coûts. Elle doit viser à rassembler les ressources, les énergies et les potentiels dans un souci de rationalisation des coûts et d'efficacité de l'action. Les économies d'échelle ne peuvent que favoriser le traitement de questions telles que le développement de l'attractivité, et de problèmes supra régionaux ne pouvant être abordés isolément.

Le premier chapitre du présent rapport s'interroge sur la pertinence du Bassin parisien comme territoire naturel de coopération, en le considérant sous ses différents aspects, puis en analysant les implications de la présence, en son centre, de l'agglomération parisienne. Il recense les principaux acteurs de la coopération institutionnelle et les démarches de coopérations engagées, pour en dégager les tendances.

Le second chapitre est consacré aux domaines de coopérations dont le développement présente d'intéressantes opportunités, en distinguant celles que favorise la continuité territoriale et quelques domaines économiques majeurs.

Chapitre premier - Les coopérations existantes : l'état des lieux

Avant de présenter les réalisations et les différentes modalités de coopération interrégionales au sein du Bassin parisien, il est important d'appréhender les multiples réalités de cette entité « Bassin parisien » et de considérer sa spécificité : la présence en son cœur d'une métropole sans équivalent avec les autres métropoles françaises.

1. Le Bassin parisien une identité à géométrie variable issue de la géographie et de l'Histoire

A la fin des années 1960, le Bassin parisien devient un périmètre d'analyses et d'études, en particulier pour la Datar et la Mission d'Etude du Bassin Parisien. Un peu oublié les années suivantes, il fait l'objet d'un regain d'intérêt à partir des années 1990.

Bien qu'ayant fait l'objet de très nombreuses publications, la difficulté à définir et délimiter le Bassin parisien est persistante, notamment en raison de prismes administratifs.

Est-il un territoire cohérent et fonctionnel ? Une juxtaposition de régions ? Ou se résume-t-il à une simple addition des relations de l'Île-de-France avec les autres régions qui le composent ?

Une présentation des diverses réalités du Bassin parisien permet d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

1.1 Une réalité géographique

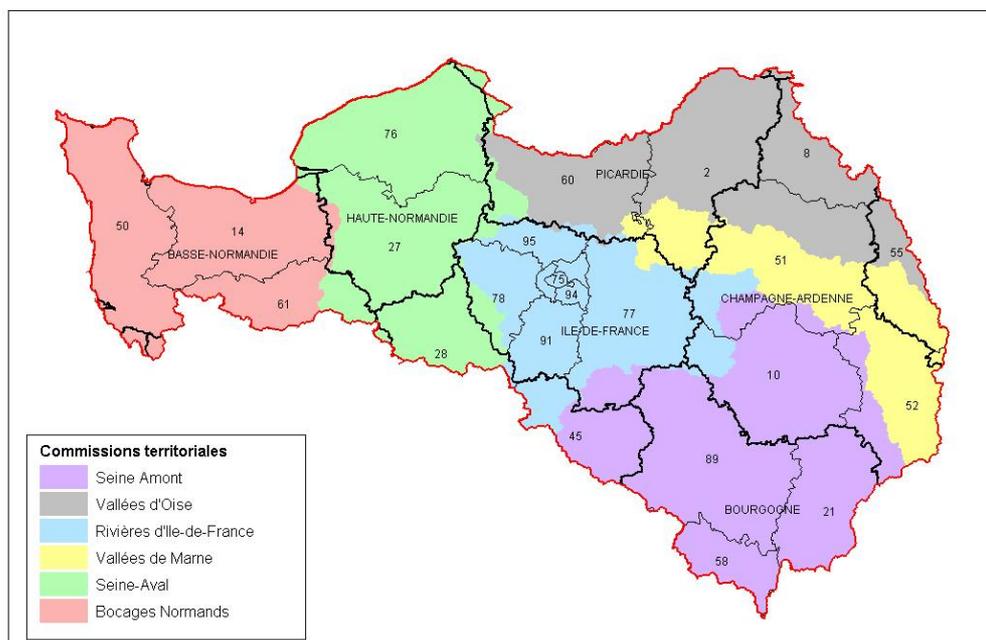
Le Bassin parisien a longtemps été uniquement considéré comme un espace géologique, l'une des grandes cuvettes sédimentaires de l'Europe occidentale.

Il est aussi l'un des six principaux bassins hydrographiques de France, c'est-à-dire une entité géographique correspondant à l'aire de réception des précipitations et d'écoulement des eaux de surface et souterraines vers un cours d'eau. L'ensemble des eaux reçues d'un même bassin convergent, du fait du relief en pente, vers la même mer.

C'est la ligne de partage des eaux de surface vers un bassin hydrographique ou son voisin qui permet d'en établir les limites.



Carte du bassin Seine-Normandie et de ses sous-bassins versants



http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/jpg/Limites_administratives_SN_cle1779c1.jpg

Les réalités physiques et naturelles du Bassin parisien font de lui une échelle pertinente et évidente pour appréhender les logiques environnementales liées à la gestion de la ressource en eau : lutte contre les pollutions et inondations et préservation de sa qualité et de sa biodiversité.

Le Bassin parisien est aussi un espace polycentrique et réticulaire :

Avec neuf aires urbaines réunissant entre 270 000 habitants (Amiens) et plus de 12 millions d'habitants (Paris), celle de Rouen dépassant les 500 000 habitants, le polycentrisme morphologique du Bassin parisien ne fait pas de doute.

Ces aires urbaines sont reliées les unes aux autres par des infrastructures routières et moyens de transport qui permettent d'importantes navettes domicile-travail. Il n'est, pour autant, pas clairement établi que les principales villes du Bassin parisien forment un système fonctionnel.

1.2 Une réalité économique

D'autres approches, encore, ont amené à considérer le Bassin parisien comme une entité cohérente aux enjeux spécifiques :

Des travaux de géographie économique, portant notamment sur le desserrement de l'emploi, les délocalisations des entreprises et la spatialisation des filières industrielles au sein du Bassin parisien mettent en évidence une intégration certaine de ce territoire.

Frédéric Gilli analyse² le Bassin parisien comme une région fonctionnelle intégrant plusieurs régions administratives. La présence de l'agglomération parisienne se fait sentir dans toutes les zones d'emploi du Bassin, c'est-à-dire bien au-delà des frontières traditionnellement identifiées de l'agglomération, de l'Ile-de-France et de l'aire urbaine. Pour autant, il précise que la reconnaissance de la vaste région économique qui entoure l'agglomération parisienne comme un espace intégré répondant à des logiques économiques communes n'empêche pas chaque composante du Bassin parisien d'exister autrement que « dans et par ce réseau ».

L'enjeu économique pour le Bassin parisien est double :

- En interne, il s'agit de favoriser un développement économique plus harmonieux et équitable,
- A l'externe, le renforcement économique de ce vaste territoire vise à l'inscrire durablement dans l'internationalisation des flux économiques.

1.3 Une réalité démographique

Le Bassin parisien, dans son acception la plus large, regroupe de 20 à 25 millions d'habitants selon le périmètre pris en compte, dont plus de la moitié en Ile-de-France.

Depuis la fin des années 1960, de multiples travaux relatifs à la démographie et à l'habitat dans le Bassin parisien ont mis en évidence des phénomènes qui lui sont spécifiques. En particulier celui de l'étalement urbain, qui se caractérise par l'émergence de zones purement résidentielles, et menace les espaces naturels.

Certains reconnaissent que ce développement résidentiel à la périphérie de l'Ile-de-France peut, en même temps, constituer un facteur de développement local et de cohésion sociale et territoriale. En effet, les espaces périurbains à proximité des villes permettent de maintenir des emplois de service, de pallier les difficultés et les déstructurations que connaissent un grand nombre d'espaces ruraux. Ces territoires périurbains sont donc présentés comme une forme nouvelle de structuration de l'espace en bassins de vie.

En 2002, une étude de Frédéric Gilli montre que les habitants du Bassin parisien acceptent davantage de se déplacer sur de longues distances que dans le reste de l'espace national, ce qui semble attester d'une intégration territoriale plus importante.

1.4 Le Bassin parisien : un périmètre à géométrie variable

Les diverses réalités du Bassin parisien ont pour conséquence que les différentes études et actions menées en son sein et à son sujet ont retenu des périmètres différents.

Le constat établi par l'Association des Grandes Villes du Bassin Parisien (AGVPB³) d'un certain manque d'image identitaire du Bassin parisien, en particulier en comparaison d'ensembles tels que Rhône-Alpes, Lorraine ou bien encore l'Arc atlantique, pourrait contribuer à expliquer ces « fluctuations ». Par ailleurs – peut-on établir un lien ? - la définition administrative du Bassin parisien ne figure dans aucun texte officiel. Et l'association de conclure que « le manque d'image identitaire du Bassin Parisien doit avant tout être corrigé, notamment par le levier de l'interrégionalité et une forme de coopération renouvelée de l'Ile-de-France et des régions limitrophes ».

Quelques exemples de la variation de la délimitation du territoire du Bassin parisien selon les études peuvent être cités :

² 2005, Le Bassin parisien. Une région métropolitaine <http://cybergeo.revues.org/3257>

³ *Territoires 2020*, revue scientifique de la Datar consacrée aux territoires et à la prospective n°7 janvier 2003

- En 1966, le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Bassin Parisien excluait les départements les plus excentrés des régions limitrophes de la région parisienne (l'Indre, le Cher, la Nièvre, la Manche, la Haute-Marne et les Ardennes),
- En 1994, la *Charte du Bassin* parisien inclut dans son périmètre ces départements (Nièvre exceptée). Ce périmètre sera adopté dans nombre d'études⁴,
- Le contrat de plan interrégional du Grand bassin parisien a été conclu avec huit régions : Ile-de-France, Haute Normandie, Basse Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre et Pays de la Loire,
- Le plan Seine 2007-2013 a été signé avec six régions : l'Ile-de-France, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la Picardie, les régions Centre et Pays-de la Loire n'en faisant pas partie.

Pour certains, les approches et études relatives au Bassin parisien devraient comprendre la région Nord-Pas-de-Calais. Celle-ci a d'ailleurs été partie prenante de réflexions et études communes aux huit régions présentes au sein du Bassin. Mais La région Nord-Pas-de-Calais développe aussi des coopérations avec les pays du Nord (Belgique, Pays-Bas, Angleterre) ainsi qu'en direction des Euro régions financées par l'Union européenne.

La réflexion sur l'Ile-de-France et les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien ne nécessite cependant pas de délimiter très précisément ce périmètre, a fortiori au moment où la carte régionale va connaître de véritables bouleversements. Il s'agit seulement de montrer que cette échelle a un sens et d'identifier les caractères qui le lui confèrent.

L'espace du Bassin parisien, de toute façon, n'est pas un espace continu, mais un espace largement réticulaire, dont les territoires sont plus ou moins denses et plus ou moins reliés, à des distances variables, de son centre.

Constitué de Paris et de l'Ile-de-France, ce centre exerce une polarisation sur l'ensemble des territoires concernés. Il est le principal vecteur de l'intégration territoriale du Bassin parisien. Pour autant, les relations horizontales de pôle à pôle gagnent en importance par rapport aux relations radiales centre-périphérie.

Par ailleurs, comme l'exprime le Ceser des Pays de la Loire⁵, « il n'y a pas un seul périmètre interrégional pertinent. Depuis le début du vingtième siècle, plusieurs périmètres de grandes régions ont été imaginés, se superposant rarement. L'Europe a défini des grandes régions pour la coopération interrégionale, ou pour des regroupements statistiques (les NUTS), mais sans faire consensus. Plusieurs ministères et la plupart des entreprises ont opté pour une organisation en 7-8 grandes régions... sans aucune coordination et sans périmètre indiscutable. Les quelques découpages interrégionaux de la France, plus ou moins récents, prouvent s'il en est besoin que le périmètre interrégional pertinent pour tous et en tout reste encore à créer. »

Bien que le périmètre du Bassin parisien puisse varier selon les conceptions et les études, il est néanmoins bien considéré comme l'un des espaces de coopération interrégionale en Europe, comme l'illustre la carte ci-après :

⁴ Damette et Scheibling (1992), Thiard (2001), Frémont (2002). Ludovic Halbert (2005) a quant à lui exclu l'Indre-et-Loire dans son étude pour Polyne

⁵ Rapport intitulé « L'interrégionalité de projet » de 2007

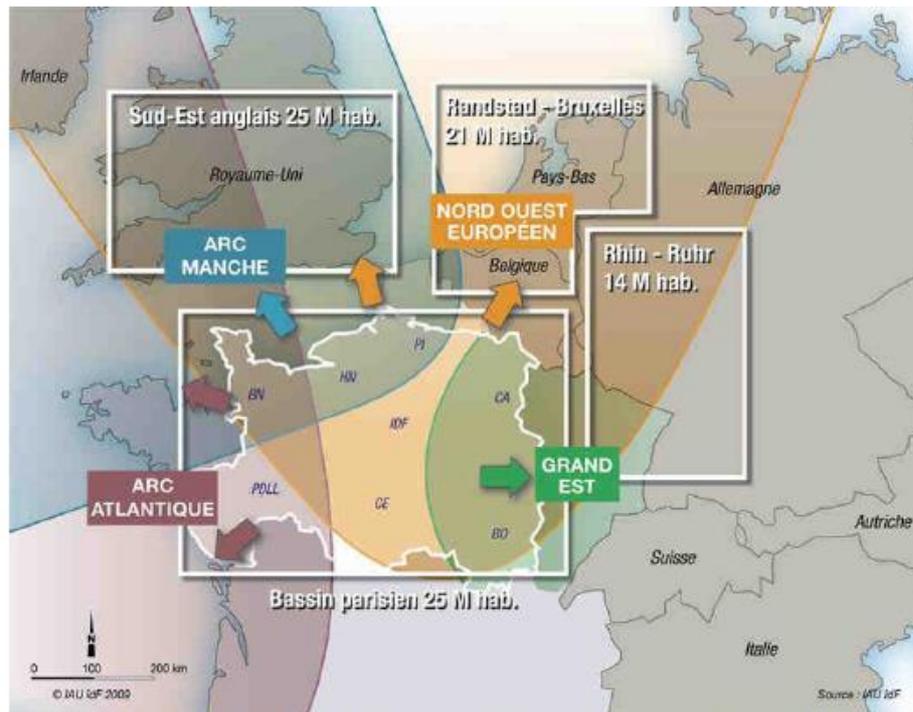


Figure 15 : Les espaces de coopération interrégionale en Europe – Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Ile-de-France

L'IAU, dans son magazine « Cahiers » n°153 insiste sur les « effets de synergies et de complémentarités à opérer entre une métropole et les espaces qui l'entourent », un concept qui renvoie au besoin de « penser, aménager et gérer un très grand territoire autour d'une métropole de rang mondial ».

Le Bassin parisien se présente ainsi comme un espace de coopération entre acteurs visant à partager une stratégie commune. « Se coordonner avec l'Île-de-France est parfaitement complémentaire et en cohérence avec les coordinations internes à d'autres métropoles du Bassin parisien, comme la métropole normande (Rouen-Caen-Le Havre) ou le «G10» autour de Reims, ou d'une coordination avec d'autres grands espaces, tels que l'Arc Atlantique, le Grand Est ou le Nord-Ouest Européen. Tout n'a d'ailleurs pas à être traité à l'échelle du Bassin parisien et la méga-région en devenir n'est pas (encore) intégrée dans tous les domaines. Il existe en outre des relations à grande échelle, mais inscrites dans de vastes faisceaux », est-il encore indiqué dans l'article.

Comme l'indique l'ouvrage co-réalisé par l'IAU⁶, penser le Bassin parisien doit se faire « sans exclusive vis-à-vis des autres territoires français, européens... ». Il faut l'envisager « comme un espace pluriel, un espace de coopérations qui permette aux différents territoires institutionnels de prendre en compte des problématiques qui les dépassent et les traversent ».

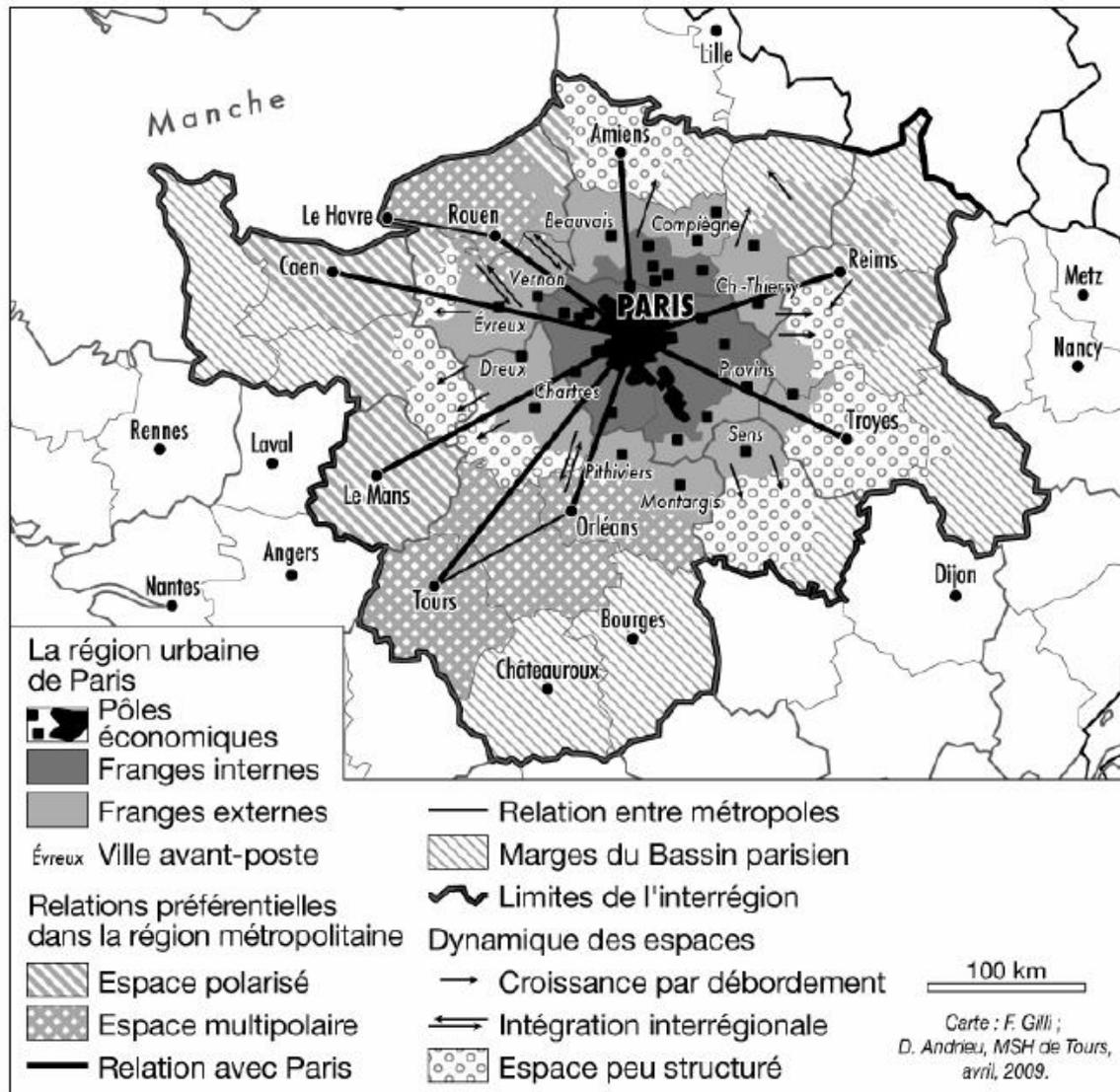
⁶ avec Géographie-cités (unité de recherche du CNRS) Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien paru en 2010 (volume 3 – Acquis des séminaires scientifiques de 2009)

2. L'Ile-de-France au cœur du Bassin parisien

Le Bassin parisien est caractérisé par la présence en son centre de la capitale de la France, qui donne à l'Ile-de-France un poids considérable et un rayonnement international.

Le Bassin parisien est en effet très polarisé, comme le montre la carte ci-après.

Le Bassin parisien : un espace organisé autour de la capitale



De par son histoire et son poids démographique, économique, politique et culturel, l'Ile-de-France, parce qu'elle accueille la capitale, se distingue du reste du territoire, engendrant des réactions variées à son égard de la part de l'Etat et des autres territoires.

2.1 La spécificité francilienne : la présence de la capitale

La présence en Ile-de-France de la capitale historique, politique et économique du pays est à l'origine de son développement, de son poids actuel et passé.

Cette particularité explique toute l'attention portée par l'Etat à son aménagement ainsi qu'à la maîtrise des institutions de la ville, d'autant que différents événements historiques ont conduit l'Etat à se méfier de la capitale, lieu d'émergence de nombreux bouleversements de l'histoire nationale, au-delà des révolutions de 1789, 1830 et 1848 :

- Au XIV^e siècle, l'action des marchands, avec à leur tête le prévôt Etienne Marcel⁷, est l'une des premières manifestations du fait métropolitain, le poids économique des villes grandissant avec la croissance du commerce,
- La Ligue parisienne, qui prolonge l'épisode de la Ligue Catholique, fondée contre le protestantisme au cours de la guerre de religion, de 1588-1594 s'est révélé un grand danger pour la monarchie française,
- L'épisode de La Fronde, au cours duquel les parisiens se soulèvent pour défendre le parlement de Paris qui s'opposait à la levée de nouveaux impôts, contraint en 1649 la régente et le jeune Louis XIV à s'enfuir de la capitale,
- L'épisode de la Commune, qui a vu se révolter la population parisienne de condition modeste et s'opposer à l'assemblée et au gouvernement issus de la décision du traité de Paix avec l'Allemagne.

Ces circonstances expliquent que Paris ait été doté d'un statut différent de celui des autres collectivités locales, se traduisant par une plus grande emprise du pouvoir central pour limiter son influence et celle de ses gouvernants.

Le statut de Paris doit beaucoup, jusqu'en 1975, à la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui institue :

- un préfet pour l'administration,
- un préfet pour la police,
- une assemblée sans pouvoirs réels,
- et des maires d'arrondissement nommés par le gouvernement.

Il faut attendre 1977 pour qu'un maire de Paris exerçant de véritables pouvoirs soit élu au suffrage universel.

Après les actes 1 et 2 de la décentralisation, il n'y a qu'à Paris que le préfet conserve des pouvoirs de police et siège au Conseil municipal.

2.2 Paris et l'Ile-de-France

La capitale s'étend naturellement au-delà de ses frontières, transformant l'Ile-de-France en région-capitale. La zone géographique sur laquelle la capitale exerce son influence ne correspond pas strictement aux frontières de la Région Ile-de-France. L'aire urbaine de Paris n'y est d'ailleurs pas intégralement comprise. Le périmètre concerné est peu ou prou le Bassin parisien lui-même.

Frédéric Gilli, dans son ouvrage récent sur le grand Paris⁸, indique⁹ « La ville continue au-delà des murs de Paris : Paris est la commune siège de la capitale mais c'est aussi le cœur

⁷ En 1357 et 1358. Etienne Marcel est assassiné en 1358. Ses partisans lui ont reproché d'être allé trop loin dans son opposition et d'avoir risqué de livrer la ville aux Anglais, en cette période au cours de laquelle la guerre de cent ans opposait la France et l'Angleterre.

⁸ « Grand Paris, l'émergence d'une métropole ». Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, collection Nouveaux débats. 2014.

⁹ p 202

de la région capitale. Cette ambiguïté et la relation particulière entre l'Etat et la ville de Paris ont eu des conséquences très profondes en Ile-de-France et sont un élément déterminant de l'équilibre des pouvoirs dans la région parisienne au tournant du siècle » :

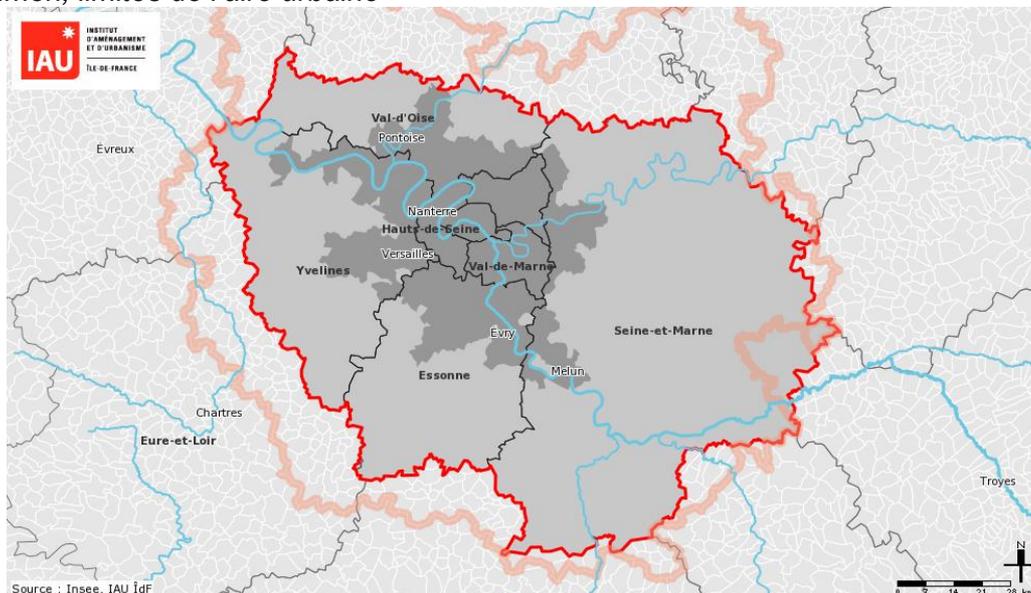
- La tutelle de l'Etat sur la ville a entraîné un déséquilibre fort entre Paris et les autres communes de la région (exemples : les délocalisations du traitement des eaux usées, de celui des déchets ou encore des entrepôts, cimetières, et des logements sociaux),

- Actuellement, Paris conserve des droits spécifiques dans de nombreux territoires franciliens, au titre, notamment, de ses propriétés foncières et immobilières.

« L'Etat se saisit naturellement des problèmes d'organisation de la Région lorsqu'il devient manifeste que la capitale déborde les limites de la seule ville de Paris. » poursuit l'auteur. C'est ainsi qu'est créé en 1961 le district de la Région de Paris, à la tête duquel est placé Paul Delouvrier, sous l'autorité directe du Premier ministre.

Un changement d'échelle s'est opéré et l'agglomération parisienne s'est continuellement étendue : l'unité urbaine¹⁰ de Paris qui comptait 396 communes en 1999, s'étend à 412 depuis 2010 et abrite 10,5 millions d'habitants en 2011¹¹.

Sur cette carte en gris foncé : l'unité urbaine de Paris, en rouge, frontières de l'Ile-de-France, en saumon, limites de l'aire urbaine



Frédéric Gilli analyse encore¹² : « Les spécificités de la décentralisation en Ile-de-France, notamment les pouvoirs de la Région en matière de transport (STIF) ou d'urbanisme (SDRIF), tiennent au fait que les compétences particulières sont attachées depuis longtemps à l'échelle régionale du fait de l'étendue de l'agglomération ».

¹⁰ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la **population** des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international (<http://www.insee.fr>). L'analyse (réalisée à partir des bases IGN - photo aériennes ou satellite) est actualisée tous les 10 ans

¹¹ INSEE Première n°1483 janvier 2014

¹² p 204

En matière d'influence politique, l'auteur remarque enfin¹³ qu'en comparaison avec les autres régions françaises, une proportion plus importante d'élus d'Ile-de-France ont exercé ou exercent d'importantes fonctions nationales : un tiers des membres des gouvernements, lorsque ce n'est pas le président de la République lui-même sont des élus franciliens. Par conséquent, les représentants de l'Etat au plan local « ont souvent, face à eux, moins le maire d'une petite municipalité francilienne qu'un haut personnage de la République ou l'un de ses proches ».

2.3 L'Ile-de-France : un poids démographique, économique et culturel sans équivalent au sein de l'Hexagone

Les "Chiffres-clés de la région Ile-de-France"¹⁴ pour 2014 montrent comme les années précédentes, le poids et l'importance de l'agglomération parisienne :

L'Ile de France, avec une population estimée à 11 978 000 habitants en 2013, regroupe toujours près de 19 % de la population française métropolitaine sur un territoire restreint.

L'aire urbaine¹⁵ de Paris, qui, en 2009, comptait 12 161 542 habitants, reste de loin la plus grande aire urbaine de France devant Lyon (2 118 000 habitants), Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux et Nice. Elle couvre 98,8% des 1280 communes franciliennes et 99,8 % de la population d'Ile de France. Elle s'étend sur 1 798 communes, franchissant ainsi les frontières de l'Ile-de-France en mordant sur sept des huit départements limitrophes des régions voisines (Aube exceptée).

Elle est, enfin, plus densément peuplée que les autres grandes aires françaises et s'est considérablement étendue avec le desserrement résidentiel qui a poussé les habitants de zones plus proches du centre à chercher un lieu de vie moins urbain et moins cher où accéder à la propriété.

Le poids économique de l'agglomération parisienne est illustré par l'attraction qu'elle exerce en matière de déplacements domicile-travail avec les autres agglomérations. 41 aires urbaines principales sont identifiées dans l'Hexagone (12 dites « métropolitaines », 29 autres appelées « grandes aires », carte 1 ci-après). Les infrastructures de transports existantes entre elles permettent à 260 000 actifs¹⁶ de résider dans l'une d'elle tout en travaillant dans une autre.

L'aire urbaine de Paris est plus concernée que les autres par ces déplacements. L'ensemble des aires urbaines y envoient des actifs, et les échanges de la province vers Paris sont plus nombreux que ceux de Paris vers les autres aires urbaines. Au total, 70 000 actifs¹⁷ résidant dans les aires urbaines françaises travaillent dans l'aire parisienne, ce qu'illustre la carte ci-après (0,9 % de l'emploi total de ces 41 aires. carte 2)

¹³ p 207

¹⁴ Fascicule réalisé annuellement par la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Ile-de-France avec l'IAU et la direction régionale d'Ile-de-France de l'Insee.

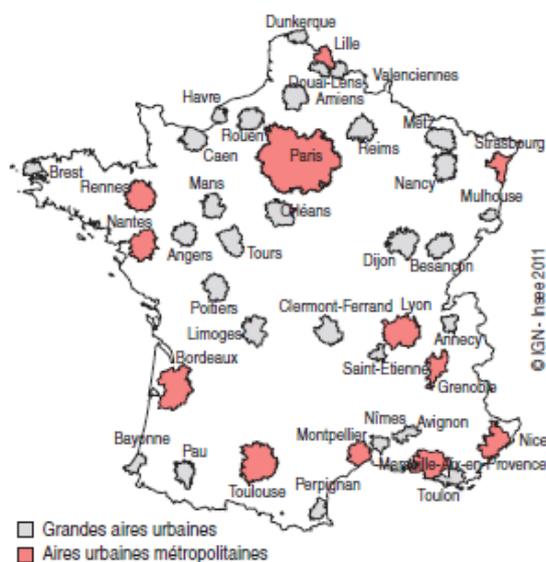
¹⁵ Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois.

¹⁶ Revue INSEE première n°1333 janvier 2011

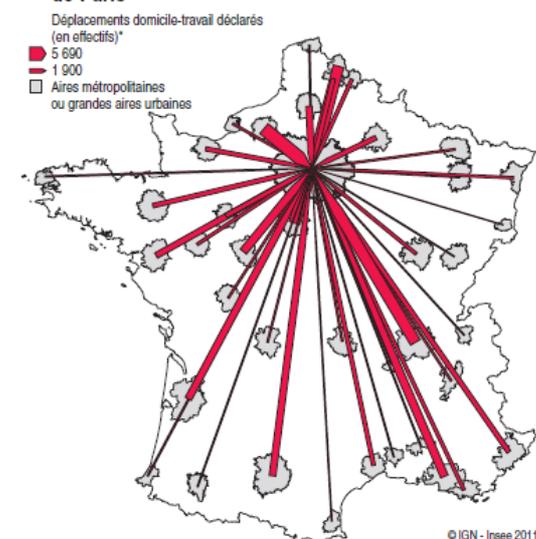
¹⁷ idem

① Les aires urbaines métropolitaines et les grandes aires



Source : Insee, recensement de la population 2006.

② Déplacements domicile-travail vers l'aire urbaine de Paris



*Les deux effectifs (5 690 et 1 900) correspondent aux flux le plus important et le moins important ; l'épaisseur des flèches est proportionnelle à l'importance des flux.
 Source : Insee, recensement de la population 2006.

Le PIB régional avoisine les 33 % de la richesse nationale et les 5 % du PIB de l'Union européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie. L'Île-de-France est la 1^{ère} région exportatrice (18 % des exportations françaises) et importatrice (26 % des importations françaises) de biens du pays.

La dynamique économique d'une ville est fortement liée à l'effectif de sa population, à son nombre d'emplois et, plus particulièrement, au nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines. Or, l'Île-de-France est également le premier bassin d'emploi européen, et bénéficie d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui concentre 34 % des cadres français.

Pour décrire le système productif, une récente grille d'analyse fonctionnelle des emplois identifie quinze fonctions qui regroupent des professions et catégories socioprofessionnelles dont certaines sont qualifiées de « métropolitaines » parce que davantage représentées dans les grandes agglomérations :

- La conception/recherche,
- Des prestations intellectuelles,
- Du commerce inter-entreprises,
- De la gestion de la culture et des culture-loisirs.

Les cadres et chefs d'entreprise de plus de dix salariés de ces fonctions métropolitaines sont appelés cadres des fonctions métropolitaines (CFM). Cette analyse permet de constater que l'aire urbaine de Paris, avec 1 052 000 cadres des fonctions métropolitaines en 2007, polarise toutes les fonctions métropolitaines, et plus particulièrement, celles du commerce inter-entreprises, de la conception-recherche et de la logistique.

Elle concentre 44 %¹⁸ des emplois stratégiques du pays. Si leur nombre y a cependant augmenté moins vite entre 1982 et 2007 que dans les autres agglomérations, l'aire urbaine de Paris conserve toujours la première place en valeur absolue et en proportion (37% contre 22% d'emplois des fonctions métropolitaines pour les autres grandes aires urbaines).

L'aire capitale est également attractive pour des fonctions non métropolitaines et notamment la fonction administration publique.

¹⁸ Revue INSEE L'Île-de-France à la page n°370 - septembre 2011

L'Île-de-France rassemble aussi 23 % des universités françaises et un cinquième des écoles d'ingénieurs (hors universités) et des écoles de commerce.

Elle est, en outre, la première région touristique mondiale, avec des perspectives de hausse importante de ces flux.

Nicolas Sarkozy, alors président de la République, a commandé au conseiller d'Etat, Daniel Janicot, un rapport sur « la dimension culturelle du Grand Paris » qui devait étudier les moyens de faire du Grand Paris l'une des plus importantes métropoles culturelles du monde. Rendu public le 9 février 2012, ce rapport, tout en dressant un bilan mitigé du rayonnement de la capitale et de ses environs, liste aussi de nombreux atouts et avance une trentaine de propositions pour que la métropole francilienne incarne un modèle de « ville-monde », « créative », « numérique » et « partagée » et renforce en outre son intérêt touristique..

3. Les acteurs institutionnels des coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien

3.1 L'Etat

L'Etat, le premier, reconnaît le Bassin parisien comme un espace d'étude et d'aménagement pertinent.

Dès 1965, le Vème plan se fixe l'objectif de définir une politique visant à « aménager le développement économique du Bassin parisien ».

Convaincu de la nécessité d'engager des démarches prospectives sur de grands ensembles supra-régionaux, le gouvernement ouvre en 1990 sept grands chantiers d'aménagement dont celui du Bassin parisien.

Toujours au début des années 1990, la Datar¹⁹, publie deux livres blancs, qui abordent des thématiques variées.

L'Etat prend l'initiative d'un Contrat de plan interrégional du Bassin parisien, mis en vigueur de 1994-1999 (dans le cadre du XIème plan), avec les régions Ile-de-France, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse Normandie et Haute Normandie, Picardie et Pays de la Loire. Ce CPIER²⁰ procède d'une volonté commune d'œuvrer en faveur d'un développement équilibré du Bassin parisien.

Cette initiative a stimulé la constitution d'une conférence administrative interrégionale du Bassin Parisien composée des huit préfets de région, appelée « P8 » en référence à la « C8²¹ » des présidents de régions du Bassin parisien.

¹⁹ Administration de mission à vocation interministérielle, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) était un service du Premier ministre chargé de préparer, impulser et coordonner les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. En 2014, la Datar a été intégrée avec le Secrétariat général du comité interministériel des villes et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au sein d'un nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

²⁰ Contrat de plan interrégional Etat-régions

²¹ Conférence permanente des Présidents de Région du Bassin parisien (C8)

La P8 s'attache à « penser » cette grande macro-région et proposer des actions à son échelle. Placée sous la gouvernance du cabinet du Premier ministre, elle se réunit trimestriellement. Son secrétariat est assuré par l'ex-Datar.

Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, elle a, avec le concours de l'Etat et des régions, produit des diagnostics territoriaux.

Elle a pris part, en outre, à la réflexion sur la stratégie de l'Etat avec les régions dans le cadre des CPER 2015-2020. Les échanges menés sur le sujet avec les conseils généraux et les agglomérations ont permis d'identifier les thèmes prioritaires suivants :

- Les transports
- Le logement
- Les universités
- Le développement économique (dont les reconversions à opérer)
- L'environnement (les corridors écologiques)

Une Mission Interministérielle et Interrégionale d'Aménagement du Territoire²² du Bassin parisien (MIIAT-BP) a été créée le 1^{er} janvier 2000. Le Contrat de plan interrégional Bassin parisien 1994-1999 n'étant pas reconduit, la MIIAT-BP doit permettre à l'Etat d'intégrer des volets interrégionaux dans les contrats de plan conclus avec les régions concernées.

Les MIIAT sont des structures d'études interrégionales qui fondent leur capacité sur la mise en réseau des services déconcentrés de l'Etat. La dernière publication²³ de la MIIAT-BP date de 2002.

Les MIIAT ont été remplacées en 2004 par les MEDCIE (missions d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes), qui conservent certes le même périmètre de base que les MIIAT, mais avec la possibilité d'une approche à géométrie variable en fonction des sujets. A côté de cette souplesse géographique accrue, les MEDCIE se distinguent des MIIAT par deux autres points : une approche davantage thématique et un aspect pré-opérationnel. Autrement dit, les MEDCIE à leur création en 2004 devaient être en mesure de fournir non pas seulement des études mais d'identifier les actions qui pouvaient nourrir les futurs CPER.

²² En application d'une décision du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1997, l'Etat a créé six MIIAT, sur les bassins de peuplement identifiés par la DATAR. Placées sous la responsabilité d'un préfet coordinateur, les MIIAT sont en fait des systèmes d'études interrégionaux, fondant leurs capacités sur la mise en réseau des services déconcentrés de l'Etat directement concernés. L'objectif est de renforcer les moyens d'étude des services de l'Etat sur ces ensembles géographiques pour préfigurer des actions d'aménagement. Dans ce sens, ces MIIAT devaient apporter un éclairage prospectif et interrégional sur les grands exercices de prospective et de planification mis en œuvre par l'Etat (schémas de services collectifs, contrats de plan). Leur première tâche a été d'établir un diagnostic de leurs territoires respectifs, permettant de dégager des chantiers de l'interrégionalité que l'Etat soumet aux acteurs régionaux et locaux concernés. La MIIAT du Bassin parisien était placée sous la responsabilité du Préfet d'Ile-de-France.

²³ rapport dirigé par Armand Frémont en 2002

3.2 Les Régions

Les régions aussi ont mis en perspective l'aménagement de leur territoire avec le Bassin parisien.

La conférence permanente des présidents de Région du Grand Bassin parisien

Les régions du Bassin parisien ont créé dès le 23 Octobre 1990, la conférence permanente des présidents des Conseils régionaux du Bassin parisien, qui sera à l'origine de plusieurs publications :

- Le rapport *Le Grand bassin parisien, un bassin de solidarité face aux carences de l'aménagement du territoire*,
- Le rapport *Le Grand bassin parisien en actions*, qui proposait huit thèmes de coopération (novembre 1991),
- Le rapport *Scénario des 8 – Le scénario de l'équilibre (1993)* qui fixe des orientations destinées à « servir de cadre de référence pour l'élaboration ultérieure d'un plan ou projet d'aménagement du Bassin parisien, qui sera conduit par la conférence permanente.²⁴ ».

Une coopération intensifiée avec la « C8 » à partir de 2006

La question des transports, la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France, puis les élections régionales de 2004, ont été les vecteurs d'une nouvelle dynamique de coopération entre les exécutifs des régions du Bassin parisien.

La première conférence interrégionale du Bassin parisien du 22 mai 2006, a réuni l'ensemble des promoteurs de cet espace : présidents des régions, des Cese, des chambres consulaires des huit régions ainsi que du Nord-Pas-de-Calais, représentants de l'Etat, dont le préfet de la Région Ile-de-France, et le président de l'AVGBP.

L'objectif de ce qui sera désormais appelé « C8 » est alors d'élaborer des propositions destinées à un aménagement équilibré et solidaire du Bassin parisien, voire à la mise en place d'un nouveau CPER Bassin parisien, en écho avec le vœu des huit présidents de Cese, exprimé dans une déclaration commune de 2001. Les thématiques retenues sont :

- Les grandes infrastructures routières et ferroviaires de fret et voyageurs,
- La recherche et l'enseignement supérieur (complémentarités et cohérence entre sites universitaires et développement des innovations en lien avec les pôles de compétitivité),
- Les questions environnementales liées à l'eau et au traitement des déchets.

La rencontre de la C8 du 23 janvier 2008 est l'occasion pour les présidents des Conseils régionaux d'affirmer le caractère permanent de cette coordination. Constatant que les huit régions sont confrontées à des problématiques communes, ils décident de « produire une vision partagée²⁵ » du Bassin parisien et d'en dégager « des propositions d'action communes aussi bien sur le court terme que sur le long terme ».

Pour parvenir, à terme, à une stratégie de développement du Bassin parisien cohérente à l'échelle européenne et nationale, la C8, avec le concours de l'IAU, a élaboré un cadre de référence stratégique destiné à éclairer ses choix et mettre en œuvre les orientations stratégiques d'un développement durable commun. Il s'agissait de définir une stratégie de développement équilibrée et durable des huit Régions du Bassin parisien et de valoriser, par la coopération interrégionale, leurs atouts et complémentarités en :

²⁴ Page 33, conclusion

²⁵ Communiqué de presse du 23 janvier 2008

- coordonnant les objectifs déclinés dans les contrats de projets État-Régions, les schémas régionaux d'aménagement du territoire ou le schéma directeur de la région Île-de-France,
- recherchant une économie d'échelle entre les régions en mutualisant les projets interrégionaux communs,
- présentant les principaux axes collaboratifs et fédérateurs des régions.

Sept principaux engagements sont pris pour se donner les moyens d'agir en commun :

1. ouvrir le Bassin parisien aux échanges maritimes internationaux
2. renforcer l'accessibilité au réseau LGV européen et aux plates-formes aéroportuaires d'Île-de-France
3. faciliter les déplacements au sein du Bassin parisien
4. encourager un Bassin parisien plus équilibré
5. promouvoir des stratégies communes d'innovation et de développement économique
6. valoriser les continuités écologiques
7. permettre la mise en œuvre des engagements

La publication «Perspective Bassin parisien - 7 engagements des régions pour un Bassin parisien attractif, durable et solidaire » éditée par l'IAU en octobre 2009, qui présente des orientations les introduit de la façon suivante :

« Fort de 25 millions d'habitants, à l'interface des dynamiques de l'Est européen et des façades maritimes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée via le couloir Saône-Rhône, le Bassin parisien dispose de nombreux atouts pour s'inscrire durablement dans l'internationalisation des flux économiques.

Face aux dynamiques socio-économiques qui dessinent le contour d'immenses régions métropolitaines facteurs d'attractivité et de compétitivité des territoires, nous souhaitons renforcer et affirmer la place du Bassin parisien à un niveau européen et mondial. L'émergence des méga-régions semble interroger une nouvelle géographie urbaine mondiale et encourage à la constitution d'espaces de coopération interrégionale.

Conscientes qu'elles sont confrontées à des enjeux similaires dans une Europe qui s'élargit inexorablement à l'est, les régions du Bassin parisien (Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Île-de-France, Pays de la Loire et Picardie) doivent mettre en commun leurs énergies pour construire une vision partagée de cet espace de vie de 25 millions d'habitants et dégager des perspectives communes de développement.

Cette association est d'autant plus nécessaire que le Bassin parisien se situe à l'écart des grandes routes commerciales et de l'espace humainement très dense constitué par l'Allemagne rhénane, la Belgique, les Pays-Bas et le sud-est de l'Angleterre (la dorsale européenne, aussi appelée Banane bleue de l'Europe). Les régions du Bassin parisien courent le risque, à plus ou moins long terme, d'une marginalisation économique et démographique dans l'espace communautaire ».

3.3 Les Ceser

En mai 1996, se constitue dans le cadre de l'Assemblée permanente des présidents des Conseils économiques et sociaux régionaux (APPCESR) le Comité des CESR du Bassin parisien. Cette structure souple de concertation et de suivi du contrat de plan interrégional 1994-1999, associe le Nord – Pas-de-Calais sur les questions de transport.

Le 27 juin 2001, les huit présidents de CESR signent une déclaration commune qui débouchera sur un ensemble de propositions visant à un aménagement équilibré et solidaire du Bassin parisien.

Les Ceser du Bassin parisien sont parvenus à se rencontrer régulièrement pour évoquer les enjeux propres au Bassin parisien et auditionner des acteurs associatifs et gouvernementaux. Ils ont cherché à relancer la coopération interrégionale, et proposé la mise en place d'un nouveau Contrat de plan interrégional à l'échelle du Bassin parisien (déclaration commune du 27 juin 2001).

Entre octobre 2002 et décembre 2003, le groupe de travail des présidents des huit conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien publie *L'actualité du Bassin parisien* qui propose des réflexions sur la coopération interrégionale

Plus récemment et dans le cadre de l'Association pour la promotion de la Ligne Nouvelle Paris Normandie, les Ceser des régions Normandes et de l'Île-de-France ont réalisé un important travail en lien avec la valorisation de l'axe Seine.

3.4 L'Europe

Les coopérations interrégionales aux échelles nationale et européenne sont des mouvements convergents et complémentaires : la coopération interrégionale vise souvent à se positionner à l'échelle européenne, tandis que le processus de construction européenne incite les régions à se regrouper.

La construction européenne passe par une intégration progressive des territoires de l'Union, que le développement de la coopération interrégionale ne peut que favoriser. Ainsi, l'Union Européenne reconnaît la coopération interrégionale comme un objectif stratégique de l'intégration européenne devant contribuer à la cohésion économique et sociale au sein de l'Europe.

Conformément aux orientations stratégiques communautaires, l'Objectif 3²⁶ Coopération Territoriale Européenne doit stimuler un développement équilibré, harmonieux et durable du territoire européen dans les quatre dimensions : économique, sociale, culturelle et écologique.

Les programmes Interreg I (1991-1993), Interreg II (1995-1999), Interreg III (2000-2006) Interreg IV (2007-2013) puis Interreg V (2014-2020) ont été conçus pour répondre à l'objectif 3, au sein de grands espaces ayant à faire face à des enjeux communs de développement.

Ils visent à favoriser l'émergence d'un espace de citoyenneté commun, d'une identité propre à l'espace de coopération et d'un sentiment d'appartenance à un espace transfrontalier.

Les projets développés doivent s'inscrire dans l'un des quatre axes prioritaires de ce Programme :

- Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun et la conscience d'intérêts partagés,
- Tisser des partenariats d'acteurs pour le développement économique et les pôles d'excellence transfrontaliers,
- Construire un espace commun attractif pour y vivre et le visiter,
- Assurer le développement durable de l'espace commun.

²⁶ Les trois grands objectifs de la politique régionale de l'UE sont les suivants :

1. Convergence : accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés par l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi. Les trois fonds FEDER, FSE et Fonds de cohésion interviennent au titre de cet objectif.

2. Compétitivité régionale et emploi : renforcer la compétitivité, l'emploi et l'attractivité des régions, en dehors de celles qui sont les moins favorisées. Objectifs : anticiper les changements économiques et sociaux, promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement, l'accessibilité, l'adaptabilité et le développement de marchés du travail. Deux fonds sont mobilisés au titre de cet objectif : FEDER et FSE.

3. Coopération territoriale européenne : renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional. Coopération axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau. Seul le fonds FEDER est mobilisé au titre de cet objectif

La coopération territoriale – et a fortiori interrégionale – reste une des principales dynamiques à la fois du positionnement géopolitique des régions en Europe et de la construction d'une Europe des territoires et par les territoires.

4. Les démarches de coopération interrégionale au sein du Bassin parisien

4.1 Le CPIER 1994-1999

D'un montant d'un milliard de francs répartis en tiers égaux entre l'Etat, l'Ile-de-France et les autres régions du Bassin parisien, le CPIER Bassin parisien a prévu le financement de quarante opérations réparties dans les trois domaines thématiques suivants :

- la promotion de l'armature verte,
- la restructuration du réseau de transport,
- le développement de l'enseignement supérieur.

Les quelques aléas administratifs et budgétaires rencontrés dans la mise en œuvre du contrat n'ont pas empêché les autorisations de programme de dépasser 90% du budget prévisionnel.

Le CPIER a bien fonctionné en matière d'environnement, le sujet se prêtant naturellement à une démarche interrégionale et assez bien en matière de recherche.

Le domaine des transports a, en revanche, pâti de la longueur des délais (études et transferts de crédits). Ce contrat n'a pas été reconduit en dépit d'une tentative des Ceser du Bassin parisien de relancer le processus.

Cette initiative a cependant eu le mérite de développer une solidarité réciproque entre l'Ile-de-France et les régions qui l'entourent.

A l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir de dynamique suffisante, susceptible d'amener à bâtir un vrai programme d'action des régions du Bassin parisien, en partenariat avec l'Etat et les grandes structures urbaines.

4.2 Les volets interrégionaux des CPER 2000-2006 et 2007-2013

Le contrat de plan interrégional du Bassin parisien n'ayant pas été reconduit, des volets interrégionaux ont été intégrés aux Contrats de projets Etat-Région.

En 2001, la DATAR dressait un bilan mitigé de ces projets interrégionaux : « En matière de coopération interrégionale, tous les CPER 2000-2006 ont leur volet de coopération interrégionale mais c'est très différent selon les régions et globalement limité, voire pas réalisé en raison de freins d'ordre politique [...] Les élus régionaux ne sont pas motivés par la démarche, même s'ils sont sensibilisés et il ne faut pas sous-estimer les concurrences régionales, les jeux politiques et les atavismes avec plus d'identitaire que d'identité »²⁷.

Une décennie plus tard, la coopération interrégionale revêt toujours, de l'avis même des professionnels, une dimension plus prospective qu'empirique et ne représente une priorité ni pour l'État ni pour les collectivités. Les MEDCIE disposent de budgets faibles, et peu de

²⁷ Cité par Thomas Perrin dans l'article « Régions et coopération interrégionale » de la revue de géographie et d'aménagement Territoire en mouvement, n°16 en 2012 (université Lille 1)

projets sont développés en dehors de contrats cadres sur le court ou moyen terme tels que les plans fluviaux.

4.3 Les conférences des « huit » : P8 et C8, un cadre de référence stratégique

La conférence administrative du Bassin parisien

Le lancement de la démarche de la P8²⁸ a permis de mieux faire travailler ensemble les services déconcentrés de l'Etat en région et de prendre conscience d'un déficit du travail interrégional entre eux.

Les travaux de la P8 ont été l'occasion d'établir quelques constats :

- Les connexions des territoires du Bassin parisien avec Roissy doivent encore être améliorées,
- De grandes filières économiques sont très soutenues par l'Etat (comme Cosmetic Valley),
- Les politiques universitaires de spécialisation pour les villes situées à une heure de Paris doivent être confortées. Elles doivent s'appuyer sur le tissu économique existant,
- Divers indicateurs font apparaître que :
 - o l'Ouest du Bassin parisien entretient beaucoup plus de relations avec l'agglomération parisienne que l'Est du Bassin parisien. Très peu de relations se sont développées avec Reims,
 - o la Picardie a développé d'importantes liaisons Nord-Sud,
 - o les Normandies, historiquement liées à l'Ile-de-France le sont restées,
 - o Chartres et Tours sont également très liées à l'Ile-de-France,
 - o le Nord de la Bourgogne, du fait de son enclavement, est un territoire quasi-autonome. En cas de fusion avec la Franche-Comté (ce dont il est fortement question), il est à craindre que l'exclusion de ce territoire ne s'aggrave, à moins de l'intégrer à la Champagne-Ardenne ou à l'Ile-de-France.

Le Ceser, qui estime que cette démarche est productive, est favorable à ce que, à l'instar des préfets coordonnateurs pour les plans fleuves ou massifs, puisse être désigné un responsable chargé de développer de telles coopérations au sein des services déconcentrés de l'Etat.

La P8, qui dispose d'une base de données importante sur les territoires du Bassin parisien, sera confrontée à la refonte de la carte territoriale. Elle apparaît bien placée pour tirer des enseignements des études menées, qui pourraient alimenter tant la réflexion sur le découpage du Bassin que sur la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat à cette échelle.

La C8

De son côté, la C8 a régulièrement fonctionné quelques années avant de se mettre en veille. Elle ne s'est pas réunie depuis 4 ans. Toutes les raisons ne sont pas identifiées, mais les éléments suivants ont pu contribuer à cette immobilité actuelle :

- Une difficulté circonstancielle : la démission du président de la région de Haute-Normandie, Alain Le Vern, avant la transmission de la présidence de la C8,
- Les régions Normandes et l'Ile-de-France ont focalisé leur énergie et leurs moyens sur le développement de l'axe Seine (Seine aval)²⁹, et en particulier sur le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). Le Ceser de Bourgogne relève à cet égard que

²⁸ Conférence administrative interrégionale du Bassin Parisien composée des huit préfets de région

²⁹ Hypothèse de François Philizot, DIDVS, entretien du 17 mars 2014

« selon l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France, l'axe Seine (Paris-Rouen-Le Havre) concentre actuellement l'attention des grands décideurs nationaux, ce qui écarte d'autres territoires que l'Institut et la C8 s'efforcent de mettre en valeur au sein du Cadre de référence stratégique du Bassin Parisien.³⁰ ».

Il est à noter que la région Nord Pas-de-Calais hors le projet de Canal Seine Nord Europe, ne s'est pas investie dans la démarche de la C8³¹, se situant plus dans un rôle pivot entre le Bassin parisien et la Belgique et au-delà, le Nord de l'Europe.

Le bilan de la C8 est, pour autant, loin d'être négligeable, en particulier dans le domaine de la réflexion stratégique :

Son groupe de travail dans le domaine des Transports a, par exemple, abouti à une réponse commune à la consultation européenne pour inscrire le projet « maillon ouest » du réseau de transport européen (RTE-T³²). Ce projet vise la création progressive d'un système multimodal de transport pour les voyageurs et les marchandises. Il repose sur trois grands axes prioritaires : les corridors, « Manche - Allemagne », « Bénélux - France - Espagne » et « Atlantique - Suisse ». Pour développer ces corridors, sont proposées des créations ou améliorations d'infrastructures de transport. La Haute-Normandie a été mandatée pour passer le marché au nom des huit Régions.

Le Ceser de Bourgogne relève³³ que la C8 a permis à la région Bourgogne d'échanger avec l'Île-de-France sur les conséquences de la suppression des zones STIF du RER, les effets de redistribution des tarifs entre zones et les ruptures tarifaires. Parallèlement, la coopération aéroportuaire, portée par les Ceser, n'a pas progressé, peut-être pas assez soutenue par Aéroports de Paris.

On peut regretter aussi que les réalisations n'aient pas été à la hauteur des ambitions affichées en 2009 avec les « 7 engagements des régions pour un Bassin parisien attractif, durable et solidaire » et qu'un lien trop faible se soit développé entre la C8 (vision globale du Bassin parisien) et les partenariats opérationnels (échelles réduites).

Les coopérations menées dans le monde à une échelle semblable au Bassin parisien mettent 25 à 30 ans avant de prendre leur essor. Comparé aux bilans des coopérations interrégionales concernant le Sud-est anglais ou les méga-régions américaines, le bilan des réalisations de la C8 est plutôt encourageant, étant donné les complexités institutionnelles de ces coopérations.

³⁰ Rapport « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale », p 47, 21 novembre 2012

³¹ Conférence des présidents des huit régions du Bassin parisien

³² RTE-T : le réseau de transport transeuropéen est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne arrêté par le parlement et le conseil européen. Il a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement du marché interne et de garantir la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi qu'une meilleure accessibilité dans toute l'Union européenne.

³³ Rapport « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » (novembre 2012) p 21

Un travail commun : la Charte du Bassin parisien

Les réflexions menées par l'Etat et les régions du Bassin parisien se sont parfois rejointes pour aboutir à l'élaboration de documents communs telle la Charte du Bassin parisien, en avril 1994. Celle-ci a eu pour ambition de faire passer cet espace d'une « zone d'influence à une aire de solidarité, en maîtrisant la croissance de la région capitale grâce à une étroite coopération entre l'Etat et les huit régions ». Elle « propose le principe d'un aménagement urbain intégrant un réseau urbain maillé dans une trame verte préservée, un réseau de transport rééquilibré, contribuant à la structuration de l'armature urbaine », de façon à atteindre les trois objectifs suivants :

- Organiser les franges de l'Ile-de-France,
- Dynamiser les espaces métropolitains, ossature majeure du Bassin parisien,
- Structurer le Bassin parisien autour de nouvelles relations entre espaces ruraux et espaces urbains, confortant le rôle des villes moyennes et de leur environnement rural.

Le Ceser milite pour que la mise en place de la nouvelle carte des régions soit l'occasion de faire revivre et renouveler la réflexion à l'échelle du grand Bassin parisien. Il invite dès à présent à la reprise des démarches P8 et C8 et à la recherche de solutions adaptées à la poursuite d'une coopération stratégique à cette échelle.

4.4 SDRIF et SRADT

En juin 2010, l'IAU publie une analyse³⁴ portant sur la façon dont les documents de planification des régions de la C8 présentent le Bassin parisien (schémas régionaux d'aménagement, schémas régionaux de développement économique et contrats de projets Etat-Région existant en 2009).

Certaines régions concernées sont alors pourvues de schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), créés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (LOADT), dite loi Pasqua. Les SRADT sont alors dépourvus de valeur normative, et dépendent de politiques contractuelles. Le projet de loi en cours clarifiant l'organisation territoriale de la République prévoit de faire de ces documents, désormais appelés schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) des documents prescriptifs. Le schéma directeur de la région Ile-de-France est quant à lui déjà opposable aux documents d'urbanisme infrarégionaux.

Il ressort de l'analyse de ces documents que ce qui pousse les régions à coopérer est de favoriser le positionnement aux différentes échelles suprarégionales : échelles nationale, européenne, internationale. Il s'agit même, parfois, de faire contrepoids à l'Ile-de-France.

Pour sa part, la Région Ile-de-France témoigne de l'importance de l'appartenance au Bassin parisien dans le schéma directeur « Ile-de-France 2030 ». Ce document stratégique appréhende le fonctionnement des territoires situés au-delà de ses frontières, en particulier par une carte de synthèse. Il définit ainsi le territoire de Roissy comme étant « interrégional dans son fonctionnement ». Le schéma aurait pu en dire autant du territoire de Saclay. Au fil de ses différents avis sur la longue révision du Sdrif, le Ceser n'a eu de cesse de faire prévaloir l'idée de l'inscription de l'Ile-de-France au sein du Bassin parisien et d'en tirer toutes les conséquences.

Le Ceser souhaite que la Région Ile-de-France se coordonne davantage avec les régions voisines pour élaborer ou renouveler les documents de planification régionaux, et que les grands schémas régionaux comportent un volet interrégional. Ce volet traiterait des enjeux communs, des convergences et complémentarités. Il pourrait proposer des réponses

³⁴ IAU, Bassin parisien et interrégionalité dans les documents régionaux de planification, juin 2010

concertées, sans pour autant associer systématiquement la totalité du Bassin parisien, celle-ci n'étant pas toujours concernée par l'ensemble des enjeux.

Le Ceser est persuadé que le Bassin parisien gagnerait en se fondant sur des coopérations à différentes échelles, c'est-à-dire qui le concernent partiellement, ou de région à région, et qui peuvent s'ouvrir à des régions extérieures. Les partenaires associés, s'ils doivent être pertinents, peuvent être nombreux et variés (acteurs économiques, collectivités territoriales, agglomérations, agences d'urbanisme, associations...), selon l'objet de la coopération.

4.5 Le Plan Seine

La présence d'un grand fleuve dans un large bassin géographique crée une évidente interdépendance entre les territoires situés de part et d'autre et en amont et en aval de celui-ci. Elle rend nécessaire une intervention coordonnée à l'échelle interrégionale pour répondre aux enjeux partagés que sont notamment le risque inondation et la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité. La loi du 16 décembre 1964 organise une politique de gestion et protection de l'eau et des milieux naturels à l'échelle des bassins, pilotée par un préfet coordonnateur de Bassin. Les Plans grands fleuve, qui s'appuient sur des Contrats de projet interrégionaux Etat-Régions pour leur financement, ont ainsi été mis en place à partir des années 2000.

C'est le 12 juillet 2005 que le Comité interministériel d'aménagement du territoire décide de l'élaboration d'un Plan Seine, dont une partie des actions a été reprise par le contrat de projets interrégional « Seine » 2007-2013.

Ce plan valorise une démarche partenariale qui fédère, au côté de l'Etat, les acteurs majeurs que sont les collectivités territoriales (départements, agglomérations), les établissements publics territoriaux de bassin, l'agence de l'eau Seine-Normandie, et les acteurs spécifiques concernés (Entente Oise-Aisne, Entente Marne, Grands Lacs de Seine, Voies Navigables de France, associations) pour mettre en place des actions pertinentes et entraîner une dynamique sur l'ensemble du bassin. Les régions cosignataires sont l'Île-de-France, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la Picardie. Le comité de pilotage du plan est présidé par le préfet coordonnateur et composé des organismes financeurs et des principaux acteurs du bassin.

Le plan Seine 2007-2013, a porté sur une cinquantaine d'actions concrètes répondant aux quatre enjeux stratégiques suivants :

- Réduire les effets d'une crue majeure sur la Seine (qui constitue l'axe prioritaire du plan)
- Améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents
- Préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin
- Intégrer l'ensemble des usages et fonctions du fleuve dans un projet de développement durable

L'Union européenne (via le Feder³⁵) participe au financement de certaines actions du plan Seine à hauteur de 7,8 M€.

En dépit de son faible taux de réalisation, le plan Seine a eu le mérite de garantir la mobilisation des Régions impliquées et de provoquer des rencontres et échanges entre elles.

La maîtrise des risques est une compétence régaliennne. Une crue majeure en Île-de-France aurait d'importantes répercussions sur les régions voisines, ce qui est de nature à justifier la mise en place de moyens adaptés.

³⁵ Fonds européen de développement régional (Feder), qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

Un nouveau plan Seine devrait voir le jour pour la période 2015-2020. Le retard pris, au niveau national, dans l'élaboration des contrats de plan Etat-Région 2015-2020, a entraîné un retard équivalent pour le Contrat de plan interrégional Seine et le contrat de plan interrégional pour le développement de la vallée de la Seine, puisque leurs calendriers sont calqués sur les premiers.

L'Etat est favorable au renouvellement du plan Seine, avec l'appui du Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine (DIDVS) et de la Basse-Normandie.

4.6 Le Grand Paris et Vallée de la Seine

L'axe Seine est revenu sur le devant de la « scène » à partir de la consultation pluridisciplinaire sur l'Agglomération parisienne au XXIème siècle, lancée en juin 2008. Antoine Grumbach et ses associés y répondent en février 2009 par un projet d'envergure au centre duquel se trouve la vallée de la Seine devenue « le cadre d'une grande métropole mondiale où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris - Rouen - le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres et l'ensemble des urbanités diffuses façonnant le cadre de vie d'une ville monde riche de sa diversité et de son potentiel créatif et industriel ³⁶ ».

Le projet rappelle que « Fernand Braudel et Jacques Attali ont tous deux démontré que toute grande métropole a un port et que Paris souffre d'être trop continentale ³⁷ ».

En 2009, le Chef de l'Etat décide de la valorisation de la vallée de la Seine comme axe de développement de la région capitale. L'axe Seine - Paris - Rouen - Le Havre – devenant l'élément qui fera du Grand Paris une véritable métropole maritime. Le Havre doit devenir le port de Paris. La construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Le Havre est annoncée le même jour.

Cette vision décide les maires des trois villes concernées³⁸ à signer en mai 2010 une déclaration commune pour le développement de la vallée de la Seine.

En 2010, les agences d'urbanisme du Havre, de Rouen et de Paris proposent à celles de la Région Ile-de-France, de Seine-Aval Ile-de-France et de Caen de se joindre à elles pour s'investir dans des études sur le développement de la vallée de la Seine.

En mai 2011, le gouvernement nomme, Antoine Rufenacht Commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine, lequel, dans un rapport de février 2012 :

- Propose une structure de gouvernance de l'Axe Seine ,
- Retient quatre projets majeurs structurants pour l'Axe Seine, représentant une enveloppe globale de 18 milliards d'euros (ligne nouvelle Paris-Normandie – LNPN - achèvement de l'autoroute A104 – Francilienne –pour desservir le port fluvial d'Achères, contournement à l'est de Rouen et réalisation d'une « Chatière » entre Port 2000 au Havre et le fleuve.
- Suggère des transformations institutionnelles (fusion des ports de Paris, Rouen et du Havre, rapprochement des universités de Caen - Le Havre et Rouen et la fusion d'écoles de commerce).

³⁶ A. Grumbach et associés, Projet Seine Métropole Paris Rouen Le Havre, Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne- février 2009 p 11

³⁷ Idem

³⁸ Valérie Fournayon pour Rouen, avec le Laurent Fabius, président de la Communauté d'agglomération Rouen, Elbeuf Austreberthe, Antoine Ruffenacht pour Le Havre et Bertrand Delanoë pour Paris

Le Ceser Ile-de-France se fondant sur l'idée « d'unité séquanais » (cf. Pierre Moulié, avis et rapport de synthèse sur les territoires prioritaires du contrat de plan Etat Région 2000-2006, le 3 juillet 2003) se mobilise depuis le début des années 2000 sur le rôle majeur de la Seine comme marqueur des territoires qu'elle traverse et sur l'accès indispensable à la mer, pour que la capitale demeure une des principales villes-monde. En plus de sa participation à de nombreuses réunions et colloques, il a consacré au sujet le rapport et l'avis n°2012-04 du 11 avril 2012, intitulés « La Seine, territoire stratégique ».

Cependant, l'alternance présidentielle conduit à la fin de mission d'Antoine Rufenacht en novembre 2012.

Il faut attendre avril 2013, pour que soit nommé un Délégué à l'aménagement de la vallée de la Seine, le préfet François Philizot. Celui-ci préside un comité directeur associant les présidents des régions normandes et de l'Ile-de-France et est chargé de réaliser un schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la Vallée de Seine, dont la traduction opérationnelle se fera sous la forme d'un CPIER. Le préfet de Haute-Normandie, coordonnateur des actions de l'Etat dans la vallée de la Seine, propose que le schéma stratégique se compose d'un cadre stratégique transversal et thématique, d'un plan d'action à 2020 et de modalités et critères d'évaluation³⁹.

Trois grandes orientations sont définies pour ce schéma :

- La gestion des flux face à la mondialisation,
- Un développement économique s'appuyant sur la recherche et l'innovation,
- L'affirmation d'une identité territoriale et culturelle forte au service d'une gestion durable des territoires.

Ce projet d'ambition internationale vise à inscrire durablement Paris et la France au cœur des échanges économiques internationaux, dont le transport maritime prolongé de dessertes terrestres performantes est l'épine dorsale. Il doit permettre, en outre, de valoriser divers secteurs économiques, comme l'industrie avec les grandes entreprises automobiles, la pétrochimie, l'aéronautique et les filières agroalimentaires.

Déterminant pour la valorisation du territoire de l'estuaire de la Seine, ce projet doit être générateur d'un développement du secteur tertiaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche.

Les négociations entre l'Etat et les trois régions, tributaires du calendrier d'élaboration des Contrats de plan Etat-régions ont pris du retard, en partie du fait des incertitudes sur les moyens financiers que l'Etat pouvait allouer sur ce dossier.

Le développement de la vallée de la Seine demeure stratégique aux yeux du Ceser. Aussi espère-t-il que le CPIER qui doit émerger de cette démarche bénéficiera de moyens adaptés aux ambitions affichées.

Le Ceser Ile-de-France s'est largement investi, aux côtés des Ceser de Haute et Basse Normandie, en faveur de la réalisation de la LNPN⁴⁰ qu'il estime indispensable aux échanges entre les villes situées au cœur du projet de développement de la vallée de la Seine de même que la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe qui répond à des enjeux plus larges, régionaux et européens.

³⁹ Note du 8 juin 2013

⁴⁰ Projet de ligne ferroviaire dite Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

Le Ceser relève avec satisfaction la position du gouvernement exprimée en septembre 2014 par le Premier Ministre avec le démarrage de ce chantier annoncé en 2017 et la mise en service du Canal Seine Nord Europe en 2023.

Le Ceser Ile-de-France est très favorable à ce que la vallée de la Seine soit un facteur puissant et emblématique de la coopération interrégionale au sein du Bassin parisien.

4.7 Les réseaux d'influence (Pôle Sud Paris, AVGBP, La Seine en partage, filières pro et interpro, ...)

L'Association des villes du Grand Bassin parisien (AGVBP)

L'Association des Villes du Grand Bassin Parisien⁴¹ créée en juin 1990 sous le nom de l'Association des villes à une heure de Paris, cherche à formaliser la complémentarité des villes du Bassin parisien avec la capitale. L'AVGBP se donne pour mission de favoriser toute politique harmonieuse de l'aménagement du territoire fondée sur un rééquilibrage entre l'Ile-de-France et le Grand Bassin parisien. Elle agit auprès des acteurs parisiens, en particulier en matière d'enseignement supérieur et de recherche ; elle favorise des relations entre les dites villes et stimule leurs coopérations réciproques, en matière d'infrastructures de transport et d'étalement urbain. L'AGVBP veut promouvoir les atouts de ces villes présentant toutes les aménités d'une forme urbaine historique (elles se nommaient précédemment « villes-cathédrales ») et bénéficiant à leur périphérie de territoires offrant une excellente qualité de vie. Enfin, en structurant les relations entre les grandes agglomérations du Bassin parisien, il s'agit d'éviter le risque de décrochage des territoires

L'AVGBP reconnaît peiner à réunir les villes du Bassin parisien, territoire particulièrement urbanisé, à réfléchir et œuvrer de concert, peut-être en raison de leurs tailles, positionnements et dynamismes très divers. Les grandes villes du Bassin parisien sont pourtant confrontées à la crainte qu'elles inspirent à leur hinterland et tout spécialement aux plus petites villes qui s'y trouvent.

Aujourd'hui, l'AVGBP regroupe 21 communautés d'agglomération.

L'AVGBP souhaite susciter un dialogue interrégional permanent. A ce titre, l'association est très attentive aux enjeux et processus en cours que sont la gouvernance du Bassin parisien par la « C8 », le Grand Paris, l'acte III de la décentralisation. Elle se centre sur les réflexions stratégiques suivantes :

- Comment rendre nos territoires davantage attractifs ?
- Quelles mises en commun pour être « plus fort » ?
- Quelles complémentarités nos villes peuvent-elles apporter au Grand Paris ?

La Seine en partage

L'association loi 1901, « La Seine en Partage » est une initiative originale qui s'étend sur l'ensemble du cours de la Seine. Elle regroupe plus de 120 communes de départements franciliens (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise), mais aussi de l'Aube, de Côte d'Or, de l'Eure et de Seine-Maritime, ainsi que les entreprises ou institutions suivantes : agence de l'Eau Seine-Normandie, Electricité de France, les Grands Lacs de Seine, la Lyonnaise des Eaux, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, la direction de l'eau, la direction des transports, la

⁴¹ L'Association des villes du grand Bassin parisien adopte cette dénomination en 1994

préfecture des transports, Ports de Paris, Veolia Environnement, la Diren⁴² Ile-de-France, et Voies navigables de France.

L'association s'est donné pour but de défendre, protéger et mettre en valeur la Seine et ses rives de la source à l'estuaire.

Ses objectifs sont les suivants :

- Encourager et coordonner l'action des collectivités territoriales riveraines de la Seine en matière d'aménagement et de mise en valeur durable de ses rives,
- Participer avec les pouvoirs publics à l'élaboration de projets concernant la Seine et ses rives (P.P.R.⁴³, directives-cadre, Plan Seine, schémas d'aménagement, etc.),
- Susciter dans le monde des entreprises une meilleure prise de conscience de la nécessaire revalorisation des rives de la Seine et de l'intérêt du fleuve comme moyen de transport,
- Favoriser la participation des riverains et usagers de la Seine à l'avenir du fleuve,
- Contribuer à une meilleure prise de conscience par le grand public des richesses de ce patrimoine commun.

Elle y procède par les moyens suivants :

- Organisation de réunions thématiques associant élus, pouvoirs publics, représentants des mondes associatif et économique et autres personnalités qualifiées,
- Opérations de sensibilisation notamment, depuis 2008, par la remise d'un label « Ville Seine » récompensant les communes les plus actives,
- Publication de la revue « Au fil de la Seine », (actualité du fleuve), de dossiers thématiques et de documents pédagogiques,
- Mise à disposition sur son site (www.seineenpartage.fr) de bases documentaires et géographiques,
- Contribution à l'étude et à l'élaboration de rapports ou d'études pour l'aménagement de la Seine et de ses rives.

La Seine en partage était membre du comité de pilotage du plan Seine 2007-2013.

Les « Synapses » de l'association Pôle Sud Paris

Il s'agit d'une initiative locale dans le domaine de l'économie, basée sur un territoire situé sur trois régions, l'Ile-de-France, la Bourgogne et la région Centre, et sur quatre départements. Ce territoire regroupe un million d'habitants, 300 000 emplois dans l'économie productive (de la production de blé et betterave aux grands groupes industriels tels que la Snecma, Hutchinson ou encore Total).

Cette initiative part du constat que la France obtient de très bons classements mondiaux pour les inventions, mais que ses résultats pour l'innovation (transfert de résultats de recherche et leur valorisation dans l'économie) sont bien en deçà et que par conséquent, il devient nécessaire de créer et développer du lien entre les acteurs de l'amont et de l'aval.

En 2005, lors d'une réunion au cours de laquelle une dizaine de responsables des deux mille chercheurs-ingénieurs du Grand Gâtinais étaient invités à exposer leurs recherches, un groupe de cadres supérieurs et chefs d'entreprises industrielles engagées dans la compétition internationale a créé l'association Pôle Sud Paris. Ils sont animés par l'idée que

⁴² Direction régionale de l'Environnement

⁴³ Plan de prévention du risque inondation

seule la croissance économique donnera au Sud de l'Ile-de-France son attractivité. L'association est présidée par Denis Oulés, ancien directeur des Activités nouvelles et Innovations chez EDF-GDF, sensibilisé au sujet par sa participation au rapport de Christian Blanc « pour un écosystème de la croissance » (2004). Parmi ses adhérents, l'association Pôle Sud Paris rassemble une trentaine d'institutions et d'entreprises.

L'objectif de l'association est de mettre en relation les chercheurs ou lauréats de concours désireux de fonder leur start-up, avec ceux qui ont la compétence de développeur de projets. Pour ce faire, Pôle Sud Paris a mis à profit l'existence de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) à Fontainebleau, pour nouer un partenariat avec cette école dont le rayonnement est mondial.

Pôle Sud Paris fait aussi intervenir des réseaux de business angels (des investisseurs qui prennent un risque financier au moment où les start-ups ont besoin de premiers financements pour réaliser leurs prototypes, par exemple).

Pôle Sud Paris souhaitait devenir un incubateur d'entreprises mais devant les refus de financement de collectivités publiques (territoriales notamment), l'association s'oriente vers un autre modèle, celui d'accélérateur, qui a donné de bons résultats aux Etats-Unis. De grands groupes, en effet, ayant constaté que l'innovation était fréquemment plus rapide hors de leurs laboratoires, peuvent être amenés à investir dans un accélérateur. Les communautés de communes et d'agglomération du Grand Gâtinais sont sollicitées pour fournir une aide concrète telle que la mise à disposition de locaux, en tenant compte de la logique d'implantation d'une start-up sur les territoires.

Pôle Sud Paris relève un déficit de coopération sur ce territoire, entre les régions, en matière de formation. Il invite à considérer le Grand Gâtinais comme un bassin de développement qui s'affranchit des découpages administratifs. Cet exemple est illustratif de la nécessité du renforcement des coopérations transfrontalières entre régions voisines et du besoin de rassembler les « forces vives » qui ne demandent qu'à s'exprimer en faveur du développement économique territorial.

Les filières professionnelles et interprofessionnelles : l'exemple de l'agriculture et l'interrégionalisation

Les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien dans le domaine de l'agriculture passent par de nombreux réseaux.

Celui des chambres d'agriculture compte huit Chambres régionales et dix-neuf Chambres départementales. Ces établissements publics sont dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural et ont pour mission de défendre les intérêts du monde et du développement agricoles.

Elles appartiennent à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), échelon national représentatif de l'ensemble des Chambres d'agriculture, qui possède, par ailleurs, sa propre école d'ingénieurs. Au sein du réseau APCA, les chambres d'agriculture ont l'opportunité de procéder à des réalisations et projets communs. Elles proposent des services tels que MesP@rcelles (outil d'aide à la décision pour les interventions culturales), développent l'innovation, comme l'utilisation de drones en Ile-de-France et région Centre, ou encore, partagent l'expérimentation, comme en Grandes cultures, entre l'Ile-de-France, la Normandie et les départements de l'Oise (Picardie) et de l'Eure (Centre).

En matière d'horticulture, la fusion des organismes d'expérimentation d'Ile-de-France et de Haute-Normandie a abouti à la création en 2007 d'Arexhor Seine-Manche. Cette structure de recherche appliquée et d'expérimentation horticole et d'aménagement des espaces a pour vocation de mutualiser les moyens des producteurs et des collectivités. Ses travaux visent à mettre en adéquation la production horticole avec les exigences environnementales, consoméristes et techniques.

L'organisme de droit privé bénéficie :

- de contributions de groupements de producteurs et des Chambres d'agriculture,
- de subventions de l'Etat et des régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie, dans le cadre des contrats de projets, et d'organismes divers dans le cadre de projets (Ademe, Agence de l'Eau, Conseil Généraux.....),
- de prestations d'expérimentation et de recherche appliquée réalisées pour le compte d'entreprises.

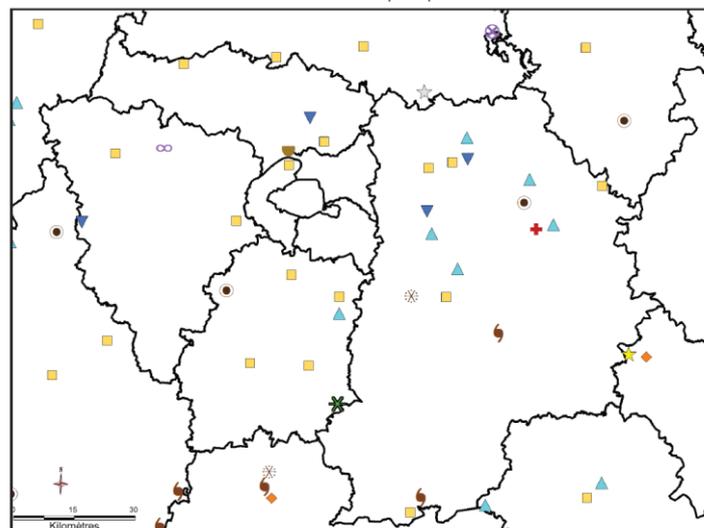
Les syndicats comme la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), et Jeunes agricultures (JA), ou encore la confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA), sont structurés en réseaux pyramidaux (régional, départemental et unions locales). FNSEA et JA possèdent tous deux par ailleurs un échelon Nord Bassin Parisien.

Les coopératives collectant céréales, oléagineux et protéagineux sont regroupées en Fédération Régionale des Coopératives agricoles (FRCA).

Les coopératives CapSeine (fusion en 2013 avec le groupe Lunor, fournisseur de légumes), Sévépi, Agora, Axéréal, Coop Ile-de-France Sud sont toutes interrégionales et membres de la FRCA Picardie - Ile-de-France.

La liste de ces coopérations n'est pas exhaustive, mais illustre le fait que les filières professionnelles et interprofessionnelles ne se cantonnent pas aux limites régionales. Un dernier exemple l'illustre avec la localisation des principales industries agro-alimentaires situées à proximité des exploitations agricoles franciliennes. Leur rayon de collecte tend à augmenter progressivement, avec la baisse du nombre d'exploitations et les contraintes logistiques et financières caractéristiques de l'Ile-de-France, qui les entraînent peu à peu hors du territoire francilien.

Localisation des principales IAA de 1^{er} transformation en 2014



Sources : carte du PRAD 2012-2018 Ile-de-France, actualisée par la DRIAAF en 2014, BD Carto® IGN

IAA DE PREMIERE TRANSFORMATION	
▼	ABATTOIR D'ANIMAUX DE BOUCHERIE
▲	LAITERIE ou FROMAGERIE
⊗	CONSERVERIE DE LEGUMES
∞	LEGUMERIE
☪	SUCRERIE
■	MOULIN
◆	MALTERIE
♁	SEMOULERIE
★	TRITURATION DE COLZA
☆	TRITURATION D'AUTRES PRODUITS
●	FABRICANTS D'ALIMENTS DU BETAIL
☼	UNITE DE DESHYDRATATION DE FOURRAGES
+	TEILLAGE DE LIN
✱	HERBES AROMATIQUES

5. Les tendances

5.1 Dynamiques et déséquilibres territoriaux

En dépit de l'action des acteurs institutionnels et privés, qui vise à aboutir à un développement harmonieux et fécond du Bassin parisien, d'importants déséquilibres persistent sur ce territoire et sont accentués par des inégalités de développement. Ces éléments ont été perçus et désignés par différents Ceser :

Celui de Picardie note que la région Picardie «s'intègre dans le faisceau Nord du Bassin parisien qui concentre les populations et les territoires les plus en difficulté »⁴⁴

Le Ceser de Champagne-Ardenne s'inquiète de ce que la partie Est du Bassin parisien puisse être à l'écart de la dynamique créée par le nouveau Grand Paris Express et le développement de la vallée de la Seine⁴⁵.

Le Ceser de Bourgogne ressent que la dynamique de coopération actuelle est centrée sur la vallée aval de la Seine, dont la Bourgogne n'est pas partie prenante.

Les déséquilibres du développement au sein du Bassin parisien ont longtemps été expliqués par la thèse répandue de la « confiscation de la périphérie par le centre », que le poids de la région Ile-de-France a largement alimenté.

Devant ces constats, l'Etat a inauguré dès 1964 une politique visant à s'attaquer à « l'hypertrophie parisienne » en favorisant le développement de « métropoles d'équilibre »⁴⁶, estimées les mieux placées pour animer la vie économique, sociale et culturelle des régions. Puis dans les années 1970, l'Etat oriente cette politique en direction des villes moyennes, « villes à taille humaine », valorisées pour leur qualité de vie.

Ces politiques publiques n'ont pourtant pas empêché les inégalités entre les régions de se creuser, certaines cumulant faible croissance économique, démographique et ressources financières limitées. Sur un plan démographique par exemple, les projections à 2030 pour les régions du Bassin parisien pronostiquent que les Pays de la Loire resteront une région attractive, davantage que l'Ile-de-France laquelle compensera partiellement par sa forte natalité. En revanche, à l'Est du Bassin, la Champagne-Ardenne et la Bourgogne ne sont déjà plus attractives. Le vieillissement de la population se poursuivra.

Le Ceser de Bourgogne⁴⁷ estime qu'au sein du Bassin parisien, les dynamiques en termes de flux vont davantage vers l'Arc Atlantique et l'axe ligérien plutôt que vers l'est. Il relève également que les évolutions positives de l'emploi et des hauts revenus ont lieu à l'ouest et en Ile-de-France.

⁴⁴ Rapport-avis « La Picardie de 2030 au cœur des stratégies interrégionales » mars 2007 (Michel Cordonnier), p 21.

⁴⁵ Rapport et avis du 25 octobre 2013 « Grand Paris – Bassin parisien : quelles opportunités pour la Champagne-Ardenne ?

⁴⁶ Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz-Thionville, Lyon - Saint-Etienne - Grenoble, Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes - Saint-Nazaire et Strasbourg

⁴⁷ Rapport « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » (novembre 2012) p 46-47

L'économie résidentielle pèse davantage dans les agglomérations du Bassin parisien que dans l'agglomération parisienne, des résidents des premières venant travailler dans la seconde.

Des territoires demeurent enclavés, comme le Nord de la Bourgogne, le Sud de la Champagne-Ardenne et le Nord-est de l'Île-de-France.

Fondamentalement économique et géographique, la problématique d'aménagement du Bassin parisien se révèle bien évidemment très marquée par ses composantes historiques, culturelles, sociologiques et politiques, ce qui a inévitablement un impact lors de la mise en place de coopérations entre l'Île-de-France et ses voisines.

Or, le déséquilibre existant a engendré une incompréhension réciproque assez largement répandue, qui consiste à mettre en avant l'existence d'une certaine indifférence des « parisiens » (au sens large de franciliens) à l'égard des difficultés des régions proches. Parallèlement, dans les régions voisines, s'est développée une certaine méfiance, doublée parfois de ressentiment, à l'égard de cette « pieuvre parisienne » à laquelle sont attribués de nombreux maux mais à laquelle ces territoires sont aussi très étroitement associés⁴⁸. Ces incompréhensions, qui ont longtemps affecté les relations avec l'Île-de-France, perçue comme « hégémonique » par ses voisines tendent à se réduire progressivement.

Pour minimiser l'effet aspirant de l'agglomération parisienne (et la prééminence de l'Île-de-France)⁴⁹, la logique multipolaire du Bassin parisien a longtemps été mise en avant sans pour autant convaincre.

Force est pourtant de reconnaître que plus que les autres, les régions et villes du Bassin parisien supportent en permanence les avantages et les inconvénients de la proximité de l'agglomération parisienne.

5.2 Effet « ombre portée » ou synergie ?

Le principal inconvénient de cette proximité est le phénomène « d'ombre portée », qui tend à stériliser tout ce qui se trouve directement sous l'emprise de la capitale, comme par exemple dans le domaine de la culture. Les avantages, eux, découlent de la proximité en matière de transports, de services, d'industries, de migrations alternantes, de décentralisation rapprochée ...

Le Ceser de Bourgogne, dans son rapport « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » (novembre 2012) perçoit dans le grand nombre de ses résidents de l'Yonne travaillant en région parisienne et créant de la richesse en Île-de-France une « vampirisation » davantage qu'une démarche interrégionale équilibrée.

La Région Île-de-France lui donne en outre le sentiment d'être tournée vers le Nord-Ouest, et concentrée sur la vallée aval de la Seine.

Fort heureusement, la conception d'un centre qui affaiblit, voire stérilise ses périphéries laisse désormais et progressivement place à de nouvelles perceptions plus positives. La

⁴⁸ Sénat : Rapport d'information n° 241 (2002-2003) de M. Jean François-Poncet, L'Exception territoriale, un atout pour la France, fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire, déposé le 3 avril 2003
<http://www.senat.fr/rap/r02-241/r02-24116.html>

⁴⁹ Audition devant la commission de l'Aménagement du territoire du Ceser du 10 avril 2014

région parisienne, en effet, a également contribué au développement et au dynamisme des régions qui composent le Bassin parisien. Le desserrement industriel de la capitale a permis une diffusion et un renouveau de l'industrie qui a renforcé l'axe de la vallée de la Seine et réanimé les villes de la couronne parisienne.

5.3 De la concurrence à la collaboration

L'Association des villes du grand Bassin parisien est l'un des acteurs ayant le plus contribué à développer la conception de coopérations par la recherche de complémentarités entre les villes du Bassin parisien et l'agglomération parisienne.

Elle a publié trois prises de position sur le Grand Paris en 2008 et en 2009, dont la dernière, datée du 2 juillet 2009, conclut :

«...il convient (...) de procéder à un changement d'échelle afin de faire prendre en compte l'ensemble des villes du Bassin parisien. Le projet du Grand Paris est lié à celui du devenir du Bassin parisien où chaque partenaire a un rôle à jouer pour la réussite de l'ensemble. Ces projets peuvent faire l'objet de contrats de partenariats ciblés suivant le projet et/ou d'un contrat de projets interrégional listant de façon sélective les opérations susceptibles de peser dans l'organisation de la région économique de Paris. Enfin, une instance de concertation liant l'État et les collectivités territoriales serait de nature à définir les enjeux aux échelles adéquates et assurer le suivi et la réalisation des objectifs du développement de la métropole monde ».

Elle souligne également que « l'avenir de Paris et du Grand Paris passe par un accompagnement des pôles économiques et urbains du grand bassin parisien, autour d'un développement équilibré, de la qualité de vie et du développement durable ».

Par ailleurs, la Région Ile-de-France a montré, dès le CPIER 1994-1999, par le financement d'opérations situées hors de son territoire qu'elle était consciente des enjeux communs qui la lient à ses voisines. Son directeur général des services de l'époque avait alors qualifié ce fait de « révolution juridique⁵⁰ ». C'est dans ce cadre qu'elle s'est engagée à une participation financière à la réalisation du canal Seine-Nord-Europe.

Le Ceser rappelle qu'il est bénéfique pour l'Ile-de-France de s'ouvrir toujours davantage et de promouvoir les solidarités interrégionales. Son soutien financier à des projets d'infrastructures situés à l'extérieur de ses frontières peut s'avérer bénéfique aux franciliens.

L'idée trop simple que le développement d'une région ne peut se faire qu'au détriment des autres commence donc à être dépassée, ainsi que celle d'un conflit systématique selon laquelle développement central et développement périphérique entreraient en conflit.

La région-capitale joue de fait un rôle majeur dans le réseau des villes monde, qu'il lui faut maintenir à défaut de pouvoir le renforcer, et qu'aucune autre métropole française n'est actuellement en position d'assurer. En cela, la région-capitale est finalement reconnue comme levier du développement économique local, interrégional et national et non plus comme celle qui freine le développement du Bassin parisien.

Par ailleurs, en supposant que freiner le développement économique de la capitale puisse renforcer les métropoles régionales, ce choix pourrait également avoir pour conséquence le déplacement d'un certain nombre d'entreprises à l'extérieur des frontières hexagonales.

⁵⁰ Pierre Pommelet - rencontre à Reims du 14 juin 1995, relative au contrat de plan « Grand bassin parisien »

Il paraît de ce fait plus judicieux de réduire les inégalités spatiales à l'intérieur du territoire national tout en préservant le développement d'un pôle central, compétitif à l'échelle internationale.

Le Ceser rappelle cependant que le poids de la région-capitale dans le Bassin parisien ne doit pas faire oublier l'existence de déséquilibres internes à la région Ile-de-France qu'il convient de réduire en même temps qu'il convient de conforter son rôle de capitale compétitive à l'international.

5.4 L'impact de la réforme territoriale

5.4.1 Pour le développement de la coopération interrégionale

Bien que la réforme territoriale et la coopération interrégionale (ou plus largement interterritoriale) ne soient pas sans lien⁵¹, la première occulte la seconde. L'attention des régions, comme celle des autres collectivités territoriales et de leurs groupements est cristallisée sur les grandes évolutions qui les concernent : création des métropoles, regroupements de régions... Elles auraient d'autant plus de mal à s'investir dans la coopération qu'elles sont dans l'incertitude quant à leurs périmètres et leurs compétences.

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ne prévoit pas, en l'état actuel de la procédure législative, de faire évoluer les contours de la région Ile-de-France. On ignore si dans un second temps, les départements bénéficieront du droit de changer de région de rattachement (en accord avec les régions de départ et de rattachement), ce qui pourrait alors tenter certains départements limitrophes, dont une partie est incluse dans l'aire urbaine de Paris.

Il est certain que la recomposition des régions aura pour conséquence de remettre en question l'échelle actuelle du Bassin parisien. En tout état de cause, l'Ile-de-France sera amenée à coopérer avec des régions issues de fusions et dont les nouvelles frontières dépasseront largement le cadre du Bassin parisien.

Mais quelles que soient les frontières à venir, le Ceser appelle la Région Ile-de-France à interpeler l'ensemble des régions limitrophes sur la nécessité de poursuivre et développer les coopérations en cours sans attendre la mise en place de la nouvelle carte des Régions. Il s'agit, en effet, de promouvoir des projets de territoire indépendamment des découpages administratifs. De son côté, le Ceser fera de même auprès des Ceser des régions voisines reconfigurées ou existantes.

5.4.2 Une géographie institutionnelle décalée

Le Bassin parisien n'est pas forcément pertinent pour tous les sujets de coopération. Il importe de discerner les enjeux qui lui sont propres, qui concernent tous les grands territoires qui la composent (ou presque) des coopérations relevant d'un besoin plus localisé. Elle n'a donc pas vocation à être la référence pour l'ensemble des domaines de coopération. Pour les secondes, on sait que le projet et la géométrie variable sont les éléments déterminants de toute coopération, ce qui induit une multiplicité d'échelles territoriales d'action mais aussi d'acteurs.

⁵¹ Confère propos liminaires

L'échelle du Bassin parisien n'est, en outre, pertinente que pour les enjeux communs à la majeure partie des territoires.

Le Ceser estime important de trouver un cadre permettant d'élaborer une vision « Bassin parisien » ambitieuse et une action qui lui soit adaptée, ainsi qu'au cadre européen.

C'est pourquoi il souhaite la création d'une conférence interterritoriale des exécutifs régionaux concernés par le grand Bassin parisien dès la mise en place des nouvelles régions.

Cette conférence interterritoriale prendrait la forme d'une structure souple de réflexion. Elle ferait place aux principaux acteurs et grands territoires du Bassin parisien à chaque fois qu'il lui faudrait traiter de questions qui concernent leur activité.

Son objectif serait de s'occuper des enjeux propres au Bassin parisien :

- Transports,
- Environnement et cadre de vie
- Universités, recherche et innovation
- Développement économique
- Relations entre les différentes entités qui le constituent

Les frontières de l'Île-de-France, enfin, ne correspondent pas à l'aire d'influence de la Région-capitale sur les territoires du Bassin parisien. Celle-ci s'exerce en réalité sur la majeure partie du Bassin parisien. Les acteurs franciliens sont pour bon nombre des acteurs nationaux. Comment tenir compte de cette spécificité ?

En conclusion

Ces exemples de coopération interrégionale à l'échelle du Bassin parisien semblent montrer que celle-ci revêt souvent une dimension plus prospective et espérée qu'empirique et réelle. Des coopérations ont été mises en place dans des domaines tout aussi variés que le sont leurs périmètres et leurs acteurs. Elles correspondent à un projet et à des besoins qui ne s'inscrivent que rarement dans un territoire administratif donné. Toutefois, la coopération interrégionale ne semble actuellement représenter une priorité ni pour l'État ni pour les collectivités.

Des enjeux interrégionaux toujours plus prégnants

C'est pourtant - en l'état actuel des projets de loi sur la nouvelle carte des régions – par la seule coopération interrégionale que la Région Ile-de-France peut agir sur les conséquences sociales et environnementales du desserrement de l'agglomération parisienne qui touchent les territoires situés immédiatement de l'autre côté de ses frontières et répondre aux besoins qu'il génère en matière de transport et d'harmonisation des politiques et des services au public.

Par ailleurs, au moment où les régions vont être investies de la responsabilité du soutien au développement économique et à l'emploi, elles ont tout intérêt à se concerter entre elles sur ces questions dont dépend l'avenir du pays.

Une concrétisation insuffisante des politiques interrégionales des institutionnels

En dépit de la qualité du diagnostic sur le Bassin parisien, le passage à l'action souffre du contexte de réduction budgétaire, de la multiplication des niveaux de décision (conséquence de la décentralisation), du renoncement à l'écotaxe qui devait financer des projets de transport ainsi que de la complexification de l'ingénierie financière (existence de nombreux outils opérationnels tels les programmes d'investissement d'avenir, les nombreux appels à projets, les financements croisés...). Il résulte de cet ensemble de facteurs un allongement des délais de réalisation des projets qui impatientent à la fois les élus et la population.

Le Ceser est conscient des difficultés à établir les coopérations interrégionales, dont :

- Le désengagement de l'Etat, qui est amené à se recentrer sur ses missions régaliennes et qui manque de ressources financières pour inciter à cette coopération comme il l'a fait jusqu'à présent,
- Le manque d'intérêt des élus, parce que la coopération n'est souvent pas la priorité de leurs électeurs,
- La jeunesse de l'institution régionale, qui cherche à se faire identifier par ses propres réalisations,
- Des compétences régionales qui n'imposent pas une coopération soutenue (lycées, formation professionnelle, apprentissage) aussi les régions cherchent-elles d'abord à résoudre les questions liées à leurs frontières administratives, telle l'harmonisation tarifaire pour les transports,
- Une possible concurrence lorsqu'il s'agit d'attirer l'installation d'entreprises françaises et étrangères sur leur territoire,
- La complexité intrinsèque de certaines coopérations, lorsque que « les limites administratives ont une incidence sur des logiques économiques en ralentissant des processus de décision ou en imposant des recherches de financement multiples » relève encore le Ceser de Bourgogne⁵².

⁵² Rapport « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » (novembre 2012) p 46-47

Une coopération à réanimer et à rendre plus productive et durable

Mais pour le Ceser, les bénéfices potentiels de la coopération justifient de surmonter ces difficultés. Il souhaite pour cela que soit soutenu tout projet portant sur un territoire franchissant les frontières régionales, quel qu'en soit le domaine c'est-à-dire même s'il n'apparaît pas fondamental - dès lors qu'il répond à un réel besoin du territoire. De tels projets, en effet, sont susceptibles de développer des solidarités interterritoriales, mais aussi de pallier les effets pervers des découpages administratifs.

Le Ceser remarque que le budget de la Région Ile-de-France consacré aux actions interrégionales est peu élevé. Si le contexte de réduction des ressources n'est évidemment pas propice à une augmentation de ce budget, le Ceser invite la Région à étudier tous moyens de mutualiser et de coopérer de façon non dispendieuse.

Second chapitre - Les coopérations à développer

Partant du constat que de nombreuses actions de coopérations ont du mal à dépasser le discours d'intention et à se traduire en une véritable logique de développement et d'aménagement, le présent chapitre est consacré à mettre en évidence les secteurs porteurs de potentialités en la matière, avec l'objectif de ranimer l'intérêt pour la coopération interrégionale.

1. Les coopérations favorisées par la continuité territoriale

Cette sous-partie est l'occasion de montrer comment les arguments géographiques peuvent générer des logiques institutionnelles de coopération sur les espaces de coopération interrégionale pour aboutir à de nouvelles formes territoriales.

1.1 L'axe Seine et la continuité environnementale

Le bassin hydraulique de la Seine présente une continuité et une cohérence géologique et environnementale qui s'étend de la Bourgogne aux Ardennes jusqu'aux côtes normandes. L'empreinte écologique de l'agglomération parisienne s'étend bien au-delà des frontières franciliennes. Par sa situation, sa géologie et sa biodiversité, le Bassin parisien bénéficie d'une certaine résilience naturelle à condition de préserver le fonctionnement des écosystèmes en jouant sur les complémentarités et les solidarités entre territoires, ce qui nécessite la coopération de l'ensemble des régions concernées.

1.1.1 Les enjeux et leur inscription territoriale

Biodiversité

La biodiversité du Bassin parisien doit être préservée. Il s'agit d'enrayer la fragmentation des espaces ouverts par l'urbanisation et les infrastructures, de rétablir les continuités, de préserver les têtes de versant, creuset de biodiversité. Plusieurs types d'ensembles naturels qui débordent largement les limites régionales de l'Île-de-France doivent être considérés et leur gestion harmonisée :

- Les corridors du fleuve et des rivières (Seine, Yonne, Loing, Essonne, Marne, Ourcq, Oise, Epte),
- Le chapelet des forêts (forêts de Retz, de Compiègne, d'Halatte, de Chantilly, de l'Isle-Adam, forêts d'Othe, de Montargis, d'Orléans, de Nemours, de Fontainebleau, de Rambouillet),
- Les réseaux verts et bleus avec notamment l'arc de biodiversité (faune, flore...) contournant l'agglomération de Paris...

Paysages et patrimoine

La qualité des paysages et du patrimoine des territoires du Bassin parisien est remarquable. Les pays interrégionaux qui composaient les provinces d'avant 1789 conservent des caractéristiques paysagères et patrimoniales très différenciées qui contribuent à leur forte identité, à leur attrait et au sentiment d'appartenance de leurs habitants. Autour de l'agglomération parisienne et à cheval sur les frontières régionales se distinguent des territoires dont l'aspect est très différent :

- Les pays vallonnés et boisés du Valois, de la Brie boisée et du Gâtinais,
- Les plateaux agricoles de la Beauce, du Vexin et du sud de la Brie,

- Les vallées de l'Oise, de l'Ourcq, de la Marne, de la Seine, de l'Yonne, du Loing, de l'Essonne, de l'Eure.

A quelques exceptions historiques près telles que la limite normande sur l'Epte, les découpages départementaux et donc régionaux traversent ces pays. Leur diversité, qui témoigne de la géographie naturelle du Bassin parisien mais aussi de son histoire millénaire, est un des principaux facteurs de qualité et d'attractivité notamment aux plans résidentiel et touristique. Ils offrent un potentiel important de valorisation et de développement culturel ainsi que de loisirs dans un espace accessible.

Ressources naturelles

Les ressources naturelles des territoires du Bassin parisien sont diverses et doivent être valorisées. Il s'agit principalement de l'eau, de matériaux de construction, d'énergie et de produits de l'agriculture et de la sylviculture.

L'eau est une ressource vitale qui est partagée entre les habitants, les industries et l'agriculture. Sa consommation est très importante du fait des besoins de l'agglomération parisienne alimentée par des captages et des aqueducs mais aussi des besoins importants d'irrigation de certaines cultures. Sa préservation nécessite plusieurs actions complémentaires qui concernent une part importante du Bassin parisien :

- La préservation de la qualité des eaux de surface d'origine pluviale qui suppose de lutter contre les pollutions urbaines, industrielles et agricoles et de maîtriser les écoulements/ruissellements en période d'orage,
- La protection des nappes phréatiques (Champigny, Beauce, Albien...); la nappe de l'Albien s'étend sous tout le bassin parisien, les prélèvements en ont été limités mais sa qualité est médiocre,
- La protection des aires d'alimentation de captage pour l'eau potable,
- La gestion des lacs réservoirs Marne, Aube, Seine (lac du Der) et Yonne (lac de Pannecière) pour maintenir les rivières à un niveau d'étiage suffisant pour l'alimentation régulière en eau de la région parisienne, pour leur navigabilité et pour leur équilibre écologique,
- L'assainissement des eaux usées pour préserver la qualité de l'eau.

La préservation des ressources en matériaux et en énergie est un enjeu majeur pour le développement des régions du Bassin parisien. La métropole parisienne est une grande consommatrice de ces ressources pour répondre à ses besoins de construction et pour son fonctionnement quotidien, chauffage, éclairage, déplacements. L'Ile-de-France a largement puisé dans ses propres ressources et est de plus en plus dépendante de ses importations (cf. « les Cahiers de l'IAU-IdF », N° 153, page 74, « Gérer durablement les ressources : l'exemple des granulats », Ludovic Faytre). Elle doit en être économe en optimisant l'espace, donner plus de place aux matériaux et énergies recyclés et/ou renouvelables et trouver une part de ses importations actuelles dans sa proximité, c'est à dire dans le Bassin parisien. Par exemple, l'Ile-de-France consomme 30 Mt/an de granulats alors qu'elle n'en produit que 16 Mt/an et n'en recycle que 5Mt/an. Il faut donc :

- Préserver les ressources ; la ressource en sable et graviers alluvionnaires est en forte réduction et nécessite une gestion prudente et économe,
- Trouver des ressources alternatives telles que les granulats marins dont la rentabilité d'exploitation est encore à démontrer,
- Développer les matériaux et énergies renouvelables grâce à un recours accru aux matériaux recyclés issus des démolitions et du traitement des déchets, aux éco matériaux, à la biomasse, à l'énergie éolienne, à la géothermie, au solaire thermique,
- Alimenter l'agglomération parisienne en matériaux et en énergie en répondant à la problématique de production et de transport (140 Mt /an de granulats dans le Bassin parisien) tout en limitant le transport routier au profit du fer et du fluvial et en tirant les conséquences sur les terminaux fluviaux et ferroviaires.

L'agriculture est l'une des principales richesses du Bassin parisien et notamment de l'Ile-de-France dont il est prioritaire de préserver les terres fertiles et d'en faire un usage durable en valorisant tous ses potentiels :

- La culture céréalière, dans l'un des principaux bassins céréaliers du monde qui est à préserver en améliorant ses modes de culture et en maîtrisant son impact sur l'environnement (réduction des pesticides, biodiversité),
- La diversité de la production grâce au maintien des terroirs de polyculture-élevage, dont il faut préserver le maillage bocager et le chevelu hydrographique et maintenir les prairies, au développement des filières alimentaires de proximité, à la production d'agro matériaux (chanvre), à l'extension du vignoble,
- La forêt et la sylviculture grâce à la diversification des peuplements pour plus de résilience et au développement des filières de valorisation (construction, chauffage, notamment).

Risques et rejets

L'adaptation au réchauffement climatique et la gestion des risques qu'il entraîne, telle que l'inondation notamment mais aussi la sécheresse, est un enjeu majeur pour le Bassin parisien. La métropole parisienne contribue au réchauffement climatique du fait de l'émission de gaz à effet de serre induit par sa forte population et ses activités. Elle subit aussi la pollution de l'air en provenance de l'Europe du Nord très urbanisée. L'îlot de chaleur urbain s'étend bien au-delà de l'agglomération urbaine. Le régime de précipitation se modifie augmentant les risques d'inondation ou de sécheresse. Un enjeu particulièrement prégnant est le risque d'inondation qui impose des mesures à l'échelle du Bassin parisien :

- La régulation en amont par les lacs réservoirs limitant les effets des crues de la Seine et de ses principaux affluents,
- L'entretien des lits, des berges et des digues,
- La préservation, la gestion et le contrôle de l'aménagement des zones d'écoulement et d'expansion des crues (projet d'aménagement de la Bassée),
- La réduction de l'imperméabilisation des sols tout en maîtrisant l'urbanisation.

La gestion des rejets et des sous-produits de la métropole est une problématique à traiter à une échelle interrégionale. Avec plus de dix millions d'habitants (10 355 000 habitants en 2008), l'agglomération parisienne produit un volume considérable de déchets : rejets en Seine, boues d'épuration, résidus ultimes de traitement de déchets, matériaux de démolition ou d'extraction. Les efforts importants conduits à l'échelle de la Région Ile-de-France pour limiter leur volume et assurer leur recyclage ne peuvent éviter le recours à des sites plus lointains.

Toutes ces problématiques ignorent les frontières régionales et supposent une coordination interrégionale des politiques de protection, de valorisation ou de prélèvement.

1.1.2 Les partenaires et les outils d'intervention

Les outils régionaux et interrégionaux évoqués par le premier chapitre du rapport jouent un rôle essentiel dans les politiques de prise en charge de ces enjeux environnementaux

Hors Ile-de-France, les régions du Bassin parisien disposent de schémas d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) approuvés entre 1999 et 2011. Ces documents, sans valeur normative, fixent les orientations fondamentales à moyen terme du développement durable de chacune d'elles. Sans ignorer l'impact de la métropole parisienne, ces documents ne prennent pas position hors de leur territoire régional.

En revanche, le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) « Ile-de-France 2030 » approuvé en 2013 donne une place importante à la maîtrise globale des enjeux environnementaux et appelle à un dialogue avec les territoires qui entourent l'Ile-de-France. L'actualisation des SRADT, qui s'avère nécessaire, devrait être l'occasion de construire une stratégie environnementale partagée et convergente à l'échelle du bassin de la Seine.

Les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et les plans climat énergie territoriaux sont des projets de territoire axés sur la réduction des gaz à effet de serre. Ces documents ont été établis par chacune des Régions (pour les SRCAE) et chacun des départements (pour les plans Climat-Energie) composant le Bassin parisien.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été établi en 2009 par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Il a fixé un programme de mesure 2010-2015 qui a été évalué en 2012. Ce document à la dimension interrégionale traite de l'ensemble du Bassin Parisien.

Le Plan Seine a été adopté en 2006 et mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de projet du CPIER 2007-2013. Ses objectifs sont de réduire les effets d'une crue majeure, d'améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents, de restaurer la biodiversité et les milieux naturels des grands cours d'eau, d'intégrer l'ensemble des usages du fleuve. Ses partenaires sont l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Régions du Bassin parisien. L'EPTB⁵³ Seine Grands lacs (anciennement institution interdépartementale des barrages réservoirs du Bassin de la Seine) est l'un des acteurs majeurs de sa mise en œuvre en charge de la gestion des barrages réservoirs et des actions pour la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation en relation avec les collectivités territoriales.

Un schéma interrégional d'approvisionnement en matériaux de construction du Bassin Parisien à l'horizon 2015 a été établi en 1998, son actualisation est souhaitable.

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des outils efficaces :

- De protection et de valorisation des patrimoines naturels, culturel et paysager,
- D'aménagement du territoire,
- De développement économique local et durable,
- D'accueil, d'éducation et d'information du public,
- D'expérimentation dans ces différents domaines.

Par définition, il s'agit de territoires dont les caractéristiques sont reconnues d'intérêt national mais d'un équilibre fragile. Certains territoires ruraux avec une identité forte entourant la métropole parisienne répondent pleinement à cette définition. C'est pourquoi on compte une dizaine de PNR dans le Bassin parisien dont quatre sur ses franges. L'un d'eux, Oise-Pays de France, est interrégional. Deux nouveaux PNR y sont en projet (Brie et Deux-Morin d'une part, Bocage Gâtinais d'autre part). Leurs objectifs sont de gérer harmonieusement les espaces ruraux en maintenant la biodiversité, de préserver et de valoriser les ressources naturelles, les paysages et les sites remarquables.

Le bassin de la Seine ou Bassin parisien présente la bonne échelle de réflexion et de coordination pour garantir la préservation et la valorisation de l'environnement de la métropole parisienne et faire face aux défis du changement climatique. La gestion de l'eau est relativement exemplaire, bénéficiant, dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie et du Plan Seine, d'une politique interrégionale. Les autres volets environnementaux (biodiversité, paysage, matériaux, gestion des déchets, etc.) qui sont aujourd'hui traités par les différentes Régions dans le cadre de leur SRADT ou de schémas thématiques mériteraient de

⁵³ Etablissement public territorial de bassin

bénéficier d'une approche interrégionale permettant d'assurer la cohérence et la convergence des stratégies mises en œuvre. Ces démarches et ces outils demandent à être actualisés et réanimés dans le cadre d'une collaboration interrégionale à géométrie variable.

1.2 Le développement des territoires interrégionaux

Les frontières régionales sont des limites administratives qui n'ont que peu d'effets sur la vie et l'économie locale. De création récente, à l'échelle de l'histoire urbaine et rurale du Bassin parisien, elles n'ont pas effacé les traces et les usages des anciens pays qui le structuraient et elles sont souvent débordées par l'expansion de l'influence des villes et notamment par celle de la métropole parisienne. L'aire urbaine de Paris s'étend de plus en plus largement sur les Régions voisines de l'Île-de-France, principalement au Nord et à l'Ouest sur la Normandie et la Picardie. Les territoires institutionnels se trouvent ainsi dissociés des territoires écologiques et socio-économiques qui constituent les bassins de vie ce qui est source de déséquilibre, de disparité et de dysfonctionnement.

1.2.1 Les enjeux et leur inscription territoriale

Les territoires situés sur les franges de l'Île-de-France, de part et d'autre de sa frontière sont divers et déséquilibrés. Ils associent une forte identité en tant que bassins de vie et une grande dépendance à la métropole parisienne qui se matérialise par l'importance des déplacements quotidiens dans le cadre des migrations domicile-travail, des trajets professionnels ou des flux logistiques. Ces territoires sont de deux types :

- des territoires en développement économique et résidentiel à partir des pôles de la périphérie régionale (axe Roissy-Vallée de l'Oise, Seine Aval) qui constituent les zones d'emploi de ces pôles en croissance et qui accueillent des fonctions économiques qui leur sont associées (logistique notamment) et qui profitent dans leur proximité d'un foncier meilleur marché,
- des territoires ruraux périphériques relativement enclavés (vallée de l'Eure, Gâtinais, plateaux briard et beauceron) qui attirent des ménages dépendant de l'emploi francilien à la recherche d'un lieu d'habitat moins concentré et plus abordable financièrement que l'agglomération parisienne.

Plusieurs de ces territoires sont concernés par des dynamiques de développement qui s'appuient sur les principaux axes de liaison interrégionale ou internationale passant par les grandes villes du Bassin parisien : axe Seine vers Rouen-le Havre, axe Nord vers Lille, axe Sud-Ouest vers Orléans et Chartres, axe Est vers Reims axe Sud vers Montargis et Sens. Les flux professionnels et logistiques sur les axes autoroutiers favorisent notamment le développement d'activités économiques à proximité des échangeurs et des villes bien desservies.

Habitat et cadre de vie

Offrant un cadre de vie relativement attractif à un coût moindre que le cœur de la métropole, ces territoires sont des lieux d'habitat périurbain qui se développent. Ils connaissent une dynamique démographique liée au desserrement francilien. Entre 2001 et 2006, un déficit migratoire de 9200 habitants par an de la grande couronne vers les départements limitrophes a été recensé. Ces départs de l'agglomération parisienne concernent plutôt des familles ayant leur emploi en Île-de-France.

Il en résulte un processus mal maîtrisé de périurbanisation autour des villes : la majeure partie de l'offre d'habitat neuf est le fait de villages ruraux. L'habitat ancien dense des centres villes, souvent dégradé, est délaissé au profit de lotissements en périphérie des villages.

On observe une résidentialisation et une paupérisation notamment dans les territoires les plus enclavés. A l'exception des environs de Senlis et Chantilly, les nouveaux arrivants sont en majorité des familles à revenu modeste et des retraités qui recherchent dans ces territoires des valeurs foncières et immobilières plus abordables. Ces territoires qui connaissent une croissance démographique importante sans parvenir à attirer de l'activité faute d'une accessibilité suffisante, voient leur taux d'emploi se dégrader et manquent de ressources fiscales en dehors de la taxe d'habitation. Plus loin de Paris, au-delà des franges métropolitaines, les bassins de vie s'autonomisent mais sont dépendants des pôles métropolitains constitués par les villes moyenne, principales sources de périurbanisation.

Développement économique

Le développement économique de ces territoires est le plus souvent moins dynamique que leur développement résidentiel.

Les territoires ruraux connaissent une mutation de leur activité liée d'une part à la transformation des méthodes de culture et d'élevage et d'autre part aux besoins d'une population d'origine plus urbaine. L'agriculture reste au cœur de leur économie mais elle n'offre plus que très peu d'emplois directs. En dehors d'activités de valorisation des ressources locales (produits agricoles ou forestiers, production et transformation de matériaux) et de petites entreprises pour lesquelles une faible charge foncière peut compenser l'éloignement du marché et des donneurs d'ordre métropolitains, c'est essentiellement l'économie résidentielle, c'est à dire les activités de services aux populations, qui est créatrice d'emploi (commerces de proximité, artisanat du BTP, services à la personne).

Dans ces territoires, l'activité industrielle a été particulièrement déstabilisée et fragilisée par la mondialisation. Les villes du Bassin parisien, qui au XXème siècle ont largement contribué au développement industriel français dans l'automobile, l'aéronautique, la chimie, la pharmacie, l'électronique, ont subi de plein fouet l'impact des mutations techniques et économiques des dernières décennies. Par ailleurs, les effets de seuil liés aux écarts de fiscalité entre régions entraînent des délocalisations ainsi que des implantations d'entrepôts en bordure extérieure de l'Ile-de-France.

Ces territoires offrent pourtant un potentiel de développement économique significatif. Dans la mesure où ils disposent de moyens de communication suffisants, ils peuvent contribuer à une économie intégrée à la méga région métropolitaine de Paris et profiter de son système de production, de son énorme marché, de sa main d'œuvre bien formée et qualifiée, de son potentiel de recherche-développement et d'innovation, de son attractivité et de son accessibilité internationale.

Equipements et services

Dans ce contexte socio-économique déséquilibré la problématique de l'offre en équipement et service est cruciale. L'afflux dans les territoires des franges de la métropole parisienne de familles et de retraités, originaires d'un milieu urbain et habitués à un haut niveau de service, induit des besoins et des demandes accrues en équipements et en services à la personne notamment en matière de santé, de garde d'enfant, d'aide aux personnes âgées, mais aussi d'écoles, de loisirs, de commerces. Or, Il est difficile dans ces territoires de mobiliser une offre suffisante et adaptée en raison de la dispersion et de la faible densité, d'autant plus que la recherche d'économies conduit à une polarisation et une concentration des services qui réduit leur proximité et leur accessibilité à partir du milieu rural (services médicaux par exemple). La réponse doit être trouvée dans des organisations innovantes qui ne peuvent être envisagées qu'à des échelles territoriales suffisantes.

Armature urbaine

L'une des conditions nécessaires pour un développement socio-économique équilibré tient à la présence d'une armature urbaine et rurale solide et au renforcement du polycentrisme. Ces territoires sont structurés par un réseau ancien de petites villes mais celles-ci sont souvent délaissées par un processus de « rurbanisation » qui procède par extension des villages. Le développement de la grande distribution commerciale et la concentration des services conduit à un affaiblissement des petits pôles traditionnels au profit des grands pôles de développement de la couronne francilienne et des centres commerciaux traditionnels des petites villes au profit des grandes surfaces commerciales de la périphérie des grandes villes. L'attractivité économique culturelle et touristique de ces grandes villes est renforcée par une accessibilité interrégionale améliorée et par les politiques de requalification urbaine qui y ont été conduites. Cela est bénéfique pour leur développement mais laisse peu de place à celui des petites villes des pays ruraux.

Déplacements et communications

La dépendance économique et sociale à la métropole parisienne des territoires qui l'entourent entraîne des besoins croissants de déplacement pour l'accès à l'emploi, à la formation et aux services. Les flux dominants convergent vers l'agglomération parisienne mais sont de plus en plus captés par les pôles de la périphérie (Roissy, Cergy-Pontoise, Mantes, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, Evry-Melun-Sénart, Marne-la Vallée).

L'aménagement de liaisons rapides routières et ferrées (TGV) entre Paris et les grandes villes du Bassin parisien conduit à un effet de tunnel entraînant une distorsion de l'espace-temps au bénéfice de ces grandes villes et au détriment des franges rurales.

En raison de leur faible densité et du fait des limites régionales, l'offre en transport public des territoires de franges est faible, inégale et inadaptée à la nouvelle géographie des emplois. La limite d'intervention du STIF, sur la frontière régionale conduit à des distorsions tarifaires (accès ou non au Passe Navigo) et rend problématique l'organisation du système de transport public.

Du fait de la faible densité et de la dispersion de l'habitat et des activités, ces territoires restent très dépendants de l'automobile qui est souvent le seul mode de transport efficace. Ils appellent des offres de transport innovantes utilisant la route, bus à la demande, covoiturage, auto partage etc.

L'accès aux communications numériques est particulièrement utile dans un milieu dispersé, isolé et matériellement peu accessible. Il ouvre un potentiel important d'amélioration des services et est une condition essentielle pour le développement du télétravail et d'activités en milieu rural. Cependant, même s'il n'existe plus guère de zones non desservies par le réseau internet, les accès restent instables et insuffisants en milieu rural faute de très haut débit.

Les territoires situés sur la périphérie de l'aire urbaine de Paris sont donc touchés par les retombées de la métropolisation et doivent trouver les moyens d'y faire face. Les problématiques interdépendantes qui se posent à ces territoires ne peuvent se traiter seulement dans le découpage institutionnel des collectivités régionales, départementales ou intercommunales mais appellent une concertation et une coopération dans une géographie adaptée à l'ambition des projets de développement.

1.2.2 Les espaces de coopération interrégionale

Les territoires d'intérêt métropolitain

Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a défini dans sa géographie stratégique des territoires d'intérêt métropolitain (TIM) dont plusieurs s'ouvrent sur les régions voisines de l'Ile-de-France : vers la Normandie à partir du Vexin et du Houdanais, vers la Picardie à partir de la vallée de l'Oise, vers la Champagne Ardenne à partir de la Brie boisée et du Bassée-Montois, vers la Région Centre et la région Bourgogne à partir du Gâtinais, et du pays de Rambouillet. La mise en œuvre de la stratégie de développement durable de ces territoires nécessite l'élaboration et la réalisation de projets de territoire interrégionaux dans le cadre d'outils de gestion et d'aménagement adaptés : Parcs naturels régionaux (PNR), Pays ruraux ou Pôles d'équilibres Territoriaux et ruraux (PETR).

Les PNR

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ne jouent pas seulement un rôle de protection et de valorisation environnementale, ils sont aussi un espace de coopération intercommunale pour le développement socio-économique des pays ruraux. Cinq missions leur sont assignées par décret :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- le développement économique et social en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur leur territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public ; les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- l'expérimentation et la recherche ; les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'action.

L'expérience des quatre PNR franciliens a fait la preuve de l'efficacité de cet outil pour préserver, valoriser et maîtriser le développement de territoires soumis à de fortes pressions urbaines. Les PNR jouent aussi un rôle majeur pour le tourisme et les loisirs des franciliens. Même si les PNR ne doivent pas être banalisés en devenant un outil universel de gestion des espaces ruraux, il est maintenant nécessaire de faire aboutir les projets de PNR de Brie et Deux-Morins et du Bocage Gâtinais pour compléter le dispositif en place autour de la métropole parisienne.

Les pays ruraux

Créés par la loi d'aménagement du territoire (LOADT) de 1995 (loi Pasqua) et renforcés par la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (LOADDT) de 1999 (loi Voynet), les contrats de pays constituent un cadre plus souple mais aussi plus facile à généraliser pour la valorisation des territoires ruraux. Associant plusieurs intercommunalités, leur rôle est d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire. Toutes les Régions entourant l'Ile-de-France ont soutenu le développement de Pays qui ont eu des fortunes diverses selon le dynamisme de ses animateurs mais ont bénéficié de financement dans le cadre des CPER.

Les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

L'article 79 de la loi MAPTAM de 2014 permet la transformation des pays en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) bénéficiant d'un statut juridique renforcé avec un statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). La mise en œuvre d'un tel outil sur les territoires des franges mériterait de recevoir un soutien conjoint des Régions à l'occasion des prochains contrats de plan Etat-Région

La Seine Aval

Poursuivant les travaux engagés sur la Vallée de la Seine en aval de Paris dans le cadre du Grand Paris en vue du développement et de la valorisation de l'axe Seine depuis l'estuaire et le port du Havre jusqu'à Paris, l'Etat, les Régions normandes et l'Ile-de-France ont engagé la réalisation d'un schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine en vue d'y assurer la gestion des flux logistiques, d'y développer recherche et innovation et d'affirmer l'identité territoriale et culturelle de ce territoire remarquable (cf. chap. 1-4-5).

Ces démarches territoriales interrégionales permettront d'alimenter des dynamiques de développement plus fortes, plus équilibrées et plus durables à condition de s'inscrire dans des stratégies partagées et d'avoir du grain à moudre en terme d'aménagement ce qui suppose qu'elles bénéficient d'un soutien durable en matière d'ingénierie et de mise en œuvre de leurs projets. Les démarches allemandes (IBA et Régional Rhin Ruhr), celles de l'Arc atlantique et les Contrats de développement territorial (CDT) créés par la loi de 2010 relative au Grand Paris peuvent être des exemples de méthodes à développer pour les territoires interrégionaux et inspirer les volets territoriaux des futurs contrats de plan régionaux et/ou interrégionaux.

L'effort d'organisation de la gouvernance de la Métropole de Paris ne doit pas conduire à suspendre les démarches engagées pour un développement durable des territoires plus ruraux qui l'entourent. Au contraire, en corolaire du Grand Paris, une politique interrégionale de soutien au développement de ces territoires est la condition sine qua non de l'équilibre, de la durabilité et de la résilience de la grande région métropolitaine dont Paris métropole est le cœur.

2. Les domaines de coopération à fort potentiel

2.1 Le développement économique

Les coopérations interrégionales en matière de développement économique ont d'autant plus de sens et d'importance que les régions deviennent les espaces pertinents d'action sur les activités économiques.

Les activités les plus spécifiques de l'économie francilienne sont le tourisme, l'informatique, la R&D, les industries créatives, et la finance assurance. Toutefois les activités industrielles qui ont connu une forte réduction depuis les années 1990, représentent encore une part significative des emplois : 500 000 emplois en 2012 et 460 000 en 2013 (16% de l'emploi industriel français en 2012 et 14% en 2013) concentrés principalement dans l'industrie automobile, l'aéronautique et la mécanique d'une part, la cosmétique et la santé d'autre part.

Les forces de la région résident dans son potentiel de recherche et dans la diversité de son tissu économique qui offre des opportunités de porosité d'un secteur d'activités à l'autre.

Le Schéma régional de développement économique et d'innovation (SRDEI) de la Région a été élaboré pour la période 2011-2014. Le bilan tiré de son application en 2013 conduit à un bilan globalement positif pour une dépense de 200 M€ par an, soit 4% du budget global de la région. Trois priorités opérationnelles ont été définies :

- Le renforcement des PME/PMI d'Ile de France notamment dans le domaine industriel,
- La valorisation du potentiel d'innovation de la région,
- Le développement solidaire des territoires, c'est dans cette priorité qu'est citée la nécessité de resserrer les liens avec les régions françaises et européennes.

Dans ce cadre, les 10 000 PME aidées par an résistent plutôt mieux à la crise que d'autres. La Région met en place des mesures d'accompagnement qui ont un effet de levier important : certaines aides ou garanties permettent pour un 1€ euro dépensé par la Région de générer 23€ de financement pour les PME.

La Région a soutenu quatre plans filières auprès des acteurs économiques de ces filières :

- Contenus numériques animé par le pôle Cap Digital Paris Région,
- Optique et Système Complexe (OSC) animé par le pôle Systematic Paris Région,
- Aéronautique et spatiale animé par le pôle de Astech Paris Région,
- Mécanique animé par la Chambre de Commerce Industrie Versailles – Comité Meca

Ces deux derniers plans ont fait l'objet d'un plan interfilières industries en 2013 qui réunit les plans mécanique, aéronautique et automobile.

Dans le domaine de la recherche et développement, les pôles de compétitivité mis en place en France regroupent établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche et entreprises petites et grandes autour de projets innovants. Ces pôles prennent appui sur les structures existantes (tissu industriel, campus, infrastructures collectives, ...). Leur rôle est d'orienter ces partenariats vers les débouchés économiques et l'emploi pour participer à la structuration des filières industrielles et à la ré-industrialisation. Ils accompagnent les PME et les ETI innovantes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de leurs produits en s'appuyant sur une gouvernance associant l'Etat, les régions et les métropoles.

Ce dispositif permet des subventions publiques et un régime fiscal particulier à un ensemble d'activités regroupées. Ils ont vocation à rendre l'économie plus compétitive, créer des emplois, rapprocher la recherche privée et publique et développer certaines zones en difficulté, tout en luttant contre les délocalisations.

On examinera les pôles de compétitivité inscrits en Ile de France qui recouvrent en plus de l'Île de France d'autres régions du Bassin Parisien puis les effets macro-économiques de ces pôles et enfin le potentiel de développement en coopération avec les autres régions du Bassin Parisien en lien avec la réforme territoriale et la création de la Métropole du Grand Paris.

2.1.1 Des pôles de compétitivité en Ile de France associent d'autres régions du Bassin Parisien

La mieux dotée des régions françaises, la Région Ile-de-France participe à dix pôles de compétitivité :

- Six d'entre eux sont exclusivement basés sur le territoire francilien : Advancity dans le domaine Ville et Mobilité Durables, ASTech dans le domaine Aéronautique, Spatial et Défense, Cap Digital dans le domaine des contenus et services numériques, Finance Innovation dans le domaine de la finance, Medicen dans le domaine médical, Systematic dans le domaine des systèmes complexes. La Région Ile France a signé les contrats de performance 2013-2018 avec ces 6 pôles et leur gouvernance a été soutenue par la Région Ile France pour la somme de 0,466M€ en 2011.
- Les autres pôles sont partagés avec d'autres régions du Bassin Parisien.

L'activité de ces pôles est développée ci-après pour illustrer les coopérations entre la Région Ile-de-France et les régions du Bassin Parisien puis quelques bonnes pratiques identifiées par la Direction Générale de la Compétitivité des Industries et des Services sont décrites pour bien comprendre le rôle joué par les pôles de compétitivité dans le développement économique des territoires.

2.1.1.1 Description des pôles de compétitivité multi-régions du Bassin Parisien

Les pôles de compétitivité qui fonctionnent dans un cadre interrégional sont Cosmetic Valley, Elastopole, Mov'éo, Vitagora et Nov@log. Le pôle ASTech fait ensuite l'objet d'un développement particulier car son déploiement de la Région Ile de France vers Haute et Basse Normandie est actuellement à l'étude.

Cosmetic Valley

Cosmetic Valley couvre, outre l'Ile-de-France, les régions Haute Normandie et Centre. Il est basé à Chartres.

Lancé en 1994, il compte 399 adhérents en 2013 (64% de PME/TPE, 7% d'ETI et 9% de très grandes entreprises) ainsi que 97 organismes de recherche et/ou formation, les entreprises du pôle représentent 37 000 salariés en 2013. Dans le secteur de la cosmétologie, il n'existe pas de laboratoires et de programmes dédiés mais une démarche de collaboration entreprise/recherche s'appuie sur des structures positionnées dans le champ de la santé. Le pôle entend contribuer au rayonnement du Luxe « Made in France » et encourager l'implantation d'entreprises de cosmétique et parfumerie sur le territoire.

En chiffres, la Cosmetic Valley représente :

- 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires,
- 520 millions d'euros investis sur les territoires et 7 500 emplois créés depuis 1994,
- 4 000 recrutements au cours des quatre dernières années, 1 500 créations d'emplois à l'horizon 2018,
- Plus d'un produit cosmétique sur dix vendu dans le monde a été fabriqué sur le territoire du pôle,
- Un réseau de près de 400 membres dont Guerlain et Dior (Groupe LVMH), Shiseido, Hermès, Nina Ricci et Paco Rabanne (Groupe PUIG), Lolita Lempicka (Pacific Création), Calvin Klein et Jennifer Lopez (Coty Prestige), Gemey-Maybelline et Yves Saint-Laurent

Beauté (L'OREAL), Clarins, Caudalie, Chanel, Pierre Fabre, Yves Rocher et des multinationales implantées en France : Procter&Gamble, Reckitt Benckiser, Johnson&Johnson (Roc, Neutrogena).

La Région Ile-de-France n'est pas dans la liste des institutions partenaires du pôle parce qu'elle ne participe pas directement à sa gouvernance. Les départements du Val d'Oise et des Yvelines en sont partenaires. L'un et l'autre accueillent des grandes entreprises et des établissements d'enseignement et de recherche :

- dans le Val d'Oise, Clarins à Pontoise, L'Oréal à Roissy, le no 1 mondial de création d'arômes Givaudan à Argenteuil, côté recherche et formation avec ses grandes écoles d'ingénieurs, l'université de Cergy-Pontoise et l'Ecole de biologie industrielle,
- Dans les Yvelines, Guerlain à Orphin et L'Oréal à Rambouillet.

Dans l'évaluation des pôles de compétitivité faite par BearingPoint France SAS en 2012, le pôle Cosmetic Valley est classé dans la catégorie des pôles performants :

Le pôle est la porte d'entrée des projets cosmétiques comme élément de marketing territorial. Le pôle a développé des collaborations avec d'autres pôles de compétitivité (PASS, Industrie Agro-Ressource, Plastipolis), d'autres clusters et grappes d'entreprises à l'échelon régional et national (Glass Vallée, Shop-Expert Valley et le centre européen de la Dermocosmétologie) ainsi qu'à l'international (échanges techniques et scientifiques en Asie, assistance technique en Amérique du Sud, projets de R&D en Amérique du Nord).

Ses priorités sont d'accentuer la démarche collaborative, de développer le concept de la marque « France », de proposer des outils d'excellence sur les territoires, de créer une dynamique avec les PME, les clusters voisins et d'être le moteur de la filière française sur les cinq continents.

Elastopôle

Elastopôle, basé à Orléans, couvre 4 régions : l'Ile de France, Le Centre, l'Auvergne et les Pays de la Loire.

Pôle inter régional à vocation nationale et à ambition européenne créé en 2007, Elastopôle est le pôle de compétitivité français du secteur des caoutchoucs et polymères. Il a pour ambition de maîtriser la totalité de la chaîne de valeur des élastomères et polymères dans une perspective de développement durable et d'efficacité économique, et de contribuer au développement des entreprises et au maintien de l'emploi, en anticipant les évolutions et émergences de technologies nouvelles.

Le pôle compte 110 adhérents en 2013 dont 53% de PME/TPE, 10% d'ETI et 2% de très grandes entreprises ainsi que 25 organismes de recherche et de formation. Les entreprises du pôle comptent 30 000 salariés sur 52 000 en France. Les axes thématiques ont été structurés autour de la chaîne de valeur du caoutchouc (sécurisation des matières premières, procédés de transformation, ...).

Les acteurs du secteur sont quelques grands groupes : Michelin, Hutchinson, Plastic Omnium, Mecaplast, Faurecia, des ETI et quelques 3 500 PME.

Ce secteur est numéro 2 en Europe, derrière l'Allemagne.

La période 2008-2013 a été difficile dans ce secteur pour plusieurs raisons : un repli de l'activité des secteurs marchés notamment automobile, agroalimentaire, BTP, industrie et des ventes compliquées par une concurrence internationale exacerbée.

Jugé de performance modeste dans l'évaluation de BearingPoint en 2012, le pôle a mis au point en 2014 une stratégie nouvelle de développement des activités polymères dans le Grand Ouest, en lien avec le cluster Polymers Technologies d'Alençon (Basse Normandie).

Dans la stratégie 2013-2018, les adhérents du pôle doivent continuer à mieux appréhender les outils de financement et l'implication des PME dans les projets collaboratifs doit être poursuivie et renforcée.

La Région Ile-de-France ne participe pas à la gouvernance de ce pôle, contrairement au département du Val d'Oise qui est le plus représentatif des activités du secteur avec des

grandes entreprises (comme Hutchinson) et l'Université de Cergy Pontoise, avec plusieurs laboratoires spécialisés. Le département du Val-de-Marne et la ville de Vitry-sur-Seine qui accueille le Laboratoire de Recherche et de Contrôle du Caoutchouc et des Plastiques et l'Ecole Supérieure des Industries du Caoutchouc sont les partenaires financiers franciliens.

Mov'eo

Mov'eo couvre les régions Ile de France, Haute et Basse Normandie. Il est basé à Rouen. Son domaine est la R&D automobile et transport public. Il comprend 343 membres, 70% de la R&D automobile réalisée sur le territoire, 291 projets sont labellisés représentant un effort de R&D de 1290 M€. 148 projets R&D ont été retenus pour des financements publics représentant un effort de R&D de 722 M€ et un montant d'aide de 310 M€ (210 PME impliquées).

Le plan filière automobile Ile-de-France est un plan d'action à destination des PME de la région qui met à disposition des moyens tels que des conseillers en financement et accompagnement des entreprises et des ateliers et conférences sur des thématiques prospectives. Le plan filière automobile Ile-de-France est financé dans le cadre du Contrat de projet Etat - Région 2007 – 2013. Il est coordonné par le pôle de compétitivité Mov'éo.

Un nouveau contrat de performance 2013-2018 a été signé entre la Région Ile-de-France, les deux autres régions et l'Etat en décembre 2013. La Région Ile-de-France a soutenu la gouvernance du pôle pour la somme 0,225 M€ en 2013 et 0,234M€ en 2014.

Sur ce dernier budget, la répartition du financement entre les trois régions (Haute et Basse Normandie et Ile-de-France) montre un partage à parts égales pour la partie régionale du financement public :

- du fonctionnement du siège social du pôle (Régions 45%, Etat 55%),
- des missions pour stimuler l'innovation (Régions 50%, Etat 50%),
- des Plans PME et International (Régions 48%, Etat 52%).

Par ailleurs, chaque région apporte une dotation à la déclinaison des actions du pôle sur son propre territoire, Mov'éo Ile-de-France reçoit 80K€ de la Région Ile de France (Mov'éo Basse-Normandie, 15K€ de la Région Basse Normandie, Mov'éo Haute Normandie, 32K€ de la Région Haute Normandie).

Les financements publics représentent un peu moins de la moitié de la dépense du pôle et cette part tend à diminuer au fil des années.

Le rapport d'activité 2013 du pôle de compétitivité Mov'éo montre de vraies synergies d'intervention des trois régions avec des plans d'actions transversaux ensuite déclinés par territoires à la charge d'un comité régional de chacune des trois régions.

Vitagora

Vitagora couvre les régions Bourgogne et Franche Comté et, depuis fin 2013 a pour partenaire francilien, la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine avec l'appui du Conseil Général de Seine et Marne. Il est basé à Dijon.

Ces acteurs d'horizons différents sont regroupés autour d'une thématique "Goût-Nutrition-Santé" afin de poursuivre des objectifs de compétitivité, de notoriété ou de développement économique.

Les acteurs des marchés alimentaires - à la fois des grands groupes et des PME -, collaborent avec la recherche et l'enseignement supérieur et la formation.

Vitagora s'appuie sur les régions Bourgogne et Franche-Comté. Pour autant, certains partenaires du pôle sont localisés bien au-delà des frontières de ces régions.

De l'ingénierie de projets collaboratifs, allant de la recherche d'idée initiale à sa concrétisation sous la forme d'un programme de R&D, ce qui nécessite un long travail d'accompagnement, en toute confidentialité, pour lequel le pôle dispose d'une vaste palette d'outils spécifiques.

La région Ile de France ne participe pas à la gouvernance de ce pôle dont le développement francilien prévoit l'ouverture d'un centre d'essais et de recherche au sein du pôle services à

Vaux-le-Pénil dès 2015, la réalisation d'un centre de culture scientifique, technique et industrielle dédié à l'innovation alimentaire, l'implantation d'entreprises de la filière et leur accompagnement.

Nov@log

Nov@log est le pôle de compétitivité de la logistique et la supply chain, il couvre les territoires de la Région Ile de France, la Haute et Basse Normandie. Il est basé au Havre. La Région Ile-de-France n'est pas directement partenaire, un partenariat a été signé en 2013 entre le pôle et l'Etablissement publique d'aménagement de Sénart.

ASTech

ASTech est le pôle de compétitivité français du domaine aérospatial. Situé en Ile-de-France, il est le premier bassin d'emplois en France dans le domaine de l'Aéronautique, de l'Espace et des systèmes embarqués. Il rassemble plus de 100 000 personnes et regroupe la majorité des emplois de R&D français du secteur.

Un partenariat est en cours de discussion en 2014 entre ASTech et Normandie AéroEspace dans le cadre de la politique de dynamisation de l'axe Seine. L'objectif est de renforcer la capacité d'innovation et de développement de la filière aéronautique par une approche partenariale pragmatique.

Il est à noter qu'il existe déjà un partenariat depuis 2008 entre ASTech et Mov'éo pour lequel Normandie AeroEspace joue un rôle de trait d'union entre les deux pôles.

Les coopérations de projet ad hoc entre pôles existants sont en développement :

- les co-labellisations de projets sont de plus en plus fréquentes avec des pôles de toute la France,
- ces projets représentent près de 50% du financement total de la Région Ile France en faveur des pôles.

2.1.1.2 Exemples de bonnes pratiques des pôles de compétitivité financées par la Région Ile-de-France

En matière d'actions d'accompagnement de leurs membres PME, les pôles ont beaucoup œuvré lors de la phase précédente (2008-2013), sans nécessairement que les informations relatives à leurs actions soient portées à la connaissance de l'ensemble de la communauté des pôles.

Dans ce contexte, l'action des pouvoirs publics pour renforcer les échanges de pratiques remarquables entre pôles est susceptible de contribuer à la montée en puissance des pôles et à la professionnalisation accrue de leurs équipes de gouvernance.

Les actions décrites ci-dessous sont extraites du recueil de pratiques remarquables mises en œuvre par les pôles de compétitivité en matière d'actions d'accompagnement de la croissance des PME et ETI, publié en 2013 par la DGCIS (Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services). Le critère de sélection des actions appliqué à la liste nationale est issu des actions décrites à l'initiative de pôles franciliens et financées par la Région Ile-de-France. Seule la dernière action de la liste ci-dessous, lancée par Mov'éo, correspond à celle d'un pôle multirégional ; les autres actions sélectionnées sont significatives du rôle joué par la Région Ile-de-France dans le processus d'innovation.

Pôle FINANCE&INNOVATION

Pôle FINANCE&INNOVATION : Finance & Industries est une action qui vise à favoriser la croissance des PMI en réduisant les risques financiers liés à leur activité et en facilitant leur accès au financement. Cela se traduit par la mise en place d'une série de groupes de travail au sein desquels sont présentées des solutions de financement innovantes.

L'objectif de cette action est de favoriser la croissance des PME, notamment en facilitant leur accès aux financements et en réduisant les risques liés à leur activité grâce à la collaboration entre banquiers, assureurs et industriels.

Ces groupes de travail s'adressent en priorité aux entreprises du secteur de l'automobile, de la mécanique et de l'aéronautique, qui interviennent dans le domaine de la stratégie de production, de la fabrication, ou de la conception en amont de la filière.

Coût : 2 ETP⁵⁴, financés par la région Ile de France et la DIRECCTE⁵⁵.

Pôle CAP DIGITAL

Pôle CAP DIGITAL : Scale Up se propose d'accompagner les entreprises technologiques à fort potentiel dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie commerciale aux Etats-Unis, et ceci dans une logique d'implantation et de globalisation de leur activité.

Le budget de ce programme s'élève à 100 k€. Il comprend essentiellement la prestation d'US MAC, une fondation à but non lucratif qui se spécialise dans l'accompagnement des entreprises étrangères basées dans la Silicone Valley. Il est financé :

- A hauteur de 40% par les entreprises. Chaque entreprise paie 8 000 euros HT pour l'action (350 euros HT de frais de candidature + 7 650 euros HT de frais de participation au programme + les frais d'hébergement et de déplacement à la charge de l'entreprise)
- A hauteur de 60% par la Région Ile-de-France et par les pouvoirs publics dans le cadre d'un plan filière Etat-Région Ile-de-France.

GEmploi est une association à but non lucratif qui joue le rôle de groupement d'employeurs. Elle permet aux TPE et PME qui n'ont pas les moyens d'embaucher de nouveaux collaborateurs à temps plein, de les recruter à temps partiel, en limitant ainsi les contraintes liées aux RH.

Le groupement d'employeurs GEmploi permet à de très petites structures d'intégrer un nouveau collaborateur, à temps partiel sans supporter les contraintes liées aux ressources humaines pour opérer ce recrutement (recrutement, contrat de travail...). L'objectif est donc d'aider les TPE et PME du pôle à se développer sur le long terme (et non de palier un surplus temporaire d'activité), sans engager des coûts trop importants.

Les personnes recrutées ont des profils différents :

- Des profils seniors : certains perçoivent un complément de retraite, d'autres sont des seniors à leur compte (consultants) souhaitant avoir un salaire complémentaire à leur activité fixe.
- Des profils juniors qui souhaitent travailler sur plusieurs missions et dans plusieurs entreprises pour diversifier leur activité.

Les besoins exprimés par les entreprises correspondent essentiellement aux fonctions supports de l'entreprise. Par exemple, GEmploi recrute des profils d'aide-comptable, de graphiste, d'assistant de formation ou encore de community manager. En 2012, douze recrutements ont été effectués. Parmi ces recrutements, trois personnes ont obtenu un poste à temps plein dans leur entreprise.

Pôle Emploi est partenaire de GEmploi pour la phase de recrutement.

GEmploi a bénéficié pour son démarrage d'aides de la Région Ile-de-France, de la DIRECCTE et de la ville de Paris.

⁵⁴ Equivalents temps plein

⁵⁵ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Pôle SYSTEMATIC

Pôle SYSTEMATIC : L'action « d'accès à l'écosystème local à l'étranger » : il s'agit, lors d'une mission collective organisée à l'étranger en partenariat avec la CCI Paris Ile de France et avec la participation d'UBIFRANCE, de faire profiter les PME ayant un projet d'implantation à l'étranger des contacts d'un grand groupe ou d'un représentant déjà implanté dans l'écosystème local.

Pour le pôle Systematic, les partenariats opérationnels sont au nombre de deux :

- La Chambre de commerce et de l'industrie d'Ile-de-France qui co-organise avec le Pôle les missions collectives financées par la Région Ile-de-France,
- Les entreprises françaises qui acceptent de partager leur réseau local. Pour les deux plus récentes missions, il s'agit de Dassault Aviation et de Talend.

Le coût de l'action est partagé entre deux acteurs :

- La CCI Ile-de-France, qui assure le portage administratif et financier des missions internationales dans le cadre du plan filière financé par la Région Ile-de-France,
- Les PME participantes, qui payent entre 1500 et 3000 euros de participation par mission collective.

Pôle Mov'eo

Pôle Mov'eo dans le cadre du plan Filière automobile Ile-de-France, action de mise à disposition d'une veille technologique. Il s'agit d'un site Internet qui propose à ses utilisateurs des informations en continu sur les innovations en cours ou à venir dans le secteur automobile et mobilité.

Le coût total de l'action s'élève à 350 000 euros sur les trois ans du plan Filière automobile, entièrement financé par les pouvoirs publics et la Région Ile-de-France de 2009 à 2012.

En 2013, le coût est entièrement financé par le pôle qui est actuellement à la recherche de partenariats privés ou publics permettant d'assurer la pérennité de cette action.

Pour conclure sur cette liste destinée à illustrer le type d'actions exemplaires menées par les pôles de compétitivité, il est intéressant d'observer la diversité des actions auxquelles participe la Région Ile-de-France et l'éclatement de ses financements en multiples projets dont certains de très petite dimension.

Les dépenses effectives de la Région sont la concrétisation de sa politique. Or dans le domaine économique, les observations précédentes sur la diversité des engagements et l'éclatement des dépenses démontrent une politique diversifiée de soutien à l'innovation dont la ligne directrice ne manifeste pas clairement de volonté de coopération interrégionale.

2.1.2 Effets macro-économiques des pôles de compétitivité inscrits dans plusieurs régions

Les effets macro-économiques des pôles de compétitivité ont été évalués de plusieurs manières, deux d'entre elles sont présentées ci-après : la première résulte de l'étude confiée à BearingPoint en 2012 par la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS) et formule des recommandations pour une plus grande efficacité de cette politique, le deuxième est une étude économétrique de cette même direction. Enfin, seront indiquées les nouvelles orientations du gouvernement pour 2014-2018.

2.1.2.1 Les recommandations formulées par Bearing Point en 2012 sur les territoires couverts par les pôles

Du point de vue du pilotage de la politique des pôles de compétitivité, la question de la coopération géographique est un sujet à part entière. En effet, un des principes directeurs de cette politique est la concentration géographique. Celle-ci s'appuie sur deux outils clés, à savoir un territoire de pôle et en son sein, une zone de R&D plus petite. Ce principe se fonde sur le retour d'expérience des clusters à l'étranger et la théorie économique considérant que la proximité géographique entre acteurs facilite la dynamique collaborative.

Lors de sa labellisation, un territoire a été défini pour chaque pôle ; il est composé d'une ou plusieurs régions et précise le périmètre géographique de l'action du pôle. En particulier, pour être éligibles, les projets doivent être conduits en majorité sur le territoire du ou des pôles labellisateurs.

Il s'avère que 70% des pôles de compétitivité français se concentrent sur une seule région, 15% interviennent sur 2 régions, les 15% restant sur 3, 4, ou 6 régions. En Ile-de-France, comme expliqué plus haut, sur 11 pôles, 6 se concentrent sur la région, 5 se répartissent sur 3 voire 4 régions.

D'après l'étude de BearingPoint, la performance des pôles multi-régions sur la période 2009-2012 est variable. L'argument utilisé dans l'étude s'appuie sur la proximité entre les membres et le siège du pôle qui joue un rôle clé dans la création d'une dynamique collaborative et efficace.

En fonction de la géographie de son territoire et des forces industrielles et académiques, le positionnement d'un pôle sur deux ou trois régions peut néanmoins s'avérer opportun. Les meilleurs exemples sont ceux de Cosmetic Valley et Mov'eo, classés performants dans cette étude alors que chacun d'entre eux s'inscrit sur trois régions.

La recommandation générique de cette étude est que le territoire des pôles ne dépasse pas deux régions.

La collaboration entre pôles de compétitivité est par contre encouragée avec une ouverture sur plusieurs régions au vu notamment de la concurrence étrangère.

2.1.2.2 Les conclusions de l'étude de la DGCIS sur les effets de la politique des pôles

La DGCIS, en partenariat avec l'Insee, a mené en 2013 une évaluation économétrique de l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises qui y participent.

L'évaluation est double : elle porte, d'une part, sur la globalité des 1 520 PME et ETI indépendantes des grands groupes et qui ne sont pas trop spécialisées dans la production de R&D et, d'autre part, plus spécifiquement, sur celles – près de 500 – de ces membres des pôles qui participent à des projets collaboratifs financés par le Fond Unique Interministériel (FUI).

Les entreprises membres des pôles et, plus encore, celles participant à des projets du FUI ont employé plus de salariés que les entreprises comparables restées hors des pôles. En effet, les entreprises des pôles auraient eu en moyenne 0,7 emploi de plus consacré à la R&D, dont 0,4 emploi de chercheur, que les entreprises comparables restées en dehors du dispositif. Ce surcroît d'emploi est corrigé de celui résultant de la plus grande taille, ex ante, des entreprises participant à la politique des pôles. De même, les entreprises des projets FUI auraient eu 1,3 emploi de plus consacré à la R&D, dont 0,9 chercheur ou ingénieur.

Aucune étude dédiée à une telle évaluation en Ile de France n'a été identifiée. On présume que ces conclusions sont également valables sur le territoire de l'Ile-de-France.

2.1.2.3 Une gouvernance partenariale entre l'Etat et les collectivités territoriales

La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité, annoncée le 9 janvier 2013 par le Gouvernement, est centrée sur le renforcement des retombées économiques de cette politique.

Elle comporte deux axes principaux.

Le premier vise à favoriser l'émergence de produits et services innovants à l'issue des projets de R&D, afin d'accroître leur impact en matière de chiffre d'affaires et d'emploi. Pour cela, il est attendu des pôles qu'ils suivent et soutiennent les projets de la constitution du consortium jusqu'à l'industrialisation.

Le second, en complémentarité étroite avec les initiatives existantes sur le territoire, vise à renforcer les pôles dans leurs activités d'accompagnement des PME et d'émergence d'un environnement favorable à leur développement, qui améliorera les performances des pôles. Ceci concerne tout particulièrement l'accès aux financeurs privés, l'internationalisation des membres des pôles, l'accompagnement des PME (parrainage) et l'anticipation des besoins en compétences.

Au niveau local, des comités de coordination se réunissent sous la présidence conjointe du préfet de région et du président du conseil régional. Ces comités permettent des échanges réguliers entre les pouvoirs publics et les pôles, sur des thèmes comme la stratégie, l'évolution des projets, le financement, ...

Le pilotage national de la politique des pôles évolue également, associant désormais les régions au niveau national. Ces évolutions devraient permettre de faire des pôles des "usines à produits d'avenir" à l'effet économique accru.

2.1.3 Potentiel de développement économique avec les autres régions du Bassin Parisien

On examinera en premier lieu les attentes des autres régions du Bassin Parisien telles que formulées par leur Ceser puis les évolutions possibles liées à la réforme territoriale et la création de la Métropole du Grand Paris.

2.1.3.1 Les attentes de coopération économique des autres régions du Bassin Parisien

Six Ceser sur les sept du Bassin Parisien (hors Ile de France) ont apporté des réponses (écrites ou orales) à la consultation lancée au cours de l'année 2014 par la commission de l'Aménagement du Territoire du Ceser Ile-de-France.

Bourgogne : Le Ceser affirme que la priorité du développement pour la région Bourgogne est l'axe rhénan. L'Ile-de-France n'est donc pas une priorité. Les secteurs industriels à potentiel sont les suivants : matériaux/industrie mécanique et métallurgique, mécatronique, automobile/sous-traitance, filière bois, fibres naturelles, plasturgie et caoutchouc.

Centre : Le Ceser est ouvert à des coopérations multiples déjà actives avec l'Ile-de-France (harmonisation tarifaire avec le STIF), les Normandies (comme voie d'accès à l'exportation des céréales), des projets avec la Bourgogne, les Pays de la Loire et le Limousin (pôle de compétitivité S2E2, efficacité énergétique et énergies renouvelables). Les quatre centrales nucléaires de la région alimentent l'Ile-de-France et la Bretagne (20 à 25% de la France)

Champagne-Ardenne : Le Ceser appelle à un travail collaboratif avec les régions du Bassin Parisien. Dans le domaine économique, deux axes dominent les attentes :

- développer une industrie du tourisme en liaison avec le Grand Paris : le développement d'une communication touristique sur l'œnotourisme en Champagne, le tourisme vert vers les grands lacs et le Pays d'Othe, le tourisme patrimonial et le tourisme de mémoire représentent un potentiel à valoriser.
- transformer localement les matières premières agricoles produites notamment les agromatériaux (béton de chanvre, isolation, matériaux bois, ...) pour être un fournisseur privilégié des travaux du Grand Paris. Dans cet esprit, l'implantation d'un centre de recherche sur la biotechnologie blanche par l'Ecole Centrale Paris à Bazancourt est un bon exemple.

Normandies : les Ceser normands ont envoyé une réponse commune. Outre les pôles de compétitivité MOV'EO, Cosmetic Valley et Novalog décrits précédemment, les Ceser de Haute et Basse Normandie ont mis en avant trois formes de coopération avec l'Ile-de-France :

- le GIE HAROPA, réunissant les ports du Havre, Rouen et Paris et la convention entre HAROPA et les Ports Normands Associés (PNA),
- les relations entre Normandie AeroEspace (NAE) et le pôle de compétitivité ASTECH basé en Ile de France,
- et enfin Paris-Seine-Normandie-Entreprises qui est une association des CCI des trois régions Ile de France, Haute et Basse Normandie pour promouvoir des actions de développement économique dans le cadre du projet Paris-Seine-Normandie.

Pays de la Loire : Le Ceser affiche en 2007 une volonté forte de développement de la coopération interrégionale, « tout projet interrégional doit être soutenu », que les projets soient portés par des collectivités ou des acteurs socio-économiques. Les trois acteurs reconnus comme incontournables sont l'Etat, les Régions et les Villes. L'expression interrégionale du Ceser Pays de la Loire est essentiellement tournée vers les régions du « Grand Ouest ».

Enfin, le lancement d'appel à projets interrégionaux à l'ensemble du monde socio-économique de la région Pays de la Loire est suggéré.

La région Picardie n'a pas répondu à l'enquête mais, dans la même période, a manifesté publiquement son désaccord pour s'associer à la région Nord dans le cadre du projet de réforme territoriale.

En conclusion, deux des Ceser ayant répondu au questionnaire affirment avec force leur souhait d'entraîner leur région vers plus de coopération économique avec l'Ile-de-France : les Normandies qui sont déjà très engagées avec l'Ile-de-France avec les actions liées au projet de l'axe Seine et la Champagne-Ardenne qui attend beaucoup de l'impact du Grand Paris sur son développement économique.

La région Centre affirme son ouverture vers plus de coopération avec toutes les régions voisines y compris l'Ile-de-France.

Les autres régions du Bassin Parisien ont des priorités orientées les unes vers le Grand Ouest, les autres vers l'axe rhénan.

2.1.3.2 Les potentialités offertes par la réforme territoriale et la création de la MGP

La mise en place de nouveaux pouvoirs régionaux génèrera une période d'instabilité. Les effets opérationnels de ces changements s'inscriront dans un temps moyen voire long et la perspective des élections régionales en 2015 introduit davantage d'incertitudes sur les pouvoirs à venir des régions.

Il est encore difficile de savoir si la création de la Métropole du Grand Paris donnera matière à travailler davantage avec les régions voisines ou si, au contraire, elle engendrera un recentrage sur les enjeux franciliens.

Le contexte du développement des métropoles à l'international conduit à une transformation profonde du rôle des grandes capitales pour ouvrir sur une organisation plus multilatérale des réseaux économiques où Paris jouera un rôle très différent du rôle politique sur lequel il a construit son pouvoir.

Le branchement direct de certaines régions françaises sur le monde conduit à un nouveau modèle national (F.Gilli)

- plus réticulaire (affirmation de métropoles européenne en province),
- plus complémentaire (développement de partenariats entre des entreprises dispersées sur les territoires y compris ruraux),
- moins intégré et plus inégalitaire.

Les nouvelles régions qui entoureront la région Ile-de-France seront-elles portées vers une collaboration plus étroite ou au contraire vers un auto centrage pour reconstituer une identité propre ?

Une première hypothèse conduit à considérer que les relations avec les Normandies seront renforcées par le développement même des actions du plan Seine dans les années à venir (CPIER et autre financement).

La région Centre serait, comme Ile-de-France, inchangée dans ses contours et continuerait vraisemblablement à utiliser son positionnement géographique de plaque tournante entre l'est et l'ouest de la France.

2.2 Les transports

Le transport est au cœur des coopérations entre territoires par nature, puisqu'il s'agit de franchir des frontières, locales, régionales, nationales... Le cahier d'acteur réalisé en commun par les huit présidents des régions du Bassin parisien en 2011, lors du débat public sur le réseau du Grand Paris présente même les transports comme la « priorité de la coopération interrégionale ».

La démarche interrégionale sur les questions de transport a été relancée à l'occasion de la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France, à partir de 2006. Les préoccupations se centrent sur la mobilité et l'intermodalité afin d'améliorer les déplacements des 300.000 actifs qui franchissent quotidiennement les frontières de leur région de résidence.

Les besoins identifiés par la C8 en matière de transport en commun sont les suivants :

- Accroître la capacité globale et la performance des infrastructures,
- Améliorer l'accès aux principaux bassins d'emplois franciliens et aux gares parisiennes depuis le Bassin parisien,
- Améliorer la pénétration dans le complexe ferroviaire parisien et dans les gares de la capitale,
- Favoriser les liaisons interrégionales, et accroître la complémentarité des offres de transports interrégionales (tarification, correspondances),
- Fluidifier les points de congestion importants,
- Renforcer la liaison avec les deux Normandies alors même que le développement de la capitale jusqu'à la mer et l'affirmation de sa façade maritime constituent un enjeu fort pour la France.

2.2.1 Les transports ferroviaires

2.2.1.1 Les lignes ferroviaires en projet

Au sein du Bassin parisien, la commission "Mobilité 21" a estimé que deux projets de lignes à grande vitesse méritaient d'être classés en "première priorité" : la Ligne Nouvelle Paris-Normandie et le projet Roissy-Picardie.

- La liaison entre Paris et la Normandie :

Ce projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) s'insère dans celui, plus global, du développement de la vallée de la Seine. Sa réalisation complète est l'une des conditions essentielles à l'émergence d'un nouveau territoire économique entre le Grand Paris, Métropole Maritime Mondiale, la vallée de la Seine et le littoral normand.

- o Cette ligne relierait Paris et Le Havre d'une part, Paris et Caen d'autre part. Le débat public a confirmé l'opportunité du projet, remanié et séquencé à la suite des résultats de la commission "Mobilité 21". Les sections identifiées comme prioritaires sont Paris-Mantes, Mantes-Évreux, Rouen-Yvetot.
- o L'association des Ceser des régions normandes et francilienne, ainsi que celle des Chambres de commerce et d'industrie, Paris Seine Normandie®, soutiennent le projet. Ces acteurs sont réunis depuis 2010 au sein de l'association pour la promotion de la LNPN, à l'initiative des présidents des Ceser. Ils demandent expressément à l'Etat de doter la vallée de la Seine de moyens adaptés à l'ampleur des besoins, dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions « Vallée de la Seine ».
L'association Paris Seine Normandie®, créée en 2013 à l'initiative des CCI de Normandie et de celle de Paris-Ile-de-France, propose aux entreprises, aux associations et groupements d'entreprises, aux pôles de compétitivité et aux pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux une démarche fédérative et opérationnelle, pour inscrire le territoire des trois régions dans le paysage mondial des grands enjeux du XXIème siècle : défis énergétiques et environnementaux, et optimisation des transports, économie des fonctionnalités, mutations industrielles...
L'ambition de Paris Seine Normandie® est le développement économique de la vallée de Seine et du littoral normand, irrigué par son « Gateway » industriel et logistique et le renforcement de la compétitivité de ses entreprises et de son attractivité internationale.
Les espaces agricoles de la vallée de la Seine sont néanmoins fragilisés par des années de développement urbain. Le projet de LNPN devra prendre en compte son impact sur ces espaces que le Sdrif s'est donné pour ambition de préserver.

- La liaison Picardie-Roissy : le débat public a confirmé l'opportunité du projet recalibré à la suite des résultats de la Commission "Mobilité 21".

Le projet Roissy-Picardie disposait de fonds suffisants pour finaliser la 2ème étape des études préalables à l'enquête d'utilité publique.

La Région n'a pas engagé d'autorisation de programme sur ces deux opérations, en 2014. Mais le budget 2015 devrait les doter de financements.

Le Ceser espère que les priorités retenues par la commission Mobilité 21 pourront être confirmées, ce qui suppose le maintien du niveau de recettes de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

- L'opportunité de la liaison Paris - Orléans - Clermont Ferrand – Lyon (POCL) a été confirmée par le débat public, et reportée à la suite des résultats de la Commission « Mobilité 21 » qui l'a classée dans la catégorie « deuxième priorité » (travaux à engager après 2030, compte-tenu de la saturation de la LGV Paris-Lyon existante).

- La commission « Mobilité 21 » a également classé en « deuxième priorité » le projet d'interconnexion sud des lignes TGV. Celui-ci consiste en la réalisation d'une ligne réservée aux trains à grande vitesse, pour relier la ligne à grande vitesse (LGV) Atlantique aux autres LGV desservant le sud-est, l'est et le nord de la France. Il comprend la création d'une ou de deux gares nouvelles, en plus de celle de Massy-TGV. Ce projet mobilise les régions Centre et Pays-de-la-Loire.
- L'Électrification de la ligne Paris – Troyes a été déclarée d'utilité publique le 27 janvier 2014 par arrêté préfectoral. RFF doit fournir de nouvelles propositions de calendrier pour finaliser les conventions de financement pour la phase travaux.
- La Région finance également des travaux de la ligne LGV Est Européenne, deuxième phase.

2.2.1.2 Des accords tarifaires entre le STIF et les régions limitrophes à mettre en place

- Les liaisons par Transilien pour Paris de Gisors, Vernon et Dreux sont utilisées par de nombreux normands quotidiennement. Il n'existe pas d'accord entre le STIF et la Haute Normandie pour fixer les tarifs.
- Entre la Picardie et la Région Ile de France avec le STIF : la Région Ile-de-France verse des prestations à la SNCF pour les trains des régions limitrophes effectuant des arrêts en Ile de France mais il n'existe pas de soudure tarifaire ni d'interopérabilité de la billettique entre les TER Picardie et le STIF. La Picardie a signé des conventions avec les régions Haute- Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne pour des tarifications régionales spécifiques mais aucun accord de ce type n'existe actuellement entre l'Ile de France et la Picardie

2.2.2 Le transport routiers public et le réseau viaire

Le transport routier public

Les liaisons par car entre les régions limitrophes et les pôles d'emploi d'Ile de France et leur tarification : la Région Picardie est devenue autorité organisatrice de transport de la ligne de bus Gisors-Cergy avec l'accord des collectivités territoriales Hautes-Normandes concernées. L'objectif est de conserver un service de transport (utilisé chaque jour par 210 Picards et Hauts-Normands) que l'Ile-de-France ne souhaitait plus assurer.

Pour ce qui concerne les transports ferroviaire et routier, le Ceser est favorable à la mise en place d'une agence pour l'information multimodale et la billettique dotée d'un pouvoir de décision.

Le réseau viaire :

Dans son avis du 17 octobre 2012 relatif au Schéma directeur de la Région Ile-de-France, le Ceser se prononce pour l'achèvement des engagements sur les axes routiers de contournement et de desserte notamment l'A 104 et l'A 12 et le dédoublement de la RD 914 reliant la A86, A14 à La Défense.

Le bouclage de la francilienne et le contournement de l'Ile-de-France sont jugés indispensables.

Le bouclage de la Francilienne, aussi appelée A104 à l'ouest de Paris a pourtant été repoussé à la suite des recommandations de la commission « Mobilité 21 ». Tout en relevant son caractère utile, la commission a classé le projet de bouclage Méry-sur-Oise – Orgeval, évalué à 3 milliards d'euros dans la catégorie "seconde priorité" en raison de son caractère controversé lié à la présence de milieux sensibles.

2.2.3 Les transports fluviaux

L'aménagement de l'axe Seine et le Canal Seine Nord Europe

Le Ceser estime que l'inscription de la Seine et de l'Oise comme « corridors » fluviaux doit être privilégiée afin que ceux-ci puissent répondre aux enjeux majeurs d'un transport durable de marchandises. Le projet du SDRIF de relocaliser les activités logistiques le long de la Seine et de l'Oise ainsi que le renforcement et la création de plateformes multimodales d'envergure européenne (Gennevilliers, Bruyères-sur-Oise, Montereau-Fault-Yonne, Limay, et le territoire de Confluence avec le grand port Seine métropole à Achères) ne pourront être mis en œuvre que par une politique volontariste de préservation d'emprises foncières réservées à ces seules activités logistiques, sur laquelle le Ceser appelle la Région à se mobiliser.

Dans tous les cas, une accessibilité routière et ferroviaire de qualité devra être réalisée pour assurer un fonctionnement optimal de ces équipements multimodaux.

Le canal Seine-Nord-Europe

L'avis du 17 octobre 2012 relatif au Schéma directeur de la Région Ile-de-France est l'occasion pour le Ceser de rappeler toute l'importance qu'il accorde à la réalisation, d'ici 2017, du canal Seine-Nord-Europe, dossier sur lequel la Région avait pris des engagements financiers qui ne semblent pas confirmés à court terme dans la programmation financière des budgets régionaux à venir, puisque qu'elle propose de ne pas doter cette action en autorisations de programme au budget 2015 « en raison des réflexions en cours actuellement sur les modalités de financement du projet Canal Seine Nord Europe ».

Pourtant, le 14 septembre 2014 le Premier ministre, Manuel Valls a affirmé que « le gouvernement s'engage totalement sur ce grand projet structurant ». 12 à 14 000 emplois directs sont en jeu. Le lancement du chantier devrait avoir lieu en 2017, pour une mise en service en 2023 avec des écluses moins hautes et un tracé qui reprend sur dix kilomètres celui du canal du Nord. Le coût estimé du chantier passerait d'une fourchette de 6 à 7 milliards d'euros à une fourchette plus raisonnable de 4,4 à 4,7 milliards d'euros. L'Europe consent à financer 40 % (1,8 milliard) du projet.



Le canal Seine-Nord est le chaînon manquant entre les ports d'Anvers, de Rotterdam et le bassin parisien. Sur cet axe de 106 km entre Compiègne et Marquion, près de Cambrai, quatre plateformes multimodales seraient à construire : à Noyon, Nesle, Péronne et Marquion.

Le projet de canal Seine-Nord Europe prévoit la réalisation d'un canal à grand gabarit, d'environ 100 km, entre l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Cambrai). Le secrétaire d'Etat au transport a proposé la création, par voie législative, d'un établissement public. Plus récemment, M. Rémi Pavros, député du Nord, vient d'être nommé parlementaire en mission en charge de la préfiguration d'une démarche « Grand chantier » consistant à « fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, au premier rang desquels les collectivités territoriales, autour de la structuration du projet et de ses mesures d'accompagnement économique ».

Le projet portuaire Paris Seine Métropole Ouest (PSMO)

Le projet portuaire Paris Seine Métropole Ouest (PSMO) est porteur de croissance et de développement du territoire Confluence Seine-Oise.

Il offre un potentiel de retombées économiques locales tout en s'inscrivant dans la dynamique du Nouveau Grand Paris pour renforcer la compétitivité de l'Île de France. Un projet qui présente différentes dimensions et temporalités. L'exploitation de la carrière permettra de réduire la dépendance de l'Île de France en matériaux de construction, offrira des possibilités de stockage de matériaux inertes en utilisant certains déchets de chantiers. La création d'une darse et de ses abords rendront aménageables des zones aujourd'hui inondables et polluées. La plateforme industrielle et le port permettront d'alimenter les besoins en matériaux recyclés et d'assurer la circulation de marchandises en Île de France et au-delà.

PSMO offre un potentiel portuaire important sans équivalent en Île de France avec l'opportunité de créer un hub entre la Seine et l'Oise au gabarit européen, demain peut-être, avec une ouverture sur le nord de l'Europe avec le Canal Seine-Nord Europe⁵⁶.

2.2.4 Le transport aérien

Les grands aéroports franciliens constituent les principales portes d'entrée du pays, Roissy Charles de Gaulle et Orly pour les trafics fret et passagers, et Le Bourget, spécialisé dans l'aviation d'affaires.

Dans sa contribution du 5 mars 2008 en réponse au livre vert « vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine », le Ceser estime que « toute sa place doit être donnée au fret aérien dans les échanges européens et internationaux, et ceci dans des conditions acceptables par les populations riveraines ».

Dans l'article 9 de l'avis 2013-17 portant sur la révision du SDRIF, il se déclare favorable à une réflexion sur les moyens de contenir le trafic aérien des aéroports franciliens et réduire les nuisances, tant sur les zones urbanisées riveraines actuelles que sur celles qui sont envisagées dans le projet de SDRIF. Cette réflexion doit tenir compte « non seulement de l'approche environnementale mais aussi de l'ensemble des éléments économiques et sociaux au regard des nécessités de desserte intercontinentale du Nord-Ouest européen, notamment en matière de fret et compte tenu du rôle de hub international assuré par Roissy Charles-de-Gaulle ».

Il serait judicieux qu'une étude plus large soit engagée sur l'ensemble des aéroports du Bassin parisien, voir même au-delà, afin d'organiser leurs complémentarités, leur utilité au

⁵⁶ Cf. Débat public Port Seine-Métropole Ouest - Cahier d'acteur : Ceser Île de France validé par le bureau du 5 novembre

regard de leur coût, et de s'interroger sur la nécessité de tous les maintenir, et de développer certains. L'aéroport de Beauvais, par exemple, fonctionne particulièrement bien sur les trajets low cost. Comme il est proche de celui de Lille-Lesquin, ce dernier doit peut-être privilégier d'autres secteurs pour se développer.

2.3 Logistique et fret

2.3.1 L'aménagement foncier logistique

La logistique utile à l'Île de France déborde largement sur le Bassin Parisien :

Si la Région Île de France dispose de 25% de la surface d'entrepôts français, le Bassin Parisien en concentre 45% ce qui démontre la dispersion des installations nécessaires au fonctionnement de la région capitale. Toutefois, plus de la moitié du total des échanges correspondent à des flux internes à la région dont la moitié est interne à chaque département.

La part des échanges qui concerne les autres régions que l'Île de France est d'environ 45% du total, qui se partage en 25% de flux entrants et 20% de flux sortants.

Dans un contexte de forte demande de plus de logistique, le secteur a su s'adapter aux évolutions économiques urbaines : baisse des espaces de réserve, rotation des produits, demande de messagerie express, explosion du e-commerce et des livraisons à domicile.

La demande de grandes surfaces unitaires est croissante : en vingt ans, 240% d'augmentation des entrepôts de plus de 10 000m² et une demande de surface supérieure à 2 000 m² avec déconcentration spatiale des bâtiments logistiques pour cause de différentiels de prix du foncier, besoin de grandes parcelles, accessibilité aux réseaux routiers et aériens, besoin de connectivité aux autres grands marchés consommateurs voisins. La distance moyenne des terminaux à leur barycentre s'est accrue de 10 km à Paris (de 6 à 16 km) sur 35 ans avec un accroissement mécanique des distances parcourues pour livrer l'économie urbaine.

Par ailleurs, on observe un développement logistique péri-francilien aux portes de l'Île-de-France, anticipant une nouvelle couronne périurbaine dans le Val de Loire, dans l'extrême nord-ouest de la Bourgogne, en Champagne Ardennes et Normandie notamment. Il s'agit pour partie du desserrement francilien des fonctions logistiques.

Le déséquilibre dans la construction d'entrepôts au sein de la région Île-de-France est remarquable entre l'est plus développé et l'ouest moins dynamique. Au sein du Bassin Parisien, le développement logistique de la partie Est semble comparable en proportion à son développement résidentiel. De ces différentes dynamiques, découle un mouvement de spécialisation de certaines communes dans l'immobilier logistique.

La classe des « communes logistiques » regroupe 60 communes caractérisées par une forte surreprésentation dans la construction d'entrepôts et une relative sous-représentation dans les autres types immobiliers. Il s'agit essentiellement de communes situées aux confins de l'aire urbaine parisienne et de communes rurales situées aux franges de l'Île-de-France. Ces 60 communes concentrent 41% de la construction totale de l'immobilier logistique.

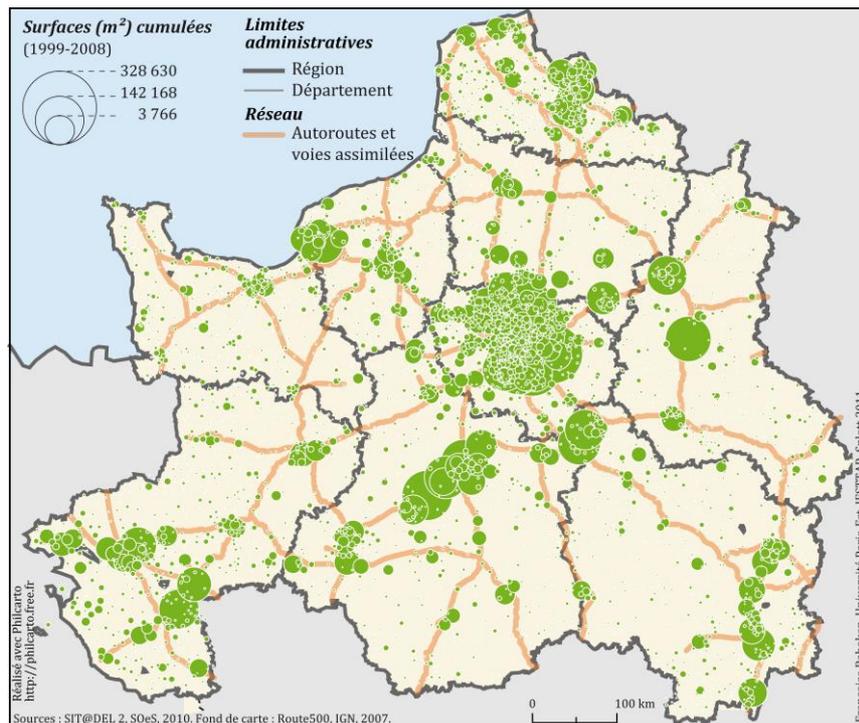
Ces concentrations locales s'expliquent pour partie par la présence de nœuds autoroutiers mais aussi par la volonté politique communale ou intercommunale favorable ou défavorable au développement logistique.

Ces enjeux sont identifiés dans le document d'orientations stratégiques pour le fret en Île de France à l'horizon 2025, de la DRIEA Île-de-France (mai 2012). Les fiches actions qui concluent ce document sont intéressantes mais elles sont centrées exclusivement sur la région Île-de-France.

Cette dernière serait fondée à demander à la DRIEA⁵⁷ la participation des régions limitrophes à l'Île de France notamment pour :

- La mise en place d'une instance de concertation sur les marchandises et d'un observatoire du transport de marchandises et de la logistique
- La production d'un cadre de cohérence du développement de la logistique à l'échelle plus large que régionale
- L'extension du lien avec le ferroviaire

La carte ci-dessous montre que l'aménagement du foncier logistique concerne toutes les régions limitrophes autour de l'Île-de-France.



2.3.2 Les enjeux fret de l'Île-de-France

La route est très largement dominante : elle représente près de 90% des tonnages transportés.

Le transport ferroviaire et le transport fluvial se partagent les 10% restants.

Malgré une volonté politique affichée de la région pour un transfert modal de la route vers des modes moins polluants, leurs parts restent stables au fil des années pour des raisons structurelles.

Pour ce qui concerne le trafic ferroviaire, plusieurs points de blocage en Île-de-France (saturation de l'axe Mantes-Paris, coût des sillons élevés après 6h du matin) et une faible réserve de capacités limitent les possibilités de développement.

En ce qui concerne le trafic fluvial, sa part est modeste mais son rôle est essentiel pour le secteur du BTP qui représente l'essentiel du trafic : les matériaux de construction. Le trafic est stable depuis 10 ans avec un fort développement du conteneur. Grâce au

⁵⁷ Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

développement du port du Havre et au projet de Canal Seine Nord Europe, la région Ile-de-France pourrait développer une capacité de terminaux à conteneurs tout en maintenant les ports urbains pour les granulats et les matériaux de construction. Les liens avec les régions normandes d'une part et les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais sont de ce fait incontournables.

2.4 Enseignement supérieur et recherche

En préambule il convient de rappeler une précédente expression du Ceser Ile de France concernant la recherche et le Bassin parisien. Dans son avis n° 205-05 sur « la recherche en Ile-de-France, les clés de l'avenir » le CESR proposait dans son article 8.3 « que le Conseil régional organise une fois par an des « Assises Régionales de la Recherche et de l'innovation », auxquelles il serait associé. Il suggère que cette manifestation soit élargie aux autres régions du Bassin parisien de façon à contribuer au développement des relations interrégionales souhaité par les présidents des huit CESR dans leur déclaration commune de juin 20001.

L'Enseignement supérieur offre aujourd'hui une trame de formations relativement dense au sein du Bassin parisien mais présente des caractéristiques différentes entre Ile de France, agglomération parisienne et villes universitaires du Bassin parisien avec une agglomération parisienne qui monopolise l'essentiel des étudiants et des formations de masters et des périphéries qui se sont organisées en réseau (Caen-Rouen-Le Havre) ou qui se tournent vers des collaborations interrégionales extérieures (Amiens, Le Mans, Orléans, Reims) (cf. IAU, cahier 153, « Le Bassin parisien une méga région ? », février 2010)

Le Bassin parisien accueille 20 % des sites universitaires français, 33 % des étudiants et 37 % des formations de masters. En 2000, au sein de ce territoire, 31 pôles universitaires proposaient une trame d'offres de formation relativement dense. L'IAU (cahier 153, « Le Bassin parisien une méga région ? », février 2010) faisait cependant le constat d'un déséquilibre entre Bassin Parisien et Région Ile de France : plus de 7 étudiants sur 10 du Bassin parisien suivent une formation dans une des 17 universités franciliennes. Si l'on examine les catégories de formation proposées on constate une répartition inégale des formations à finalité professionnelle et de celles d'enseignement général au sein du Bassin parisien : à un bout de la chaîne les universités situées à Paris intra-muros ont une offre de formation générale très étendue et le plus faible pourcentage de formation professionnelle (16 %) ; à l'inverse certains pôles universitaires du Bassin parisien n'offrent aucune formation générale.

Autre constat : il y a peu de mobilité étudiante entre universités du Bassin parisien, 8,5 % seulement des inscrits (à comparer aux 10 % d'étudiants migrants en France métropolitaine), l'étude IAU parle « d'une formation universitaire vécue par les étudiants comme un service de proximité ».

L'examen des masters de fin d'études (en liaison avec des laboratoires de recherches et donc parties prenantes des processus de recherche et d'innovation) fait également ressortir la puissance de l'Ile de France dans le domaine universitaire avec 80 % des masters « Recherche » proposés dans le Bassin parisien concentrés dans cette Région. Les universités de Caen-Rouen-Le Havre constituent une exception. Elles se sont regroupées en réseau de recherche dans le cadre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de formation et de recherche partagées UPGO devenu la Communauté d'Universités et d'Établissements sous le nom de Normandie université à la suite de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche promulguée le 22 juillet 2013. D'autres universités, Amiens, Le Mans, Orléans, Reims développent des partenariats avec des universités françaises hors Bassin parisien.

Les coopérations universitaires et la démarche « Vallée de la Seine » : engager des coopérations interrégionales entre universités qui permettent de développer la complémentarité des formations et des compétences spécifiques à chaque région afin d'augmenter la visibilité internationale et les valorisations économiques.

Si la Région intervient peu dans les coopérations interrégionales en matière scientifique des coopérations existent ou cherchent à se développer entre universités du Bassin parisien. En avril 2014 une réunion initiée par François Philizot, Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine a eu pour objet de faire un point sur la place de l'enseignement et de la recherche dans la démarche « Vallée de la Seine » et avait pour ambition de développer des propositions opérationnelles qui pourraient être incluses dans le CPIER. Un intervenant fit remarquer que la réflexion autour des coopérations universitaires était trop restrictive en étant élaborée autour de la démarche « Vallée de Seine » mais qu'elle devait plutôt s'organiser selon le périmètre « Paris-Seine-Normandie » moins concentré géographiquement autour du fleuve.

Quelques propositions peuvent retenir l'attention : Il faut être sélectif, en identifiant ce qu'il importe de développer le plus, par exemple en matière de santé, dans le domaine de la médecine nucléaire où des coopérations existent déjà entre Caen et Saclay. Il ne faut pas élaborer de longues listes de coopérations mais fixer des priorités, par exemple une coopération entre sciences humaines et sciences dures sur le patrimoine scientifique (physique, chimie, histoire) ; il faut permettre une circulation plus facile des étudiants.

Les principes retenus lors de cet échange furent les suivants : engager des coopérations universitaires équilibrées, qui fassent bouger les étudiants, qui soient visibles à l'international, qui soient sources de valorisation économique, avec des coopérations basées sur la sélectivité (par exemple, dans le domaine de la santé, sur la médecine nucléaire et les neurosciences).

Le groupe de travail « Vallée de la Seine CPIER 2 formations – coopérations entre campus » a également formulé l'objectif de « rendre plus visibles les formations supérieures de qualité qui s'inscrivent dans les axes forts de coopération interrégionale », il faut « coordonner, voir co-accréditer les formations supérieures pour éviter les concurrences territoriales stériles », « identifier la valeur ajoutée qu'offre un cercle élargi de formations existantes dans le périmètre défini sur les 3 régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie » et organiser la circulation entre académies des étudiants.

En ce qui concerne les liens formation-recherche le groupe de travail propose la mise en place de co-accréditations pour les étudiants en intégrant des temps de formation sur les sites à la fois normands et parisiens sous forme, par exemple, de stages intégrés dans les cursus de formation dans les laboratoires situés en Ile-de-France. Ces formations sont souvent en liens avec les pôles de compétitivités et l'accent doit être mis par exemple pour encourager les coopérations dans les domaines de l'énergie propulsion/systèmes embarqués pour le pôle MoV'eo (implanté sur trois régions) ; de la logistique pour la filière de la parfumerie et de la cosmétique- 1^{ère} - marchandise exportée au port du Havre (entre Confluence à Cergy, Saclay), la Normandie et le Havre et le pôleNov@log (logistique et transport).

Autre initiative de coopération interrégionale dans le domaine universitaire à citer à l'échelle de l'Axe Seine, la Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Paris Grand Ouest (COMUE UPGO) développe un partenariat avec la COMUE Normandie Université et l'ACCET Val d'Oise Technopole (Association créée par le Conseil général du Val D'Oise pour soutenir la création d'entreprises dans le département) un programme PEPITE (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) qui vise à généraliser la diffusion de la culture entrepreneuriale et d'innovation auprès des jeunes étudiants dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour la période 2014-2015-2016.

En conclusion les trois régions Ile de France, Haute-Normandie, Basse Normandie possèdent des atouts dans le domaine de la formation-recherche sur des thématiques communes qu'il faut rendre plus visibles et plus attractives par des parcours co-accrédités situés dans ces trois régions, en organisant la complémentarité et non la concurrence des formations. Les formations concernées sont notamment l'énergie propulsion, les systèmes embarqués, la logistique et la chimie cosmétique, les domaines de la santé, la pharmacie, les biotechnologies, la microbiologie, la sécurité sanitaire.

2.5 Le tourisme

Dans les dix prochaines années, quelque 10 millions de touristes supplémentaires sont attendus dans la région-capitale. Les enjeux sont de taille et méritent attention. Une augmentation des capacités hôtelières en Île-de-France estimée à environ 20 000 chambres supplémentaire est nécessaire pour pouvoir voir répondre aux besoins et aux attentes des touristes.

En ce qui concerne l'accueil, il est essentiel que la destination Paris/Ile-de-France innove et se modernise si elle veut maintenir son rang face à la concurrence de plus en plus vive de grandes métropoles internationales (Londres, New-York, Bangkok, Shanghai...). Tous les acteurs doivent unir leurs efforts pour renouveler l'offre de produits et de services rendus, améliorer la qualité de l'accueil des touristes afin notamment de leur donner envie de prolonger la durée de leur séjour. Des marges de progression existent dans ces domaines. Cela ne peut qu'inciter à renouveler l'offre en créant « l'urgence » de venir visiter la France et sa région-capitale grâce à l'ouverture de nouveaux lieux touristiques.

Le Bassin parisien est actuellement un espace inégalement touristique où se succèdent des lieux anciennement et nouvellement touristiques d'importance nationale et/ou internationale et des lieux non touristiques. En son sein, cette juxtaposition fonctionne plutôt bien.

Le tourisme concerne à la fois les pratiques touristiques des habitants de l'agglomération parisienne, des Français du reste du territoire et des étrangers.

Ces publics et leurs attentes sont variés, ce qui permet de déployer des projets variés, avec la difficulté, cependant, de connaître précisément ce qui se passe en terme de pratiques. Les déplacements récréatifs sont encore mal connus, en partie parce qu'ils recouvrent les aspects différents que sont le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires (dans l'agglomération parisienne principalement).

Si le tourisme joue un rôle essentiel dans le développement économique francilien, c'est aussi le cas dans celle d'autres régions du Bassin parisien, telles la Basse et la Haute-Normandie.

Le Ceser souhaite que la Région Ile-de-France engage une réflexion sur les moyens d'amener ces visiteurs à diversifier leurs parcours de visite et à les combiner avec des parcours à thèmes. Par exemple :

- Les régions Centre et Ile-de-France pourraient proposer des parcours combinant la visite d'hôtels particuliers parisiens des 17^e et 18^e siècle puis celles des châteaux de la Loire. L'axe ligérien, classé par l'Unesco, mérite d'être mis en avant.
- Les régions Normandes et l'Ile-de-France pourraient promouvoir la Seine, les événements équestres, les plages du débarquement en établissant un lien avec des centres d'intérêt franciliens dans ces domaines. Grâce à des événements majeurs comme la Normandie Impressionniste, l'Armada ou encore le 70^{ème} anniversaire du débarquement des alliés, le tourisme normand a connu de très bons résultats. 2014 ne sera pas en reste avec les Jeux équestres mondiaux et les côtes normandes. Sur ces grands dossiers, les deux régions normandes travaillent de concert notamment à travers leur Comité Régional de

Tourisme commun. Le secteur représente 44 000 salariés, et pour le rayonnement de la région, les deux présidents ont récemment confirmé leurs participations financières au Comité Régional de Tourisme (CRT), véritable bras armé de la politique touristique, commun aux deux Régions. Cela a permis au Conseil d'administration d'adopter un budget 2015 de plus de 5 M€. Soucieux de nouer des partenariats fructueux avec d'autres régions, le CRT francilien a organisé avec son homologue normand des circuits touristiques sur les peintres impressionnistes en Normandie. D'autres projets communs sont actuellement à l'étude concernant le dépôt d'une marque « destination impressionnisme » et l'extension de l'opération « do you speak touriste ? »⁵⁸

- La région Bourgogne, avec ses paysages et la route du vin, pourraient développer des parcours thématiques combinés avec un séjour francilien,
- La Champagne-Ardenne pourrait déployer une industrie du tourisme en liaison avec le Grand Paris⁵⁹: le développement d'une communication touristique sur l'œnotourisme, le tourisme vert vers les grands lacs et le Pays d'Othe,
- Les façades littorales normandes et atlantiques aux histoires touristiques variées peuvent également faire l'objet d'une promotion.
- Le tourisme vert dans les parcs naturels régionaux

Le tourisme patrimonial et le tourisme de mémoire représentent un potentiel à valoriser.

Le Ceser invite la Région Ile-de-France, future cheffe de file du tourisme, à anticiper cet accroissement du tourisme qui risque de se heurter à l'insuffisance des capacités hôtelières et à se concerter avec les régions voisines présentant des atouts pour définir une stratégie de communication destinée à tenter les touristes venus découvrir la capitale à découvrir d'autres territoires, et même attirer d'autres touristes potentiels par la création de parcours à thème concernant également d'autres régions.

⁵⁸ Grâce à un guide pratique et le site www.doyouspeaktouriste.fr, cette opération organisée en partenariat par la CCI de région et le CRT a pour objectif de permettre aux professionnels du tourisme et des loisirs de mieux répondre aux attentes de la clientèle internationale. Le présent guide donne des informations clés sur les touristes de 14 nationalités.

⁵⁹ Cf rapport p 58

Conclusion

Au terme de ce rapport, la commission de l'Aménagement du territoire a voulu traduire par ses analyses et les propositions qui en découlent, l'importance majeure d'une approche interrégionale concertée par les représentants de l'Etat et de la Région Ile-de-France.

Cette idée simple se heurte encore à des inerties, des réserves, des incompréhensions parfois, mais l'impulsion est donnée.

Certes, l'approche proposée est à géométrie variable suivant les thématiques étudiées et les territoires concernés. Si le Bassin parisien se prête bien dans son ensemble géographique à un traitement au plan environnemental, nous avons bien montré que les alliances ou coopérations interrégionales concernaient au premier chef deux ou trois régions limitrophes, et ce en tout ou parties. Le cas de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) en est un bon exemple, avec des acteurs actifs ayant des intérêts communs mais pas toujours identiques.

Plus souvent, ces coopérations seront tenues par la continuité géographique, par exemple celle qui associe des territoires interrégionaux de part et d'autre d'une frontière régionale commune. Ces territoires peuvent appartenir à des bassins de vie communs et générer des difficultés pratiques : congés scolaires à des dates différentes, traitements fiscaux différenciés... La continuité géographique pourra aussi résulter de voies de communication naturelles comme le fleuve : coupure mais aussi trait d'union entre territoires : la Seine, mais aussi l'Oise, la Marne, relie les territoires régionaux avec leurs aspects positifs au plan du développement économique sans oublier la dimension des risques communs tel le risque inondation.

Ces coopérations peuvent être aussi éclatées au sein des territoires de plusieurs régions et ne concerner que quelques sites ou zones urbaines : ce sera le cas par exemple de pôles de compétitivité ou d'universités et centres de recherches travaillant de concert entre régions voisines.

Le cas des métropoles régionales va nécessiter de nouvelles réflexions dans l'approche du couple région-métropole au regard des intentions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Tous ces exemples montrent à l'évidence que l'approche interrégionale n'est pas une, ce qui fait sa richesse par la multiplicité des approches possibles, en fonction des objets de coopérations.

De la même façon, les acteurs de la coopération interrégionale sont multiples :

- Au premier chef, l'Etat, qui dans ses domaines de compétence a pour vocation l'aménagement du territoire national, par exemple au travers des grandes infrastructures et des services régaliens. Naturellement il bénéficie ici de sa structure hiérarchique et peut « forcer » la coopération de ses services déconcentrés.
- Tel n'est pas le cas des régions où la coopération passe d'abord par le contrat, l'accord librement consenti, la volonté commune. Mais aussi et d'abord par la rencontre régulière des responsables régionaux. Tel était et doit être à nouveau le rôle des réunions dites « C8 » car le dialogue est l'élément premier des accords entre régions.
- Dans ces domaines, les Ceser ont été pro actifs mais leur engagement et parfois leur enthousiasme n'ont pas été durablement contagieux !

Le Ceser Ile-de-France pour sa part souhaite poursuivre son travail de conviction en appuyant toutes les initiatives fédératives à dimension interrégionale, qu'elles soient publiques ou privées. L'expérience et le vécu franciliens montrent que des initiatives locales et transfrontières régionales mériteraient un meilleur appui des acteurs publics et d'abord une meilleure connaissance de leur existence, comme nous le rappelons dans le rapport.

- Les grandes villes du bassin parisien ont développé dans le passé un intense travail relationnel rapprochant les villes historiques « à cent kilomètres de Paris ». Le critère de la distance doit être maintenant réexaminé au regard du temps de déplacement et l'association doit être relancée au prisme du phénomène métropolitain.

Ce rapport a privilégié certaines thématiques peut-être au détriment de certaines autres. En réalité les thématiques qui s'imposent par l'exemple et les réalisations relèvent de la logique : l'environnement qui n'a pas de frontières administratives et qui se moule dans l'espace géographique naturel, les grandes voies de communication et infrastructures de transport qui relient par nature les villes et les régions, le développement économique dans ses nombreuses expressions fondé sur les échanges, l'enseignement supérieur et la recherche certes localisé mais inscrit dans des alliances et des réseaux de connaissance et d'information.

Dans tous ces domaines, des mutualisations peuvent se développer, des relations se nouer, des accords se conclure dans une approche qui transcende chaque acteur au profit de communautés plus larges, au regard de chaque thématique concernée.

Ces relations et ces accords nécessitent naturellement des méthodologies et des procédures garantissant leur qualité et la réussite des objectifs communs, le financement des ambitions partagées, la priorisation des projets d'intérêt commun.

Au-delà des relations suivies et du dialogue nécessaire, le contrat doit rester la base de l'action ; en ce sens, les éléments interrégionaux à inscrire dans les schémas régionaux de toute nature (SDRIF ou SRADDT, SRDEII, ...) sont indispensables et de plus en plus prescrits dans les orientations publiques.

Le Ceser Ile-de-France a été toujours un promoteur actif des CPIER et il a regretté leur abandon après 1999. Il souhaite vivement leur réactivation.

Sans vouloir multiplier les administrations de mission, celles-ci peuvent avoir leur intérêt. Le Ceser Ile-de-France a toujours soutenu les démarches sur le développement de la vallée de la Seine (Antoine Rufenacht, ancien commissaire général, puis François Philizot, préfet, délégué interministériel), comme il a soutenu la MIIAT le temps de son existence.

L'expérience a montré que lorsque les sujets le justifiaient, une structure de mission était un excellent aiguillon pour l'action.

Des territoires, des acteurs, des thématiques à développer, des moyens à mettre en œuvre ; telle est la combinatoire pour activer la coopération interrégionale.

A l'heure de la réforme territoriale, de l'ouverture continue des horizons au-delà des frontières nationales et européennes, il serait curieux et anachronique de ne pas décloisonner les espaces régionaux qui n'ont pas tous vocation à fusionner. En ce sens la coopération est l'alternative et/ou le complément à la réduction du nombre des régions.

GLOSSAIRE

ACCET :	Association pour la Promotion de Centres de Création d'Entreprises Tertiaires
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport de France
AGVBP	Association des villes du grand Bassin parisien
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APPCESR	Assemblée permanente des présidents des Conseils économiques et sociaux régionaux
BN	Basse Normandie
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDT	Contrat de développement territorial
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricole
COMUE	Communauté d'Universités et d'Etablissements
CPER	Contrat de plan Etat-Région
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région
CRT	Comité régional du tourisme
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DIDVS	Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine
Diren	Direction régionale de l'environnement
DGCIS	Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'environnement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETP	Equivalent temps plein
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRCA	Fédération Régionale des Coopératives agricoles
FUI	Fond Unique Interministériel
GIE	Groupement d'intérêt économique
HN	Haute Normandie
INSEAD	Institut européen d'administration des affaires

JA	Jeunes agricultures (syndicat)
LGV	Ligne à grande vitesse
LOADT	Loi n°95–115 du 4 février 1995 d’Orientation pour l’aménagement et le développement du territoire dite loi Pasqua
LOADDT	Loi n°99–533 du 25 juin 1999 d’orientation pour l’aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet
LNP	Ligne nouvelle Paris-Normandie
MAPTAM	(ou MAPAM) Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles
MEDCIE	Missions d’études et de développement des coopérations interrégionales et européennes
MGP	Métropole du Grand Paris
MIAT	Mission Interministérielle et Interrégionale d’Aménagement du Territoire
PCET	Plans climat énergie territorial
PEPITE	Programme « Pôle Etudiant pour l’Innovation, le Transfert et l’Entrepreneuriat »
PETR	Pôle d’équilibre Territorial et rural (article 79 de la loi MAPTAM)
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Ports normands associés
PNR	Parc naturel régional
POCL	Liaison ferroviaire Paris - Orléans - Clermont Ferrand – Lyon
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PRES	Pôle de recherche et d’enseignement supérieur
PSMO	Projet portuaire Paris Seine Métropole Ouest
R&D	Recherche et développement
RFF	Réseau Ferré de France
SDAGE	Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux
SDRIF	Schéma directeur de la Région Ile-de-France
SRADT	Schéma régional d’aménagement et de développement du territoire
SRADDT	Schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRDEI	Schéma régional de développement économique et d’innovation
STIF	Syndicat des transports d’Ile-de-France
TIM	Territoires d’intérêt métropolitain (terminologie du Sdrif)
UPGO	Université Paris Grand Ouest

BIBLIOGRAPHIE

La commission de l'Aménagement du territoire adresse ses remerciements à l'ensemble des personnalités qui ont été auditionnées en commission ou interviewées.

Comptes-rendus de la commission de l'Aménagement du territoire du Ceser IdF des :

- 23 avril 2013, 14 mai 2013, 22 mai 2013 , 04 juin 2013, 18 juin 2013, 7 janvier 2014,
- 14 janvier 2014 (audition de M. Soulard, IAU)
- 3 février 2014
- 25 février 2014 : Audition M. Pierre TRIDON, Directeur de l'Association des Villes du Grand Bassin Parisien (AVGBP), et de M. Jean MAILLET, Directeur de Cabinet de Mme Adeline HAZAN (Maire de Reims, Présidente de Reims Métropole et Présidente de l'AVGBP)
- 13 mars 2014 : Audition M. Nicolas Rolland, Sous-Directeur de la Stratégie métropolitaine régionale, M. Megdoud, Chef du Service des politiques contractuelles et M. Wendeln, Chargé de la coopération interrégionale – Région Ile-de-France
- 24 mars 2014
- 10 avril 2014 Audition M. Philippe MATHERON, expert en charge des métropoles Référent Ile-de-France et Bassin parisien à la DATAR
- 24 avril 2014 Audition M. Frédéric GILLI, docteur en économie, lauréat du prix du jeune urbaniste en 2010 et enseignant au centre d'études européennes de Sciences Po
- 28 mai 2014, 24 juin 2014, 3 juillet 2014, 4 septembre 2014, 17 septembre 2014, 16 octobre 2014, 20 novembre 2014, 5 et 16 décembre 2014

Rencontres du président et de la rapporteure

- 27 février 2014 avec M. Dominique Auverlot Chef du département du Développement durable (aménagement du territoire, énergie et numérique) commissariat général à la Stratégie et à la prospective
-
- 17 mars 2014 avec M. François Philizot Préfet Délégué interministériel au Développement de la vallée de la Seine
-
- 24 mars 2014 avec la commission n°6 du Ceser de Bourgogne (« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »)
-
- 27 mars 2014 avec M Pascal Gruselle, Conseiller affaires européennes, aménagement du territoire et outre-mer de l'Association des Régions de France
-
- 16 septembre 2004 avec le Ceser de la région Centre : M. André Lopez, Directeur, Michel Cohu, Alain Brunaud

Ceser Ile-de-France

Supplément spécial Conférence interrégionale du Bassin parisien au magazine n°44 – novembre 2006

Rapport et avis n°2008-01 du 10 avril 2008 relatif à la contribution de l'intercommunalité à l'action régionale (Sdrif et territoires de projets) Mme Isabelle Drochon

Rapport et avis n°2009-10 du 24 septembre 2009 « réflexions du CESR sur la réforme territoriale en Ile-de-France » M. Denys Dartigues

Rapport et avis n°2011-01 du 13 janvier 2011 « Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens : territoires de contact entre la zone agglomérée et les régions limitrophes du Bassin parisien » M. Marc Rémond

Rapport et avis n°2012-04 du 11 avril 2012 « La Seine, territoire stratégique », Mme Nathalie Thomas

Rapport et avis n°2013-10 du 10 juillet 2013 « Les projets de loi constitutifs de l'acte III de la décentralisation », M. Jean-Michel Paumier

Rapport et avis n°2013-2013-15 du 17 septembre 2013 « Quelles perspectives pour les politiques contractuelles de la Région Ile-de-France ? »

Recueil des avis et contributions sur le transport de marchandises par la Commission des Transports, Janvier 2014

Autres Ceser

Conseil économique et social régional de Picardie

- Rapport – avis des 13 et 14 mars 2007 « La Picardie de 2030 au cœur des stratégies interrégionales »
- Contribution sur le projet de schéma directeur de l'Ile-de-France, 4 octobre 2006.

Conseil économique et social régional de Bourgogne

- Rapport du 21 novembre 2012 présenté par Maddy GUY COMMISSION N°6 Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale »

Conseil économique et social régional de la région Centre

- La logistique en région Centre, Octobre 2010

Conseil économique et social régional de Haute-Normandie

- Contribution « La métropole rouennaise et la décentralisation », Antoine Lafarge, 31 mars 2014
- Lettre bimestrielle du n° 3, mars 2003
- Avis sur l'avenant au contrat de projet interrégional « Seine » 2007-2013 du 7 mars 2011

Conseil économique et social régional de Champagne-Ardenne

- Rapport et avis du 25 octobre 2013 « Grand Paris – Bassin parisien : quelles opportunités pour la Champagne-Ardenne ? »

Conseil économique et social régional des Pays de la Loire

- Rapport « L'interrégionalité de projet » par M. Philippe YZAMBART pour la commission Finances et plan – session des 15 et 16 octobre 2007.

Région Ile-de-France

- « Ile-de-France 2030 », Schéma directeur de la Région Ile-de-France adopté par le conseil régional le 18 octobre 2013 et approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel, à la suite de l'avis favorable rendu sur le projet, émis le 17 décembre par le conseil d'État,.

IAU

- IAU/ CNRS UMR Géographie-cités Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien,
 - o Volume 2 - Analyse synthétique Étude réalisée par Lucie BONY (UMR Géographie-cités)-Mai 2009
 - o Volume 3 - Acquis des séminaires scientifiques de 2009
- IAU Perspectives Bassin parisien
7 engagements des Régions pour un Bassin parisien attractif, durable et solidaire - octobre 2009 en coordination avec la C8 et le Conseil régional IdF et en association avec l'ensemble des autres régions de la C8.
- IAU, Bassin parisien et interrégionalité dans les documents régionaux de planification, Juin 2010 n° d'ISBN 978-2-7371-1742-8
- Agir Les Cahiers n° 153 Le Bassin parisien, une méga-région ? Universités et recherche, quelles dynamiques ?
- Concentration et périurbanisation logistiques dans le Bassin Parisien, Note rapide n°621 Avril 2013
- Enjeux fret de l'Ile de France par Lydia Mykolenko, Mars 2012

Datar

- Territoires 2020, revue scientifique de la Datar consacrée aux territoires et à la prospective n°7 janvier 2003
- La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité 2013-2018 : Des pôles au service de la croissance des entreprises et de l'emploi. Avec la DGCIS, juillet 2013
- Les pôles de compétitivité, générateurs de produits d'avenir Bénédicte Roch, 30 exemples des premières retombées économiques des projets de R&D des pôles Fonds unique interministériel (FUI) Février 2014 Avec la DGCIS, Création variétale Moteurs propres Laser

DRIEA

Documents d'orientations stratégiques pour le fret en Ile de France à l'horizon 2025, Mai 2012 - réalisé sous le pilotage de la DRIEA, Service de la politique des transports, avec la collaboration de CATRAM Consultants, d'INDDIGO et de M. Michel Savy (expert fret et logistique)

DGCIS

- Recueil de pratiques remarquables mises en œuvre par les pôles de compétitivité en matière d'actions d'accompagnement de la croissance des PME et ETI – Décembre 2013

Insee

- Revue Insee première n°1483 janvier 2014
- Revue Insee première n°1333 janvier 2011
- Revue Insee L'Ile-de-France à la page n°374 octobre 2011
- Chiffres clés de la Région Ile-de-France 2014 – IAU – INSEE – CCI Paris-Ile-de-France

Autres

- Rapport de la Cour des comptes sur les contrats de projets Etat-régions (CPER), Juillet 2014
- Sénat : Rapport d'information n°241 (2002-2003) de M. Jean François-Poncet, L'Exception territoriale, un atout pour la France, fait au nom de la délégation à l'aménagement du territoire, déposé le 3 avril 2003
- N° 257 Sénat session ordinaire de 2012-2013 Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 décembre 2012 Rapport d'information fait au nom de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire (1) sur les représentations et les transformations sociales des mondes ruraux et périurbains : actes du colloque du mercredi 19 décembre 2012, Par M. Raymond Vall et Mme Laurence Rossignol, Sénateurs.
- Lettre d'information de l'association des villes du Grand Bassin Parisien - Novembre 2013
- Déclaration commune des 8 présidents de CESR des régions formant le Bassin Parisien - Signature du 27 juin 2001
- Cahiers d'acteurs de la Conférence des présidents des 8 régions du Bassin parisien – janvier 2011
- Les Rendez-Vous de la Mondialisation ISSN 2270-0838 Dossier n° 32
- « Les villes dans la mondialisation » (CGSP, CEPPII, Sciences Po, CERI-CNRS)
- UE – FEDER – Fiche 5 – Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 – Feder – Axe 4 – programme interrégional « plan Seine pour la prévention des risques d'inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités

Territoriales et de l'Immigration Avec : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale Délégation Générale à l'Outre-Mer :
Etude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion post 2013 – Synthèse d'études mai 2011

- Colloque thématique – CAEN Coopération des agences d'urbanisme APUR - AUCAME - AUDAS - AURBSE - AURH - IAU IDF - Recherche & Innovation,
- un levier pour le développement de la Vallée de la Seine, 13 décembre 2013

- Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) – Université Paris grand Ouest (UPGO) Contribution à l'élaboration du schéma stratégique de la vallée de la Seine – CPIER note stratégique (non datée)

- Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine compte-rendu de la réunion sur l'enseignement supérieur et la recherche au rectorat de Rouen (4.04.2014)

- Site internet : <http://competitivite.gouv.fr/>

- Conseil général du Val d'Oise – Schéma stratégique de la vallée de la Seine – Commentaires et propositions (non daté)

- Les Echos « Contrat de plan du Bassin parisien : vers un établissement public » n°17034 du 9 Novembre 1995 page 21

- Thomas Perrin, article « Régions et coopération interrégionale », revue de géographie et d'aménagement Territoire en mouvement , 2012

- Frédéric Gilli « Grand Paris, l'émergence d'une métropole ». Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, collection Nouveaux débats. 2014.

- Pierre Deyon et Armand Frémont, La France et l'aménagement de son territoire (1945-2015), Paris, Éditions locales de France, 2000.

- Antoine Grumbach et associés « Projet Seine Métropole Paris Rouen Le Havre, Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne »- février 2009 p 11
- Le rapport de l'évaluation de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité confiée au consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD remis au Gouvernement le 19 juin 2012

- Métropole logistique et logistique urbaine par Laetitia Dablanc, IFFSTAR, Juin 2014

ⁱ C'est-à-dire à engager avant 2030



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr